



Programme Développement Durable « CASA'VENIR »

Actions 2021

ENJEU 1 / La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1

Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores

Action n°1.1 Rationaliser les déplacements pendulaires et développer le télétravail

- 1.1.1. Inciter au développement et accompagnement de Plans de Mobilité Employeur (PME) et Administration (PMA) intégrant notamment les aspects de décalage des horaires, visioconférence et téléconférence
- 1.1.2. Renouveler des expérimentations de navettes sans chauffeur sur Sophia Antipolis
- 1.1.3. Développer le télétravail, la visio et téléconférence, et déployer des espaces de travail relais dans le Moyen et le Haut Pays
- 1.1.4. Développer, promouvoir et animer un réseau de co-working

Action n°1.2 Mettre en oeuvre le Plan Vélo et promouvoir les modes actifs

- 1.2.1. Création et animation de la communauté d'usagers du vélo sur Sophia, avec mise en oeuvre d'une messagerie instantanée, de réseaux sociaux, d'un comité technique et d'événements annuels conviviaux
- 1.2.2. Exploiter les sentiers piétons de Sophia Antipolis notamment (jalonnement et signalétique) et créer une continuité dans les cheminements de modes actifs à l'échelle du territoire
- 1.2.3. Développer le réseau cyclable et agir pour supprimer les « points noirs » du réseau
- 1.2.4. Promouvoir les zones partagées (30), limiter à 30km/h et rendre cyclables certaines routes du Moyen Pays, réaménager des espaces consacrés à la voiture pour redonner leur place aux modes actifs
- 1.2.5. Déploiement d'un réseau maillé de garages sécurisés pour les vélos (notamment vélos électriques)
- 1.2.6. Promouvoir les modes actifs en complément de l'utilisation du TCSP et étendre l'usage du vélo au-delà de Sophia
- 1.2.7. Poursuivre l'animation de la Casa du Vélo

Action n°1.3 Rendre les transports en commun plus attractifs en améliorant la qualité de l'offre proposée

- 1.3.1. Mettre en place un BHNS sur site propre entre Antibes et Sophia
- 1.3.2. Poursuivre l'adaptation de l'offre de transports en commun aux attentes et au territoire
- 1.3.3. Evaluer la satisfaction autour des TC au travers de panels clients et non-clients
- 1.3.4. Améliorer la qualité de service
- 1.3.5. Faciliter les usages par le développement d'outils numériques
- 1.3.6. Travailler en collaboration avec les AOMT des territoires voisins notamment l'ouest 06
- 1.3.7. Améliorer l'accessibilité des transports en commun et l'adaptation aux PMR

Action n°1.4 Développer le co-voiturage, notamment dynamique

- 1.4.1. Soutenir les projets concourants au développement de solution de covoiturage dynamique
- 1.4.2. Créer un réseau maillé de parkings dédiés ou espaces de dépose, de places réservées au covoiturage

Action n°1.5 Favoriser l'intermodalité

- 1.5.1. Elaborer un schéma des lieux d'intermodalité et développer les zones d'échanges intermodales (TC, garages sécurisés vélo, parkings-relais, zones de rencontre covoiturage...)
- 1.5.2. Participer à l'élaboration d'une tarification commune entre le réseau TER, interurbains et les réseaux urbains du 06
- 1.5.3. Développer et améliorer l'information en temps réel des transports collectifs pour optimiser l'intermodalité, développant les fonctionnalités du CM sur le vélo, le réseau TER, le covoiturage...
- 1.5.4. Promouvoir l'intermodalité, notamment les atouts du collectif et du partagé (temps libéré, gagné, fatigue évitée...), particulièrement sur Sophia Antipolis

Action n°1.6 Changer les perceptions concernant les offres alternatives à l'autosolisme par l'évènementiel et la sensibilisation

- 1.6.1. Organiser des défis mobilité et événements participatifs autour de la thématique du multimodal
- 1.6.2. Promouvoir le covoiturage du quotidien
- 1.6.3. Promouvoir le vélo comme moyen de mobilité quotidienne

Action n°1.7 Favoriser le développement de la mobilité électrique sur le territoire

- 1.7.1. Poursuivre de déploiement le maillage du réseau WiiiZ en installant de nouvelles bornes
- 1.7.2. Assurer l'exploitation et la maintenance du réseau WiiiZ

Objectif 2

Développer une stratégie d'aménagement durable du territoire, visant à la fois à renforcer sa fonctionnalité, à limiter la consommation d'espace et à limiter les besoins de déplacement

Action n°2.1 Eviter la surconsommation d'espace et promouvoir la mixité fonctionnelle

- 2.1.1. Sensibiliser les communes à la problématique de la surconsommation d'espaces et proposer des outils et des référentiels de mise en oeuvre pour les accompagner (guides, typologies, visites,...)
- 2.1.2. Poursuivre les études de capacité de réhabilitation sur certains sites déjà construits ou artificialisés (logement, tertiaire, commerce)
- 2.1.3. Poursuivre les études de capacité et de faisabilité en veillant à proposer une densité et une mixité adaptées à chaque projet (logements ou activités) et à chaque site
- 2.1.4. Intégrer des espaces mutualisés d'usages et de services, et des lieux de rencontre au sein des projets
- 2.1.5. Etablir un comité d'enseignes avec les grands investisseurs

Action n°2.2 Promouvoir le changement d'usage des bâtiments obsolètes

- 2.2.1. Poursuivre la veille immobilière avec les commerciaux et les propriétaires sur les bâtiments inoccupés ou faiblement occupés (vacance structurelle)
- 2.2.2. Accompagner les mutations de site et les changements de destination ou d'usage pour produire du logement sans consommation de foncier
- 2.2.3. Identifier les bâtiments obsolètes et énergivores et encourager leur rénovation

Objectif 3

Préparer le territoire à la gestion des crises

Action n°3.1 Améliorer la gestion du risque inondation à l'échelle du territoire

- 3.1.1. Entretien et restaurer les cours d'eau, vallons péri-urbains, réseaux pluviaux et ouvrages (plans de gestion + interventions curatives)
- 3.1.2. Accompagner les projets d'urbanisation et la planification territoriale pour réduire la vulnérabilité au risque inondation et améliorer la gestion des crues sur le territoire dans son développement

- 3.1.3. Intervenir auprès des administrés et acteurs du territoire pour réduire leur vulnérabilité par le biais d'une gestion intégrée et préventive
- 3.1.4. Poursuivre les travaux liés aux compétences GEMAPI et EP, ainsi que les études stratégiques d'aménagement
- 3.1.5. Développer la base de données du SIG et les outils métiers pour améliorer la connaissance, le suivi et la gestion

Action n°3.2 Accompagner et assister les communes dans la gestion de crise à la CASA

- 3.2.1. Organiser la diffusion de l'information auprès de la population, avant, pendant et après une crise
- 3.2.2. Développer des outils hydrométéorologiques d'anticipation et du suivi des crues
- 3.2.3. Animer et équiper un réseau des gestionnaires de crise des communes

ENJEU 2 / L'exploitation du fort «potentiel de développement durable» du territoire

37

Objectif 4

Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Action n°4.1 Sensibiliser sur l'économie des ressources et la consommation

- 4.1.1. Eduquer et sensibiliser aux écogestes favorisant l'économie des ressources (Watty,...)
- 4.1.2. Sensibiliser au gaspillage alimentaire et à la consommation, notamment en poursuivant les actions liées au programme « 0 déchets, 0 gaspillage »
- 4.1.3. Travailler auprès des restaurants sur le gaspillage alimentaire

Action n°4.2 Optimiser la gestion des biodéchets

- 4.2.1. Inciter à la valorisation des déchets verts et biodéchets à la source
- 4.2.2. Etendre l'expérience de broyage à domicile et créer une banque de broyat
- 4.2.3. Relancer la politique de distribution de composteurs et de lombricomposteurs en axant sur les biodéchets (communication / formation) et expérimenter d'autres solutions.
- 4.2.3. Relancer la politique de distribution de composteurs et de lombricomposteurs en axant sur les biodéchets (communication / formation) et expérimenter d'autres solutions.
- 4.2.5. Engager la création d'une plateforme de compostage locale
- 4.2.6. Améliorer la valorisation des déchets bois et de la biomasse

Action n°4.3 Optimiser les collectes et la valorisation des collectes

- 4.3.1. Optimiser et réduire le nombre de collectes des emballages et d'Ordures Ménagères
- 4.3.2. Améliorer la collecte de verre sur la bande littorale
- 4.3.3. Optimiser les collectes d'encombrants via la mise en place d'un outil numérique de gestion des demandes et des interventions
- 4.3.4. Améliorer le maillage et le fonctionnement des Points d'Apport Volontaire (cartographie/application tenues à jour)
- 4.3.5. Poursuivre l'adaptation des locaux poubelles dans le cadre de la réglementation d'urbanisme pour améliorer le tri et la collecte

Action n°4.4 Gérer la ressource en eau

- 4.4.1. Améliorer la performance des réseaux d'eau potable
- 4.4.2. Rechercher de nouvelles ressources et maintenir les débits minimum

Objectif 5

Développer une agriculture durable et de proximité, en lien avec les habitants

Action n°5.1 Pérenniser l'activité agricole sur le territoire en aidant à l'installation des agriculteurs et au développement de nouvelles pratiques

- 5.1.1. Accompagnement des communes pour le maintien et le développement du foncier agricole (ZAP, PLU, reconquête de friches, animation et restructuration foncière, équipement des terrains pour l'irrigation...)
- 5.1.2. Accompagner financièrement des acquisitions communales
- 5.1.3. Réaliser des études d'ingénierie et accompagner des projets agricoles communaux
- 5.1.4. Accompagner la formation d'agriculteurs via la mise en place d'espaces tests agricoles
- 5.1.5. Créer une serre HQE à Biot ou/et à Valbonne pour l'alimentation des cantines et la production locale
- 5.1.6. Accompagner la relance des productions identitaires du territoire

Action n°5.2 Favoriser les circuits courts et l'agriculture péri-urbaine

- 5.2.1. Elaborer un projet alimentaire territorial : mettre en relation tous les acteurs de la restauration collective dans le but d'alimenter le territoire sur la base d'un circuit court
- 5.2.2. Aider à la valorisation et à la diversification des productions grâce au développement d'un atelier de transformation ou autre solution permettant la transformation et la valorisation des produits
- 5.2.3. Soutenir le développement de fermes péri-urbaines
- 5.2.4 Valoriser les agriculteurs et les productions du territoire

Action n°5.3 Sensibiliser et encourager la population à l'autoproduction

- 5.3.1. Promouvoir la création de jardins d'entreprises, de haies gourmandes et espaces potagers partagés dans les espaces publics et d'entreprises, à Sophia Antipolis notamment.
- 5.3.2. Encourager la consommation de productions locales auprès des actifs sophilopolitains
- 5.3.3. Encourager l'autoproduction, le jardin durable et la consommation de produits locaux
- 5.3.4. Soutien à la création de nouveaux jardins familiaux, de potagers dans les écoles, de jardins potagers et de jardins intergénérationnels

Objectif 6

Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, des milieux et des paysages

Action n°6.1 Concilier la préservation de la biodiversité dans les projets d'aménagement et œuvrer pour la résilience des territoires

- 6.1.1. Poursuivre la conciliation de la préservation des milieux avec les projets d'aménagement et les politiques publiques via l'animation Natura 2000 (évaluation d'incidences, préconisations...)
- 6.1.2. Finaliser l'élaboration de la Trame verte et Bleue, veiller à sa traduction réglementaire et mettre en oeuvre ses actions
- 6.1.3. Mettre en oeuvre le projet d'aménagement et de gestion durable de la plaine de la Brague : renaturer, gérer et préserver les zones humides de la plaine de la Brague et les ripisylves
- 6.1.4. Prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans les opérations d'aménagement et adapter les projets
- 6.1.5. Mettre en place et suivre les mesures de gestion sur les espaces à enjeux de biodiversité au sein des projets d'aménagement

Action n°6.2 Développer une qualité paysagère, architecturale et environnementale des constructions et des espaces publics

- 6.2.1. Prendre en compte les dimensions paysagère, architecturale et environnementale dans les opérations d'aménagement (notamment dans l'orientation en espace de loisir de l'opération plaine de la Brague

- 6.2.2. Poursuivre les actions en lien avec la thématique du brûlage des déchets verts et des alternatives possibles
- 6.2.3. Surveiller la qualité de l'air et engager la CASA dans la réalisation de projets scientifiques avec Atmosud
- 6.2.4. Mettre en œuvre les actions du Plan de Protection de l'Atmosphère
- 6.2.5. Intégrer opérationnellement la prise en compte de la qualité de l'air dans les actions du PCAET

Action n°6.3 Eduquer et agir en faveur du paysage et de la diversité végétale

- 6.3.1. Réaliser un diagnostic des essences végétales du territoire, définir la palette végétale CASA et l'adapter aux enjeux phytosanitaires
- 6.3.2. Sensibiliser les élus, les techniciens et le grand public à la mise en oeuvre de cette palette végétale et à l'utilisation des outils

Action n°6.4 Préserver la biodiversité locale

- 6.4.1. Evaluer l'état de conservation des milieux Natura 2000 et l'impact d'activités, et mettre en place des mesures et projets de préservation
- 6.4.2. Poursuivre la conciliation de la protection des milieux avec les usages sur les sites Natura 2000, notamment les activités de pleine nature (concertation, évaluation d'incidences)
- 6.4.3. Promouvoir et accompagner l'élaboration d'outils de gestion des milieux naturels (contrats, MAEC, Charte Natura 2000)
- 6.4.4. Développer des supports de communication à l'attention des particuliers et des professionnels sur la biodiversité locale et les enjeux de sa préservation (panneaux d'infos, brochures, vidéos...)
- 6.4.5. Impliquer et former la population à la préservation de la biodiversité au travers de recensements participatifs, de concours photo ou de balades découvertes
- 6.4.6. Sensibiliser et accompagner la population sur les espèces nuisibles et invasives, animales et végétales, mettant en péril la biodiversité locale

Action n°6.5 Améliorer la performances des systèmes d'assainissement

- 6.5.1. Optimisation des 14 stations d'épuration et amélioration réglementaire des systèmes d'assainissement non collectifs
- 6.5.2. Réduire les eaux parasites dans le réseau pluvial

Objectif 7

Développer les énergies renouvelables et accompagner à la sobriété énergétique

Action n°7.1 Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et du bâtiment tertiaire, et promouvoir la sobriété énergétique

- 7.1.1. Accompagner les particuliers et les communes dans leur projet de rénovation et d'écoconstruction
- 7.1.2. Favoriser la rénovation du parc collectif privé
- 7.1.3. Soutenir financièrement la rénovation du parc collectif des bailleurs
- 7.1.4. Déploiement du Service départemental d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)
- 7.1.5. Sensibiliser la population à la sobriété énergétique

Action n°7.2 Développer les énergies renouvelables sur le territoire, notamment le solaire et le bois

- 7.2.1. Sensibiliser les décideurs, les particuliers et les entreprises aux enjeux et solutions pour le développement d'énergies renouvelables
- 7.2.2. Promouvoir la plateforme solaire pour favoriser la mise en relation client/professionnel et faciliter le passage à l'acte
- 7.2.3. Participer à l'animation de la filière et de la ressource bois et promouvoir l'installation de chaufferies bois

ENJEU 3 / Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 08

Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés

Action n°8.1 Mettre en oeuvre le Schéma Communautaire d'Aménagement Numérique (SCAN)

8.1.1. Agir en faveur de l'inclusion numérique

8.1.2. Mettre en place un plan de déploiement des services offerts aux usagers et aux agents du territoire.

8.1.3. Installer le Très Haut Débit et les usages associés en complément sur les zones non couvertes par les opérateurs privés

8.1.4. Mettre en place un écosystème numérique et d'expérimentation avec récolte de données (capteurs pour optimiser la fluidité des transports, données sur les entreprises...)

Action n°8.2 Etre à la pointe de la technologie pour maintenir l'attractivité sophilopolitaine

8.2.1. Être attentifs et à l'écoute des attentes des entreprises de la technopole afin d'anticiper leurs besoins

8.2.2. Passer à l'ultra haut débit sur Sophia et intégrer le traitement des Big Data

8.2.3. Déployer et maintenir les infrastructures technologiques pour les startups

8.2.4. Développer la cyber sécurité des sites CASA

Action n°8.3 Améliorer la possibilité d'interactions entre la CASA et les administrés

8.3.1. Générer et diffuser le nouveau site web de la CASA

8.3.2. Développer et promouvoir l'application CASA dans ma poche

8.3.3. Faire vivre ces outils par l'intégration de modules de mise en réseau des agriculteurs, de signalement de type « Tell my city », d'alerte à la population de type SAIP...

8.3.4. Tenir à jour les applications complémentaires et les réseaux sociaux de la CASA (Cap Azur culture,...)

Objectif 09

Valoriser l'économie circulaire au sein du territoire

Action n°9.1 Engager la CASA dans une démarche économique durable et soutenir les actions commerciales de proximité

9.1.1. Poursuivre le financement de IASA en vue de l'octroi de prêts d'honneur remarquables dédiés au secteur ESS

9.1.2. Suivre l'utilisation du fond investi dans ESIA-France Active par la CASA

9.1.3. Organiser des événements thématiques, forums, et mettre en place des repair café, notamment autour de la récupération et revalorisation de vélos

9.1.4. Développer l'économie circulaire sur les zones d'activités en partenariat avec la CCI

Objectif 10

Vitaliser le territoire

Action n°10.1 Ancrer le potentiel de travail des actifs sur le territoire

10.1.1. Consolider et développer les zones d'activités économiques du territoire

10.1.2. Vitaliser l'économie de proximité et promouvoir le commerce local

10.1.3. Initier une collaboration sur la filière nautisme

10.1.4. Co-organiser et participer aux événements faisant la promotion d'emplois ou mettant en relation le public en recherche et les entreprises en demande

Action n°10.2 Agir en faveur du rayonnement et de l'attractivité de Sophia Antipolis en favorisant les interactions entre acteurs au sein de la technopole

10.2.1. Réaliser la promotion nationale et internationale de Sophia Antipolis : immobilier, filières, écosystème, recherche

10.2.2. Travailler sur la création d'un Welcome Guide de présentation de Sophia favorisant l'engagement Développement Durable de la CASA, des entreprises et investisseurs, à l'intention des entreprises

10.2.3. Animer l'écosystème de Sophia Antipolis favorisant les liens entre étudiants et entreprises et en créant des événements pour la promotion de l'expertise de la technopole

10.2.4. Développer les partenariats et les relations internationales avec d'autres territoires, technopôles et organismes scientifiques ou techniques

10.2.5. Développer un portail d'information « Site web de Sophia », une application, et des réseaux sociaux exclusivement Sophia à destination des étudiants, entreprises, grand public, financeurs...

10.2.6. Etudier les besoins, en logement et de mobilité notamment, des étudiants sur Sophia et mieux y répondre

10.2.7. Promouvoir le lien social et l'échange au travers de l'accueil de la biodiversité au sein des entreprises et un partage des gestes écoresponsables

Action n°10.3 Fertiliser le territoire depuis la technopole et poursuivre la dynamisation de l'écosystème sophilopolitain

10.3.1. Amplifier la dynamique de coopération et de partenariats entre les acteurs sur la base de la fertilisation croisée

10.3.2. Favoriser la création d'emplois en hautes technologies, le dépôt de brevets, le spin off, l'implantation d'entreprises et de nouveaux secteurs d'activités

10.3.3. Favoriser et développer l'accueil et l'accompagnement des entreprises sur les sites du Business Pôle, de Startéo et d'autres lieux d'innovation

10.3.4. Structurer la chaîne d'innovation et d'accompagnement des entreprises : intégrer de nouveaux acteurs / nouvelles filières / nouvelles compétences, développer les processus d'aide à l'innovation

10.3.5. Accompagner les entreprises et soutenir leur lancement grâce au parcours de création et d'innovation, au Prix Lafitte et aux prêts d'honneur (Plateforme Initiative France)

10.3.6. Mettre à disposition des acteurs impliqués des outils performants (plateformes technologiques mutualisées, outils collaboratifs et matériel performant partagé)

10.3.7. Faire la promotion des startups et innovations « made in Sophia Antipolis » et de leurs success stories

10.3.8. Organiser et animer des événements en lien avec les filières portées sur Sophia Antipolis (IA, Sciences, biotechnologies...)

10.3.9. Expérimenter les innovations sophilopolitaines sur le territoire et sensibiliser décideurs et population à leur application locale

Objectif 11

Faire du territoire une destination de tourisme durable

Action n°11.1 Diversifier et dynamiser le tourisme sur le moyen pays de la CASA

11.1.1. Définir une stratégie d'accueil et de promotion touristique du territoire

11.1.2. Bâtir un observatoire du tourisme des contreforts de la CASA

11.1.3. Adapter l'accueil touristique à une échelle communautaire et structurer l'Office de Tourisme Intercommunal

11.1.4. Renforcer l'offre d'hébergement et de restauration en favorisant la création d'entreprise

11.1.5. Contribuer à la mutation de Gréolières-les-Neiges en "station de montagne"

- 11.1.6. Créer des parcours touristiques thématiques identitaires et valoriser les éléments patrimoniaux identitaires
- 11.1.7. Développer l'accès sans voiture aux points d'intérêts du territoire : navettes estivales et des neiges, covoiturage, transport à la demande, itinéraires vélos
- 11.1.8. Renforcer et dynamiser la promotion touristique du territoire

Enjeu 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble la population

Objectif 12

Agir pour un environnement plus sain

79

Action n°12.1 Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air

- 12.1.1. Soutenir des projets concrets en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air
- 12.1.2. Participer au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Action n°12.2. S'impliquer dans la Prévention du Bruit dans l'environnement

- 12.2.1. Adopter un nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Objectif 13/ Renforcer l'accessibilité de la population à des logements adaptés à ses projets et à ses besoins

Action n°13.1 Développer des logements répondant aux nouvelles formes d'habiter

- 13.1.1. Lutter contre la sous-occupation des logements sociaux
- 13.1.2. Développer des programmes de logements intergénérationnels adaptés aux seniors ou aux personnes en perte d'autonomie
- 13.1.3. Développer les solutions d'hébergements à destination des publics les plus précaires
- 13.1.4. Développer une offre de logement sociaux à destination des saisonniers
- 13.1.5. Développer l'offre de logements abordables
- 13.1.6. Développer et promouvoir une offre et un service auprès des actifs éligibles au logement intermédiaire pour faciliter l'accès à la propriété

Objectif 14

Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'autonomisation des jeunes et renforçant l'accompagnement des publics défavorisés

Action n°14.1 Accompagner au retour à l'emploi durable

- 14.1.1. Poursuivre le programme PLIE
- 14.1.2. Poursuivre le cofinancement et le suivi des chantiers d'insertion sur le territoire
- 14.1.3. Poursuivre le cofinancement et le suivi de la Mission Locale Antipoli
- 14.1.4. Développer les clauses d'insertion et faciliter leur mise en oeuvre en accompagnant les maîtres d'ouvrage et les entreprises titulaires des marchés
- 14.1.5. Lever les freins à la mobilité en soutenant une auto-école sociale
- 14.1.6. Formation qualifiante "SKOLA" pour une entrée à l'emploi

Action n°14.2 Réduire les inégalités dans le quartier prioritaire et les zones rurales

- 14.2.1. Renforcer les actions : insertion sociale/professionnelle, éducation, accompagnement scolaire, médiation sociale ; et accompagner l'ensemble des publics en difficulté (Contrat cœur de ville)

14.2.2. Soutenir et promouvoir les Maison France Services sur la CASA (aide à l'e-administration pour la population et les entreprises)

14.2.3. Soutenir l'aide au financement du permis de conduire dans le moyen et haut pays en contrepartie d'un engagement bénévole dans des associations

Action n°14.3 Prévenir la violence et la délinquance

14.3.1. Poursuivre les opérations courts-chantiers CASA (OCC)

14.3.2. Prévenir la violence intraconjugale et contribuer à la médiation familiale notamment au travers de l'exercice des services spécialisés Parenthèses et Trait d'Union

14.3.3. Poursuivre l'accompagnement éducatif des 16-25 ans par le biais d'outils appropriés (Prévention Jeunesse)

14.3.4. Permettre l'accès au droit et enrichir les partenariats des antennes de justice

14.3.5. Sensibilisation au métiers de l'agriculture "Agri-cagnotte"

Objectif 15

Renforcer l'accès à la culture

Action n°15.1 Faciliter l'accès aux ressources et à l'offre culturelle pour tous

15.1.1. Développer les supports numériques et l'accès numérique à la culture

15.1.2. Développer des projets culturels et scientifiques dans les médiathèques ciblant la jeunesse

15.1.3. Déployer un système nouveau pour donner accès aux ressources documentaires à la population de l'ensemble du territoire (livraison, envoi de document...)

15.1.4. Proposer une offre culturelle itinérante accessible à tous au travers de spectacles itinérants, d'actions « hors les murs », de bibliobus...

15.1.5. Pérenniser les partenariats avec les communes pour proposer une offre d'évènements culturels riche (spectacles de rue, concerts, spectacles pour enfants) et des interventions dans les écoles

15.1.6. Poursuivre les actions pour conserver une qualité de service satisfaisante sur l'ensemble du territoire

15.1.7. Engager une collaboration active entre les directions Lecture publique et Cohésion sociale : réaliser différents évènements liant les publics aidés par la CASA et la culture

Action n°15.2 Pérenniser le soutien aux initiatives culturelles

15.2.1. Soutenir l'évènementiel et l'accès aux structures et activités culturelles (musées...)

15.2.2. Accompagner et soutenir le développement de l'offre autour de la céramique au travers du projet Madoura à Vallauris

Objectif 16

Accompagner le développement des communes dans une stratégie territoriale durable

Action n°16.1 Soutenir les communes dans leurs démarches

16.1.1. Assister et accompagner les communes sur le droit de la commande publique

16.1.2. Apporter une assistance technique aux communes au travers d'échanges de bonnes pratiques et expériences, suivi de projets, études et formations

16.1.3. Accompagner les petites communes en matière de développement commercial

16.1.4. Poursuivre les études d'aménagement, l'accompagnement dans les démarches réglementaires (aménagement, urbanisme et foncier)

16.1.5. Réaliser les audits énergétiques pour les bâtiments communaux en projet de rénovation

Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17

Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°17.1 Engager la CASA dans une démarche qualité

- 17.1.1. Certifier la direction Envibus en ISO 9001 ou NF Services
- 17.1.2. Certifier la direction Architecture et Bâtiments en ISO 9001 ou NF Services
- 17.1.3. Maintenir la démarche d'amélioration continue et la certification d'Envinet
- 17.1.4. Rédiger et appliquer une charte relative à la qualité environnementale de l'entretien et du nettoyage des bâtiments
- 17.1.5. Rédiger et appliquer une charte « chantier vert / chantier faible nuisance »
- 17.1.6. Engagement de la CASA dans la Démarche "CIT'ergie"® (label CLIMAT - AIR - ÉNERGIE)

Action n°17.2 Limiter les ressources consacrées au fonctionnement des bâtiments et des services

- 17.2.1. Réduire les consommations et développer la production d'énergie des bâtiments CASA
- 17.2.2. Poursuivre la dématérialisation sur les différentes procédures CASA
- 17.2.3. Limiter la consommation de papier en sensibilisant et apportant des solutions techniques et améliorer la durabilité des fournitures de bureau

Action n°17.3 Diminuer l'impact de la collectivité relatif aux déplacements

- 17.3.1. Convertir la flotte légère de la CASA en véhicules à très faibles émissions : passage aux véhicules électriques (au moins 20% de la flotte); et réfléchir à une meilleure mutualisation des véhicules
- 17.3.2. Installer des bornes pour véhicules électriques sur les bâtiments CASA
- 17.3.3. Convertir la flotte de bus s'y prêtant en bus électriques ou au GNV et poursuivre les mises aux normes antipollution
- 17.3.4. Développer le télétravail et la flexibilité des horaires des agents
- 17.3.5. Etendre le système Stop'n'go et Cin-énergie sur davantage de bennes Envinet et poursuivre l'achat de bennes faiblement polluantes
- 17.3.6. Inciter au covoiturage des agents, à l'utilisation des transports en commun et des modes actifs pour les déplacements professionnels

Action n°17.4 Intensifier la politique d'achats durables de la CASA

- 17.4.1. Engager la CASA dans le PNAAPD, mettre en place une politique d'achat durable formalisée dans les processus de marchés, et sensibiliser les acheteurs
- 17.4.2. Poursuivre et développer l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés
- 17.4.3. Favoriser les approvisionnements locaux dans nos marchés (valoriser le circuit court et les produits régionaux en alimentaire)

Action n°17.5 Informer et former les agents CASA aux éco-gestes

- 17.5.1. Organiser des formations en interne pour promouvoir les écogestes
- 17.5.2. Développer des supports d'information pour promouvoir le DD auprès des agents
- 17.5.3. Examiner la faisabilité de travailler avec CASA2 à la promotion du DD auprès des agents par un événementiel spécifique et des achats écoresponsables

Action n°17.6 Renforcer la cohésion et le bien être au sein de la CASA

- 17.6.1. Promouvoir et valoriser la parité, le respect et le bien-être au sein des équipes CASA

- 17.6.2. Diversifier les typologies de formations pour proposer une offre variée et enrichissante aux agents
- 17.6.3. Poursuivre l'organisation d'événements concourant à la cohésion d'équipe et l'engagement des agents
- 17.6.4. Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat des agents

Action n°17.7 Développer la communication à la CASA

- 17.7.1. Informer et mobiliser la population dans les projets CASA au travers de la communication
- 17.7.2. Valoriser la réussite des projets du territoire (tri, conseil en mobilité...)
- 17.7.3. Renforcer la communication CASA (journaux municipaux, réseaux et outils numériques), pour mettre en avant les projets CASA en matière de développement durable et mieux rendre visible les actions
- 17.7.4. Développer la diffusion des informations CASA dans les mairies, offices du tourisme et autres points d'attrait du territoire
- 17.7.5. Réaliser des films sur les actions CASA
- 17.7.6. Renforcer l'activité CASA sur les réseaux sociaux

Objectif 18

Faire du partage d'information, une ressource pour dynamiser les actions en faveur du développement durable

Action n°18.1 Mettre à disposition les données du territoire (OPEN DATA)

- 18.1.1. Développer le monitoring de fonctionnement des services à la population, du patrimoine et du territoire
- 18.1.2. Rendre accessible l'ensemble des données du territoire en alimentant une plateforme d'Open Data nationale puis régionale

Action n°18.2 Renforcer la diffusion d'informations (réglementations, nouveaux dispositifs...) via une plateforme de mutualisation et des outils partagés

- 18.2.1. Maintenir les réunions d'échanges DGS
- 18.2.2. Impliquer toutes les directions à l'utilisation de la plateforme sharepoint et à la plateforme de mutualisation avec les communes
- 18.2.3. Alimenter la plateforme de mutualisation et les outils partagés

Objectif 19

Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement durable et travailler l'inter-territorialité

Action n°19.1 Engager des actions territoriales en faveur du Développement Durable au niveau du Pôle Métropolitain Cap Azur et soutenir celles des communes

- 19.1.1. Participer et accompagner techniquement les communes dans leurs démarches exemplaires sur l'économie d'énergie, d'eau, et la rénovation de leurs bâtiments
- 19.1.2. Soutenir et favoriser les actions communales au travers des Fonds de concours
- 19.1.3. Identifier et développer les possibilités de collaboration au travers du Pôle Métropolitain Cap Azur : développement économique, déchets, mobilité, tourisme, agriculture, environnement et climat

Action n°19.2 Impliquer le conseil de développement

- 19.2.1. Poursuivre les travaux de réflexion du Conseil de Développement en vue de contribuer aux politiques communautaires
- 19.2.2. Faire connaître le rôle du Conseil de Développement auprès de la société civile afin d'impliquer davantage les associations et acteurs locaux

Action n°19.3 Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, l'inciter à adopter des écogestes et à porter des projets en ce sens

19.3.1. Maintenir et promouvoir les dispositifs existants d'Education à l'environnement et au développement durable impliquant les jeunes publics, tels que « Activ'ta Terre » et « Watty ».

19.3.2. Informer et sensibiliser la population au Développement Durable à l'occasion d'évènements (expositions,...), de stands et au travers de supports d'informations (numériques, flyers, films...)

19.3.3. Poursuivre et développer les dispositifs de sensibilisation et de partage des connaissances patrimoniales tels que les chantiers participatifs

19.3.4. Lancer un appel à projet destiné aux associations et à la population pour la mise en oeuvre d'actions concrètes en matière de Développement Durable

19.3.5. Lancer un appel à manifestation d'intérêt développement durable pour les entreprises sophilopolitaines

ENJEU 1 / La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Objectif 1

Proposer une offre de transport alternative et encourager les comportements vertueux en matière de mobilité, et ainsi agir pour l'amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores

Action n°1.1

Rationaliser les déplacements pendulaires et développer le télétravail

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Sophia Antipolis, poumon économique de la CASA, concentre chercheurs, enseignant et industriels. Celle-ci compte aujourd'hui 2500 entreprises, employant 40000 personnes, ce qui en fait le premier secteur d'activité économique du point de vue de l'emploi (environ 45% des emplois du territoire). Les espaces résidentiels sont cependant éloignés de cette technopole, entraînant de fait un nombre important de déplacements quotidiens. Les trajets lieu de résidence – lieu de travail représentent une grande partie des transports quotidiens : 17% des déplacements se font pour une activité professionnelle, ce qui représente 26% des distances parcourues et 32% des consommations énergétiques.

Chercher à minimiser l'impact écologique des déplacements domicile-travail appelle donc à s'intéresser entre autres à la mobilité des travailleurs de Sophia Antipolis, dont la majorité se déplace aujourd'hui encore en voiture individuelle. Cette situation sur la technopole se justifie par le manque d'offres et d'infrastructures dédiées aux modes alternatifs : manque sur lequel oeuvre la CASA. Elle se justifie également par l'abondance de places de stationnement dans les entreprises. De fait, il est nécessaire de chercher à agir sur la volonté de changement de comportement. Elle envisage d'engager des démarches ciblées sur Sophia Antipolis et reposant notamment sur l'implication des entreprises à travers les PDE et PDIE. En complément, elle souhaite également développer des mesures incitant à la réduction simple de la demande de déplacements. A cet effet, la promotion du co-working, ainsi que du télétravail constituent deux possibilités susceptibles d'avoir un impact significatif sur ces types de déplacement (télétravail partiel pour désengorger les accès à Sophia Antipolis entre autre).

Sous-Actions opérationnelles

1.1.1. Inciter au développement et accompagnement de Plans de Mobilité Employeur (PME) et Administration(PMA) intégrant notamment les aspects de décalage des horaires, visioconférence et téléconférence

Réalisation(s) 2021 :

- > Participation aux groupes de travail du PMIE de Sophia Antipolis avec constat de l'accélération du déploiement du télétravail et de la visioconférence suite aux mesures de la crise sanitaire;
- > Co organisateur du Challenge de la Mobilité 2021 aux côtés de l'ADEME et du Sophia Club Entreprises;
- > Accompagnement de l'élaboration du Plan de Mobilité Administration de la Ville d'Antibes ;
- > Contribution à l'élaboration de l'observatoire des Plans de Mobilité Employeur et Plans de Mobilité InterEmployeur engagée par le CCI ;
- > Mise en oeuvre du Forfait Mobilité Durable dans le cadre du Plan de Mobilité Administration de la CASA (200 €/an/agent) en vigueur en 2022.

1.1.2. Renouveler des expérimentations de navettes sans chauffeur sur Sophia Antipolis

Réalisation(s) 2021 :

- > Sophia Antipolis lauréate de l'appel à projet Expérimentation du Véhicule Routier Autonome (EVRA), intégrée dans le consortium Expérimentation de la Navette Autonome (ENA) pilotée par l'Université Gustave Eiffel. Le projet est de faire circuler deux navettes dans la circulation générale entre la station Saint-Philippe du bustram Antibes-Sophia et l'avenue Roumanille pour desservir une zone d'entreprises aujourd'hui sans desserte en transports en commun.
- > préparation de l'expérimentation Sophia Antipolis : engagement des travaux d'aménagement du giratoire Saint-Philippe et des arrêts de navette le long de Roumanille/ dépôt du dossier de demande d'autorisation ministérielle/ premières enquêtes d'acceptabilité avec des *focusgroup* dans les entreprises de l'av. Roumanille/ définition de la charte graphique et de la communication.
- > Prévision : mise en service février à août 2022

1.1.3. Développer le télétravail, la visio et téléconférence, et déployer des espaces de travail relais dans le Moyen et le Haut Pays

Réalisation(s) 2021 :

- > Déploiement de 350 PC portables CASA (dont 50 PC CASA achetés directement connectés au VPN CASA 130 personnes en télétravail CASA de droit commun.
- > Aucun impact budgétaire dans la mesure où les dispositifs techniques existaient ; uniquement accélération de sa mise en oeuvre.

- > Webinars : 3 Sharepoint Online
- > Commissions thématiques : organisation en semi-distanciel de toutes les commissions.
- > Installation complète de 4 salles de réunions en matériel de visio-conférence dans les salles CASA.

1.1.4. Développer, promouvoir et animer un réseau de co-working

Réalisation(s) 2021 :

- > Depuis 2019 des programmes immobiliers sur Sophia Antipolis s'intensifient, avec à horizon 2024 environ 80 à 100 000 m² de nouveaux espaces tertiaires déployés, la plupart, sur des sites anciens déconstruits et requalifiés à neuf, avec de nouveaux standards en matière d'énergie et de développement durable. Sur l'ensemble des programmes tertiaires sont prévus des centres de coworking et de flex-office (avec les enseignes FLEX'O, NEWTON Office, COWORKOFFICE, ...), qui compléteront le Business Pole opéré par la CASA.
- > Poursuite de la mise en réseau des pépinières d'entreprises dans le cadre du Pole métropolitain «Cap'Azur»: InnovaGrasse, CréaCannes, Business Pole et Starteo.
- > BUSINESS POLE plein à 90% fin 2021, très fortes demandes orientées vers des centres d'affaires et coworking privés sur Sophia.
- > Lancement de la consultation du projet CASA/SYMISA pour la construction du Pôle Innovation à horizon 2024/25

Action n°1.2 Mettre en oeuvre le Plan Vélo et promouvoir les modes actifs

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Contexte

Le bilan GES de la CASA, réalisé dans le cadre du PCET Ouest 06 met en évidence la forte consommation énergétique liée à la mobilité quotidienne : celle-ci représente en effet 470GWh/an, soit 59% des consommations du territoire. Même pour les distances inférieures à 5km (ce qui représente 65% des déplacements), la voiture reste le moyen privilégié (avec la marche à pied pour les distances inférieures à 1km). A l'inverse de la voiture, les autres modes de transports se sont relativement peu développés : si 23% des déplacements sont piétons, seulement 4% des déplacements se font en transport en commun et 1% d'entre eux à vélo, selon les données du PDU adopté en 2008.

Etant donnée la place faible occupée par les modes doux (vélo et marche à pied) dans les parts modales du territoire, créer les conditions d'utilisation de ceux-ci s'avère crucial. La CASA fait en conséquence le choix d'appliquer un plan vélo, conçu pour faciliter et encourager la pratique, à la fois par un lien direct et des échanges permanents avec les usagers et par des actions importantes en matière d'aménagement de l'espace public : création de pistes cyclables, de zones partagées, de sentiers, de garages à vélos...

Sous-Actions opérationnelles

1.2.1. Création et animation de la communauté d'usagers du vélo sur Sophia, avec mise en oeuvre d'une messagerie instantanée, de réseaux sociaux, d'un comité technique et d'événements annuels conviviaux

Réalisation(s) 2021 :

- > Concertation avec la communauté du vélo (+ de 900 membres en 2021) sur projets d'aménagements cyclables (bustram, jalonnement...) ;
- > Alimentation et réponse de l'outil slack (messagerie instantanée) ;
- > Réunion mensuelle avec l'association Choisir le Vélo ;
- > Participation à la Convergence vélo de septembre 2021 ;
- > Organisation de stands avec Choisir le Vélo.

1.2.2. Exploiter les sentiers piétons de Sophia Antipolis notamment (jalonnement et signalétique) et créer une continuité dans les cheminements de modes actifs à l'échelle du territoire

Réalisation(s) 2021 :

- > identification des cheminements piétonniers pour créer un "effet campus" entre les sites d'enseignements supérieurs et les résidences étudiantes ;
- > Convention entre la CASA et le Département des Alpes Maritimes avec prise de maîtrise d'ouvrage de la CASA pour la réalisation de trottoirs et d'éclairage sur Sophia ;
- > travaux de réalisation de trottoirs sur la route des Lucioles.

1.2.3. Développer le réseau cyclable et agir pour supprimer les « points noirs » du réseau

Réalisation(s) 2021 :

Convention partenariale CD06/CASA sur la réalisation d'études et de travaux d'aménagements cyclables sur domaine routier départemental :

- > Livraison de la réalisation de la RD98-Bouillides ;
- > Livraison de la liaison cyclable chemin du Bruguet- Valbonne (cofinancement CASA / CD06 / Valbonne) ;
- > Jalonnement des itinéraires ;

- > Définition d'un plan de jalonnement de 9 itinéraires et 150 kms entre les principaux pôles de vie et centres d'intérêt du territoire. Etude financée par la CASA, en collaboration avec les communes et le CD06. (MO et financement : CD06)

Réalisations propres CASA :

- > Liaison campus Sophiatech rue Fernand Léger: livraison septembre 2021
- > Aménagements cyclables le long du bustram Route de Grasse: livraison octobre 2021

Pérénisation de la « coronapiste » par le Département des Alpes Maritimes sur la RD6098/ Bord de Mer entre Villeneuve-Loubet et Antibes.

Etudes d'itinéraires cyclables sur la CASA : Propositions d'aménagements cyclables sur les voiries communales Opio, Roquefort, Vallauris, Antibes pour propositions aux communes.

Avancée du schéma d'orientation cyclable métropolitain (action commune Cap'Azur CASA/CACPL/CAPG) : identification de 4 axes structurants pour lesquels les 3 agglos s'engagent à ce que les tronçons manquants soient réalisés dans les 5 ans qui viennent (2020 - 2025), en unissant leurs efforts de maîtres d'ouvrage ou financiers :

- > axe Sophia - Mougins le Haut (réalisation 2022)
- > axe Grasse - Mouans Sartoux - Mougins - Sophia Antipolis - Gare SNCF de Biot
- > axe Eurovélo 8 : conventionnement en cours Ville Antibes/ CD06/CASA pour deux aménagements en centre ville d'Antibes: Port et Général Maizière
- > axe Route des Balcons d'Azur (ex voie des chemins de fer de Provence)
- > Sollicitation de l'Etat pour l'opportunité d'usage des DFCl comme aménagements cyclables officiels

1.2.4. Promouvoir les zones partagées (30), limiter à 30km/h et rendre cyclables certaines routes du Moyen Pays, réaménager des espaces consacrés à la voiture pour redonner leur place aux modes actifs

Réalisation(s) 2021 :

Etude de mise en place de double sens cyclables en lien avec les communes (code de la Rue):

- > chemin des Tuillières sur la communes de Vallauris
- > rue Dulys, Bricka et Boulevard Beau-Rivage sur Antibes

pour des réalisations en 2022

1.2.5. Déploiement d'un réseau maillé de garages sécurisés pour les vélos (notamment vélos électriques)

Réalisation(s) 2021 :

- > Mise en service de la consigne collective vélo - Biot Saint Philippe - Sophia Antipolis (localisée arrêt BusTram Station St-Philippe) et mise à disposition du « Sophia Club Entreprises » ;

1.2.6. Promouvoir les modes actifs en complément de l'utilisation du TCSP et étendre l'usage du vélo au-delà de Sophia

Réalisation(s) 2021 :

- > études lancées par la CASA pour des aménagements cyclables situés sur les communes avoisinantes de Sophia permettant de compléter le maillage d'accès à la technopole (Le Rouret, Opio, Valbonne, Vallauris...)
- > lancement par la CASA de la démarche de jalonnement autour de la technopole (premiers itinéraires équipés en 2022)
- > Animation d'un marché de groupement de commande sur le territoire CASA permettant la promotion de la pratique cyclable sur chacune de 20 communes partenaires
- > Intégration d'un calcul d'itinéraire Vélo dans le compagnon de mobilité Envibus Cap Azur
- > -mise en place d'une aide à l'acquisition jusqu'à 300€ (CASA).

1.2.7. Poursuivre l'animation de la Casa du Vélo

Réalisation(s) 2021 :

- > Animation de la CASA du vélo à Valbonne par l'association Choisir le Vélo dans le cadre d'un conventionnement CASA/Choisir le Vélo (25 K€/an de subvention de fonctionnement - 2 permanences à Valbonne, 1 à Antibes, organisation des prêts de vélo, atelier collaboratif)
- > entretien des 30 VAE (en plus des 20 VAE déjà livrés en 2019) pour la mise à disposition auprès de salariés et d'étudiants pour une durée de 15 jours
- > Achat de deux remorques vélo (transport de matériel et de personnes) mise à disposition gratuite

Action n°1.3 Rendre les transports en commun plus attractifs en améliorant la qualité de l'offre proposée

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le service de transports urbains Envibus propose aux usagers du territoire deux types de service : 27 lignes régulières présentes principalement sur la bande littorale et sur Sophia Antipolis, et le service de Transport A la Demande (TAD) sur des zones définies. Le service proposé est en constante amélioration avec

récemment l'installation du Wi-fi à bord, le développement d'un compagnon de mobilité et la création en cours du Bus tram.

Cependant, la part modale des transports en commun reste à améliorer et la CASA envisage donc de poursuivre ses efforts en renforçant son offre sur le territoire.

Sous-Actions opérationnelles

1.3.1. Mettre en place un BHNS sur site propre entre Antibes et Sophia

Réalisation(s) 2021 :

- > réalisation des travaux Route de Grasse : 1.6 kms de site propre supplémentaires engagés intégrant les pistes cyclables et trottoirs.

1.3.2. Poursuivre l'adaptation de l'offre de transports en commun aux attentes et au territoire

Réalisation(s) 2021 :

- > Structuration de l'offre de transport conforme aux résultats de la consultation menée en 2020 et présentation en Comité des Partenaires en février 2021. Mise en oeuvre conditionnée au retour à l'équilibre de la perception du Versement Mobilité.
- > Organisation de Comités Transports Scolaires trimestriels pour ajuster l'offre urbaine, de transports scolaires et de transports à la demande au plus proches des besoins des élèves, avec la participation des établissements scolaires et des fédérations de parents d'élèves ;
- > Expérimentation de Transport à la Demande spontané entre les communes de Gréolières et Chateauneuf de Grasse suite à la demande locale

1.3.3. Evaluer la satisfaction autour des TC au travers de panels clients et non-clients

Réalisation(s) 2021 :

- > réunion du Comité des Partenaires en février 2021 (trentaine de participants)
- > comités trimestriels Transports Scolaires
- > site web Envibus : système de centralisation des réclamations et réponses aux usagers.

Les personnes déjà clientes du réseau Envibus, occasionnelles ou régulières ont des attentes liées à la fréquence de passage des bus, à l'amplitude horaire proposée ainsi qu'à la ponctualité.

Concernant les personnes ne prenant pas ou très peu le bus, les attentes se dirigent plus vers:

- la mise en oeuvre d'une meilleure offre de transport collectif (concurrentielle à la voiture),
- un développement d'une information plus lisible,
- la mise en oeuvre de services personnalisés.

1.3.4. Améliorer la qualité de service

Réalisation(s) 2021 :

- > Une veille constante est faite concernant la qualité de service du réseau de transport en commun. Des relevés sont effectués quotidiennement (sur le terrain et par contrôle informatique) pour évaluer les objectifs de performance liés à la ponctualité, l'accueil des usagers, la propreté des véhicules, les PMR et la fiabilité des systèmes.
- > Depuis juillet 2019, de nouveaux objectifs viennent compléter les items. Ainsi, 18 objectifs de performance sont désormais évalués pour répondre aux exigences hautes de qualité de service de la CASA.
- > L'année 2021 est une année de reprise après la crise sanitaire qui avait modifié les conditions d'accueil à bord des véhicules et obligeant la neutralisation de certains indicateurs.
- > ISO 9001 : confirmation de la certification du Transport à la Demande obtenue en 2019 et de celle du Transport Scolaire obtenue en 2020.

1.3.5. Faciliter les usages par le développement d'outils numériques

Réalisation(s) 2021 :

- > information des usagers accentuée via le site internet, le twitter et facebook d'envibus
- > campagnes de SMS avec plus de 45 000 SMS envoyés aux usagers pour informations d'urgence (grève).
- > développement du e-ticket mobile et de la e-boutique
- > WIFI disponible sur plus de 85 points d'accès (200 000 connexions)
- > Réservation en ligne pour le TAD (PADAM) via appli Ici!à pérennisée après expérimentation de 2019.
- > valorisation du compagnon de mobilité Envibus Cap Azur avec intégration des données de transport ZOU! lignes interurbaines/ intermodalité bus-vélo.

1.3.6. Travailler en collaboration avec les AOMT des territoires voisins notamment l'ouest 06

Réalisation(s) 2021 :

Les Communautés d'agglomération du Pays de Grasse, Cannes Lérins et Sophia Antipolis et la Communauté de communes Alpes d'Azur réunies sous l'égide du Pôle Métropolitain CAP AZUR, ont opté pour une stratégie commune en faveur d'une mobilité plus durable et plus respectueuse de l'environnement en :

- > complétant le «compagnon de mobilité», application articulant les réseaux de transport public entre eux, en ajoutant les lignes interurbaines régionales (ZOU) et un module vélo (mise en service 2021) ;
- > coordonnant leurs services de transport à la demande pour personne à mobilité réduite HandiMobilité (depuis juillet 2019) ;
- > promouvant la pratique du vélo en consolidant un schéma d'orientation cyclable métropolitain basé sur 4 axes structurants et en harmonisant leurs actions de sensibilisation, d'information et d'animation autour du vélo au quotidien via l'association choisir le vélo.

1.3.7. Améliorer l'accessibilité des transports en commun et l'adaptation aux PMR

Réalisation(s) 2021 :

- > mise en situation des ouvriers du chantier du bustram pour prise de mesures d'accompagnement de circulations provisoires adaptées au PMR (ouvriers invités à tester les parcours en fauteuil).
- > 10 arrêts mis aux normes PMR et accueil des bus articulés : 350 000 € investis en 2021
- > Programmation établie en concertation avec les associations

Action n°1.4 Développer le co-voiturage, notamment dynamique

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Près de 67% des déplacements s'effectuent en voiture individuelle sur le territoire de la CASA, ce qui entraîne de nombreux désagréments : saturation des axes de circulation, fortes émissions de gaz à effet de serre... Dans la mesure où le co-voiturage permet de réduire considérablement le nombre de véhicules, son développement constitue donc un enjeu fort pour améliorer la qualité de vie des habitants. Trois sites de covoiturage dynamique sont actuellement disponibles pour mettre en lien les covoitureurs sur le territoire de la CASA, et l'enjeu est maintenant d'ancrer leur utilisation dans les habitudes des habitants en incitant et en facilitant encore leur utilisation. Il s'agit de : Klaxit, Boogi et Ridygo.

Les sous-actions opérationnelles

1.4.1. Soutenir les projets concourants au développement de solution de covoiturage dynamique

Réalisation(s) 2021 :

- > promotion du covoiturage dynamique lors des stands et événements mobilités (5 en entreprise / 5 stands à destination du grand public pendant la semaine de la mobilité)
- > inscription des 3 applications (Boogi, Ridygo, Klaxit) lauréates de l'appel à projet dans le "Guide de Déplacements du Quotidien" de la CASA.
- > acquisition d'un module covoiturage dans le compagnon de mobilité Cap Azur (pour mise en oeuvre 2022).

1.4.2. Créer un réseau maillé de parkings dédiés ou espaces de dépose, de places réservées au covoiturage

Réalisation(s) 2021 :

- > Des places réservées au covoiturage ou possibles pour le covoiturage sont disponibles sur 14 parkings du territoire. (Antibes, Biot, Chateauneuf, Opio, Roquefort, Valbonne, Vallauris, Villeneuve ...),
- > 16 autres lieux sont identifiés, pour valorisation en tant que parking d'écomobilité à partir de 2021
- > réflexions de Vinci pour un P+R à proximité du diffuseur A44 d'Antibes ;
- > collaboration avec le Département des Alpes Maritimes dans l'élaboration d'un schéma directeur des aires de covoiturage.

Action n°1.5 Favoriser l'intermodalité

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Les besoins en mobilité sur le territoire de la CASA sont importants : le territoire est vaste et divisé selon une logique fonctionnelle, les comportements sont marqués par une forte dépendance à la voiture et les offres alternatives restent peu attractives auprès des habitants. En outre, les habitudes en matière de transport sont profondément ancrées, ce qui rend leur évolution difficile. L'intermodalité apparaît alors comme une solution pertinente pour allier les avantages de chacun de ces modes de transport tout en limitant leurs contraintes.

La CASA s'est déjà investie sur ce sujet en créant un premier pôle d'échanges à Antibes, permettant aux usagers de combiner modes doux, voiture et différents modes de transports en communs (train, bus, et bientôt un bus-tram...) en réunissant les services nécessaires à ces pratiques en un lieu central.

L'idée est désormais de renforcer cette politique récente relative aux déplacements multimodaux, de la rendre cohérente et de coordonner les déplacements à l'échelle de l'agglomération, pour lutter efficacement contre l'autosolisme. Dans cet objectif, la CASA souhaite agir sur la mise en cohérence des différents systèmes de transports ainsi que sur la facilitation des « transitions » d'un transport à l'autre en améliorant l'information en temps réel.

Les sous-actions opérationnelles

1.5.1. Elaborer un schéma des lieux d'intermodalité et développer les zones d'échanges intermodales (TC, garages sécurisés vélo, parkings-relais, zones de rencontre covoiturage...)

Réalisation(s) 2021 :

- > Des places réservées au covoiturage ou possibles pour le covoiturage sont disponibles sur 14 parkings du territoire. (Antibes, Biot, Chateauneuf, Opio, Roquefort, Valbonne, Vallauris, Villeneuve...);
- > -16 autres lieux sont identifiés, pour valorisation en tant que parking d'ecomobilité ;
- > -équipements systématiques des stations du bustram d'arceaux vélo ;
- > -collaboration au projet de la Région Sud/SNCF pour l'équipement des gares SNCF de Biot, Antibes Ville, Juan les Pins et Golfe-Juan en stationnement vélo sécurisé (consignes ou box) dès 2022 ;
- > -intégration dans le compagnon de mobilité Envibus Cap Azur d'une option intermodalité bus-vélo avec indication du stationnement vélo sécurisé.

1.5.2. Participer à l'élaboration d'une tarification commune entre le réseau TER, interurbains et les réseaux urbains du 06

Réalisation(s) 2021 :

Un travail de fond a été mené avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du département afin d'offrir aux usagers un carte unique permettant de traverser et utiliser les réseaux qui la composent. L'aboutissement de ce projet a permis en 2020 la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire attractive "Pass Sud Azur", zonale, permettant des déplacements libres entre les bus locaux, les bus départementaux et les trains régionaux.

Les réflexions continuent sur la mise en place de nouveaux tarifs et formules d'abonnement intermodales

1.5.3. Développer et améliorer l'information en temps réel des transports collectifs pour optimiser l'intermodalité, développant les fonctionnalités du CM sur le vélo, le réseau TER, le covoiturage...

Réalisation(s) 2021 :

- > mise en oeuvre de nouveaux modules pour le compagnon de mobilité Cap Azur. En plus de l'information en temps réel sur les trois réseaux de transports de CASA, CAPG et CACPL , intégration de l' information en temps théorique sur le TER et les lignes interurbaines régionales ZOU!, ainsi qu'un module Vélo et un module Piéton avec calcul d'itinéraire et temps de parcours intermodaux.
- > fonction "prochain passage à l'arrêt" dans l'appli Envibus.
- > expérimentation de suivi en temps réel des bus scolaires ZEN BUS, pour une mise en place d'une appli grand public en 2022.

1.5.4. Promouvoir l'intermodalité, notamment les atouts du collectif et du partagé (temps libéré, gagné, fatigue évitée...), particulièrement sur Sophia Antipolis

Réalisation(s) 2021 :

- > installation d'une consigne collective vélo à la station Saint-Philippe, mise à disposition des entreprises de l'avenue Roumanille (Sophia Club Entreprises) pour permettre la desserte du dernier kilomètre à vélo et favoriser ainsi une intermodalité vélo/bus.
- > des arceaux ou des boxes vélo sont disponibles à chaque station de la ligne A du réseau Envibus (bustram Antibes Sophia Antipolis) ;
- > mise à disposition de vélos VAE pour tester les trajets domicile-travail au sein de la CASA.

- > Organisation de réunions de concertation entre les différents sites universitaires et écoles d'ingnieurs/business school de Sophia Antipolis afin d'harmoniser les liaisons douces pour favoriser les déplacements inter-campus (INRIA, DSTI, SKEMA, POLYTECH, Campus Sophiatech, CNRS, Mines...). Par ailleurs Les nouveaux programmes immobiliers en cours de construction ou à l'état de permis de construire, ou projets, proposent tous des parkings à vélo et sites de recharge spécifiques afin de favoriser la liaison inter-sites de la technopole. (ex: CENTRIUM proposera à la livraison 124 places de parking vélo+recharge).
- > La CASA a décidé de l'implantation de son futur POLE INNOVATION sur le site de Sophi@tech, en lien avec les cheminements vélos et piétons, mais aussi sur le tracé du Bustram, qui reliera le centre et la gare d'antibes directement au Pole Innovation.

Action n°1.6 Changer les perceptions concernant les offres alternatives à l'autosolisme par l'évènementiel et la sensibilisation

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le territoire est marqué par la faible utilisation des transports en commun et des modes actifs. C'est l'utilisation de la voiture individuelle qui prime avec une importante motorisation des ménages (40% des ménages possèdent au moins deux véhicules).

Les caractéristiques de la mobilité dans le territoire de la CASA impliquent des actions combinées : proposer des moyens de transports alternatifs mais aussi, et surtout informer sur ces modes nouveaux. Offrir la possibilité de changer ne suffit pas, il faut aussi accompagner et sensibiliser pour faire connaître les solutions et changer les habitudes. C'est dans cette logique que la CASA souhaite organiser des évènements d'information et de sensibilisation, et assurer ainsi ses missions de Conseil en Mobilité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable.

Les sous-actions opérationnelles

1.6.1. Organiser des défis mobilité et événements participatifs autour de la thématique du multimodal

Réalisation(s) 2021 :

De manière générale, l'année 2021 fût peu propice aux événements du fait de la crise sanitaire. Néanmoins:

- > co organisation avec le Sophia Club Entreprises et l'ADEME du Challenge de la Mobilité 2021 ;
- > organisation de convoi-vélos au printemps et lors du Challenge de la Mobilité 2021 ;

- > tenue de stands d'essais de vélos à assistance électrique (1^{er} dimanche du mois en bord de mer d'Antibes, Vallauris, Valbonne) , en lien avec « Choisir le Vélo ».

1.6.2. Promouvoir le covoiturage du quotidien

Réalisation(s) 2021 :

pas d'actions en 2021, du fait du contexte sanitaire peu favorable à la promotion du covoiturage.

1.6.3. Promouvoir le vélo comme moyen de mobilité quotidienne

Réalisation(s) 2021 :

- > Mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition et à la réparation de vélo ou vélo à assistance électrique (300€ max ou 25% du coût du vélo / budget : 90 000€);
- > Permanences d'informations à la CASA du Vélo : conseils personnalisés sur les itinéraires cyclables, apprentissage de l'entretien de base sur les vélos, mise à disposition de VAE pour une durée de 15 jours auprès des salariés et étudiants de Sophia;
- > Sensibilisation par le Conseil en Mobilité effectué auprès des entreprises de Sophia, tenue de stands mobilité lors d'événements grand public (Souffleurs d'Avenir, Semaine de la mobilité, etc..) : communication sur les offres existantes, distribution de flyers;
- > Réalisation d'une cartographie interactive vélo à destination du grand public: informations sur les itinéraires conseillés, accompagné de cartographies, et de commentaires pour renseigner l'utilisateur en fonction des différents tronçons.
- > Intégration d'un calcul d'itinéraire vélo dans le compagnon de mobilité Envibus Cap Azur.

1.6.4. Mise en place d'un programme de fidélisation aux transports en commun

Réalisation(s) 2021 :

- > Plusieurs actions ont été menées pour permettre l'augmentation de la part modale des déplacements en transports collectifs. Afin de fidéliser les usagers une politique tarifaire attractive est à l'oeuvre. Celle-ci permet de lutter contre l'exclusion sociale avec la pratique de tarifs adaptés mais aussi de replacer le réseau de transport en commun au coeur des déplacements de l'ensemble des publics.

décisions 2019	<ul style="list-style-type: none"> > la gratuité pour les antibois/juanais de 75 ans et + (PASS CCAS Sénior), > la gratuité (5€/an) pour les PMR (PASS PMR) > la gratuité (5€/an) pour les 62 ans et + non imposables (PASS CCAS).
2020	<ul style="list-style-type: none"> > un pass annuel tout public à 90€/an et 12€/mois > un titre Accompagnement PMR à 5€/an (allant avec PASS PMR)
2021	<ul style="list-style-type: none"> > gratuité de la Ligne A

Action n°1.7 Favoriser le développement de la mobilité électrique sur le territoire

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Les véhicules électriques concourent à l'amélioration de la qualité de l'air de par l'absence d'émission qu'elles génèrent lors des déplacements.

La CASA a ainsi choisi de développer un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques avec la CAPG et la CAPL dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial déployé au niveau du Pôle Métropolitain. Elle a ainsi déployé sur son territoire un réseau de 34 bornes maillées sur le territoire, le réseau WiiiZ, qu'elle exploite aujourd'hui. En tout c'est ainsi 95 bornes à l'échelle de l'Ouest 06 qui sont en service depuis le printemps 2018.

La CASA comme les autres territoires poursuit le déploiement de bornes sur des secteurs à fortes fréquentations ou des zones de projets.

Les sous-actions opérationnelles

1.7.1. Poursuivre de déploiement le maillage du réseau WiiiZ en installant de nouvelles bornes

Réalisation(s) 2021 :

- > 5 nouvelles bornes à Antibes, 1 à Saint-Paul de Vence, 2 à Biot (dont une à charge rapide) et 2 à Valbonne (dont une à charge rapide).
- > 1 borne est en projet à Cipières avant la fin de l'année.
- > Aujourd'hui, le parc WiiiZ public sur la CASA est de 52 bornes
- > Le parc total WiiiZ ouest 06 est désormais de 137 bornes publiques dont 2 à charge rapide.
- > Le nombre d'abonnés est de 453 et le nb de charges est de 8000 pour les 8 premiers mois
- > En 2022, le réseau va s'étendre sur les territoires de l'ECAA (Estérel Côte d'Azur Agglomération) et la CCAA (Comm. comm. Alpes d'Azur). Prévisionnel de 140 bornes en plus sur l'ensemble du territoire d'exploitation de la marque WiiiZ au terme des 4 prochaines années du marché.

1.7.2. Assurer l'exploitation et la maintenance du réseau WiiiZ

Réalisation(s) 2021 :

- > Le réseau WiiiZ présente des résultats positifs :
- > 45 bornes déployées sur la CASA (+6 en cours) et 137 sur l'ensemble de Cap'Azur.

- > 615 abonnés à WiiiZ et plus de 30 000 charges en 2021 (14 000 sur la CASA),
- > budget annuel d'exploitation 20 000€ (supervision exploitation) / budget de maintenance (env. 15 000€ annuels)

Objectif 2

Développer une stratégie d'aménagement durable du territoire, visant à la fois à renforcer sa fonctionnalité, à limiter la consommation d'espace et à limiter les besoins de déplacement

Action n°2.1 Eviter la surconsommation d'espace et promouvoir la mixité fonctionnelle

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

La CASA est un territoire très attractif avec son climat méditerranéen alliant soleil, mer et montagne. Entre 1999 et 2009, la population de la CASA a connu une augmentation de 18 025 habitants, ce qui a eu pour conséquence la consommation de 695 ha d'espace (sur une superficie totale de la CASA de 483 km²). Si 40% de cette urbanisation récente s'est développée en continuité de l'urbanisation existante (ou dents creuses), générant de ce fait une forme de densification, la CASA reste caractérisée par un tissu urbain diffus. En outre, son organisation territoriale est fortement spatialisée : la technopole présente une forte concentration d'emplois mais peu de logements, lesquels sont essentiellement présents au Sud du territoire. Le Haut et Moyen Pays conservent en revanche la majorité des espaces naturels de l'agglomération.

Ces caractéristiques territoriales appellent de fait à des déplacements importants, générateurs de pollution et de nuisances. Pour endiguer ce phénomène, la CASA souhaite donc poursuivre sa lutte contre l'étalement urbain ainsi que contre la spécialisation de ses territoires en privilégiant la densification dans les zones urbaines, en étudiant la densité et en encourageant la mixité fonctionnelle au cas par cas des futurs projets sur l'ensemble du territoire.

Les sous-actions opérationnelles

2.1.1. Sensibiliser les communes à la problématique de la surconsommation d'espaces et proposer des outils et des référentiels de mise en oeuvre pour les accompagner (guides, typologies, visites,...)

Réalisation(s) 2021 :

Dans le cadre de l'élaboration du 3eme PLH 2020-2025, un recensement des gisements a été fait sur chaque commune de la CASA, ainsi qu'une analyse sur leur accessibilité générale (accessibilité par rapport aux gares; arrêts de bus, pôles d'entreprise, aux centralités).

Afin d'accompagner les communes dans la reconstitution d'une offre de logement sans consommation d'espace, la CASA a engagé une vaste étude sur les logements vacants des communes de son territoire. Ces fiches individuelles sont mises à disposition des élus et constitue un élément de diagnostic éclairant pour la mise en oeuvre d'une stratégie globale de mobilisation du parc privé.

Enfin, la CASA a réalisé un atlas à destination des élus, enrichi et documenté pour améliorer la connaissance du territoire sur l'ensemble du parc de logement existant (logement locatif social, accession, logement locatif intermédiaire...)

Les études dans le cadre de l'élaboration du SCOT valant PCAET intègrent un diagnostic et des analyses sur la consommation d'espace. Une première réunion (27 septembre) a donné lieu à une sensibilisation des élus à la problématique de la consommation d'espace.

2.1.2. Poursuivre les études de capacité de réhabilitation sur certains sites déjà construits ou artificialisés (logement, tertiaire, commerce)

Réalisation(s) 2021 :

En 2021, plusieurs opérations tertiaires font l'objet de démolitions-reconstructions dont les PC ont été obtenus :

- > COR NATURA et SYMPHONIA (sur l'ancien site de DOW CHEMICAL), opération est portée par les promoteurs VALIMMO et COURTIN REAL ESTATE.
- > ATHENA par ARTEA
- > THE HIVE Etxe promotion
- > Un Projet de requalification d'une friche hôtelière avec le développement d'un projet mixte bureau/logements : La CANOPEE.

2.1.3. Poursuivre les études de capacité et de faisabilité en veillant à proposer une densité et une mixité adaptées à chaque projet (logements ou activités) et à chaque site

Réalisation(s) 2021 :

Quatrième et dernière année du marché d'études de capacité/faisabilité (échéance mi-mai 2021). Budget 2021 basculé à la Direction Habitat Logement

En 2021, une étude de capacité, couplée d'une expertise VRD a été réalisée dans la centralité du village du Rouret, sur un îlot situé au droit des routes d'Opio et de Nice (RD 2085) qui intègre une copropriété dégradée composée de 20 lots (15 logements et 5 commerces). périmètre d'étude de 1170 m² incluant une copropriété très dégradée et 2 maisons. Au vu de l'état et de la configuration des bâtiments, la municipalité souhaitait privilégier un projet de démolition-reconstruction intégrant un programme résidentiel avec un usage mixte d'habitation (1165m²) et de commerces en RDC (350m²). La capacité dégagée propose la réalisation d'une opération mixte en R+3, intégrant 20 logements sociaux et des commerces en RDC. Les mobilités actives ont été évoquées à l'occasion de cette étude afin de trouver un maillage intéressant sur l'ensemble de la centralité notamment au regard des opérations récemment livrées et en cours de construction.

Développement d'un projet mixte logements/bureaux sur Sophia Antipolis : La Canopée par EQUILIS. 245 logements et 12 000 m² de bureaux sur une friche.

2.1.4. Intégrer des espaces mutualisés d'usages et de services, et des lieux de rencontre au sein des projets

Réalisation(s) 2021 :

Les livraisons immobilières récentes intègrent toutes des fonctionnalités de services, de lieux de rencontres et d'échanges (Centrium, Arteparc, Hôtels Moxy et Golden Tulip...) ainsi que des espaces évènementiels.

2.1.5. Etablir un comité d'enseignes avec les grands investisseurs

Réalisation(s) 2021 :

Les comités d'enseignes sont des organes de pilotage, compétents pour discuter de la commercialisation d'espaces marchands, à l'occasion de leur création ou de leur requalification et, a posteriori, lors des changements opérés au sein de ces ensembles commerciaux. A l'occasion de ces comités, il est demandé aux commercialisateurs d'informer les membres des demandes d'implantation d'enseignes ou d'indépendants, pour décider ensemble de la suite à donner. Les membres veillent au respect du programme et du plan de commercialisation arrêtés avec l'opérateur-investisseur, en tenant compte de la stratégie de développement commerciale communautaire et de la liberté du commerce et de l'industrie.

En 2021, un Comité d'enseigne s'est tenu sur le projet Marendra Lacan à Antibes.

Action n°2.2 Promouvoir le changement d'usage des bâtiments obsolètes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Dans la mesure où le SCOT de la CASA prévoit de limiter la consommation d'espace en matière d'aménagement, les projets urbains aujourd'hui menés sont pensés en termes de requalification des lieux déjà artificialisés plutôt que d'urbanisation des espaces vierges. Plusieurs projets de réaménagement sont aujourd'hui à l'étude et comptent bien illustrer cette volonté.

Afin de poursuivre cette logique d'action, la CASA envisage d'étudier le taux d'occupations des bâtiments sur la technopole puisque de nombreuses surfaces dédiées au tertiaire sont inoccupées. Les bâtiments n'étant plus adaptés à l'évolution de la demande actuelle et aux nouvelles formes d'espace de travail, une requalification ou réaffectation de ces espaces apparaît donc nécessaire, sans pour autant changer complètement d'usage, à la fois pour le maintien de l'attractivité de la Technopôle et pour limiter la consommation de foncier. La CASA favorise pour cela les transactions et fait office d'intermédiaire entre opérateurs privés en réhabilitation dont elle fait la promotion et vendeurs.

Les sous-actions opérationnelles

2.2.1. Poursuivre la veille immobilière avec les commerciaux et les propriétaires sur les bâtiments inoccupés ou faiblement occupés (vacance structurelle)

Réalisation(s) 2021 :

Depuis 2019 des programmes immobiliers sur Sophia Antipolis s'intensifient, avec à horizon 2024 environ 80 à 100 000 m² de nouveaux espaces tertiaires déployés, la plupart sur des sites anciens déconstruits et requalifiés à neuf, avec de nouveaux standards énergétiques et hydrologiques, plus végétalisés et optimisés. On peut évoquer CENTRIUM (14 500 m²), NATURAE (6 000 m²) actuellement en chantier et DOW CHEMICALS (19 000 m²), THE HIVE (2 300 m²), CANOPEE, ATHENA, qui sont tous des projets accordés qui favorisent l'utilisation de sites déjà minéralisés, construits pour les requalifier à neuf aux standards actuels, et en profiter pour les revégétaliser. Les investisseurs et promoteurs se sont saisis du sujet. D'autres projets à venir sur le même principe. Le projet CANOPEE (env. + de 20 000 m²) sur une friche existante depuis plus de 5 ans très minéralisée (chantier abandonné) est clairement la concrétisation et de ce dialogue instauré entre la CASA/SYMISA et les investisseurs et propriétaires de sites vétustes, vacants, obsolètes.

2.2.2. Accompagner les mutations de site et les changements de destination ou d'usage pour produire du logement sans consommation de foncier

Réalisation(s) 2021 :

La CASA a accompagné la commune d'Antibes pour la transformation de l'Hôtel du Lys (propriété de la Ville) en 12 logements sociaux destinés aux seniors. Le projet a été confié au bailleur social ERILIA, en charge de l'acquisition et la réhabilitation, tandis que l'animation du site et l'accompagnement social des résidents sera réalisé par le CCAS d'Antibes.

Par ailleurs, la CASA, en tant que délégataire des aides à la pierre, a financé une partie des travaux de réhabilitation de l'ancien hôtel Cyrano à Antibes transformé en logements avec l'ANAH. L'immeuble réhabilité a été livré en décembre 2021.

La CASA accompagne la commune de la Colle-sur-Loup et l'EPF pour la réhabilitation de l'ancienne résidence de tourisme BELAMBRA; une consultation est en cours pour attribuer ce projet de réhabilitation à un opérateur et prévoit la réalisation d'environ 100 logements; 684 596€ de subventions ont été obtenus par l'EPF au titre du fonds friche du plan de relance.

2.2.3. Identifier les bâtiments obsolètes et énergivores et encourager leur rénovation

Réalisation(s) 2021 :

4 requalifications immobilières remarquables (Centrium, DOW, Naturae...) avec déconstruction, dépollution, densification sur site sur des standards énergétiques et environnementaux dernière génération.

Objectif 3

Préparer le territoire à la gestion des crises

Action n°3.1 Améliorer la gestion du risque inondation à l'échelle du territoire

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le territoire de la CASA est soumis à des risques d'inondation de plusieurs types : débordement des cours d'eau et vallons côtiers, ruissellements urbains et péri-urbains, ainsi que submersion marine pour les plus fréquents. Les conditions naturelles du site engendrent des aléas pouvant être très sévères : relief avec fortes pentes, régime d'orages méditerranéens (ou cévenols) avec les intensités de pluie records sur des courtes durées, évacuations en mer contrariées par les effets de houle, etc.; L'urbanisation, le développement des routes, l'abandon progressif de l'entretien des cours d'eau non domaniaux par leurs propriétaires sont des facteurs aggravants pour l'écoulement des eaux mais aussi pour la qualité des milieux aquatiques. En parallèle, le développement d'habitats et d'activités sur certaines zones naturellement inondables dans les années 50 à 90 a accru la vulnérabilité du territoire. Plusieurs inondations récentes ont rappelé la forte exposition de la CASA à ce risque majeur : octobre 2015 sur le bassin de la Brague et les vallons côtiers de Vallauris et Antibes, novembre 2019 sur le Loup et le Malvan, octobre 2020 sur l'Estéron.

Suite à sa prise des compétences GEMAPI et Eaux Pluviales en 2018, la CASA s'est engagée dans une politique de gestion intégrée du risque d'inondation, développée suivants plusieurs axes, en particulier : entretien préventif et restauration des cours d'eau, réglementation, culture du risque et information de la population, travaux de lutte contre les inondations, réduction de la vulnérabilité, suivi hydrométéorologique et assistance à la gestion de crise des communes.

Les sous-actions opérationnelles

3.1.1. Entretien et restaurer les cours d'eau, vallons péri-urbains, réseaux pluviaux et ouvrages (plans de gestion + interventions curatives)

Réalisation(s) 2021 :

La CASA entretient de manière préventive et curative les vallons côtiers péri-urbains et les collecteurs pluviaux publics. Elle intervient sur le domaine privé sur la base d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur Antibes, et réalise les plans de gestion et le dossier de demande de DIG pour les autres vallons privés majeurs. Elle participe à la lutte contre la pollution transitée par les pluviaux (domestique, accidentelle...) qui impacte la qualité des eaux du littoral et des cours d'eau récepteurs.

- > La CASA a confié au SMIAGE Maralpin, via un Contrat Territorial, la gestion de la Brague, du Loup, du Malvan et de l'Estéron, de leurs affluents, et des ouvrages hydrauliques classés.

- > Réalisation d'inventaires faune/flore (30K€) sur 71 kms de vallon destinés à bâtir le plan de gestion et la DIG pour intervenir sur les parties privées
- > Etablissement des plans de gestion des vallons et demande de DIG à soumettre à Enquête publique en 2022

3.1.2. Accompagner les projets d'urbanisation et la planification territoriale pour réduire la vulnérabilité au risque inondation et améliorer la gestion des crues sur le territoire dans son développement

Réalisation(s) 2021 :

- > Transmission d'un dire complémentaire concernant la révision du PPRI d'Antibes.
- > Echanges techniques en amont et Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'Antibes (projet de résidence autonomie dans un secteur inondable) + avis sur la modification n°1 du PLU d'Antibes qui intègre notamment plusieurs emplacements réservés.
- > Avis sur la modification n°5 du PLU de Villeneuve-Loubet.
- > Avis sur la modification n°8 du PLU de Biot qui concerne spécifiquement le périmètre de la technopole de Sophia. La procédure annexe notamment le règlement communautaire de gestion de pluie et ruissellements.
- > Echanges techniques en amont et avis sur la révision du PLU de Valbonne arrêtée + autorisation pour les nouvelles ouvertures à l'urbanisation. Le nouveau document annexe le règlement communautaire de gestion des eaux pluviales et identifie notamment dans le plan de zonage les zones bleues de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) en y adossant des règles.
- > Avis sur le PADD de la révision du PLU de Châteauneuf + échanges techniques concernant le projet de création d'un espaces 5 tridents au Club Med d'Opio sur le golf côté Châteauneuf notamment en ce qui concerne la gestion des eaux de pluie et des ruissellements.
- > Au niveau opérationnel, plusieurs projets tertiaires sur la technopole ont fait l'objet d'approches techniques de gestion hydraulique (Canopée, Pôle Innovation,...).
- > Mise à Jour en 2021 du règlement de gestion des eaux pluviales et des ruissellements de la CASA initialement adopté en 2019. La CASA a renoncé à sa police spéciale.
- > Mise en place d'une procédure d'agrément préalable au dépôt des PC pour la gestion des eaux pluviales.
- > L'établissement du Zonage d'eaux pluviales avance avec des études hydrogéologiques et des schémas directeurs hydrauliques sur certaines communes (Vallauris, Villeneuve-Loubet, Le Rouret...).
- > engagement d'une étude stratégique de gestion partagée du littoral - convention de partenariat public-public avec le CEREMA pour une durée de 2 ans.

3.1.3. Intervenir auprès des administrés et acteurs du territoire pour réduire leur vulnérabilité par le biais d'une gestion intégrée et préventive

Réalisation(s) 2021 :

Dans le cadre de son Programme d'ACTions pour la Prévention des Inondations (PAPI), la CASA a mis en place en 2020 un dispositif baptisé CAS'ALABRI d'Accompagnement pour l'ADaptation du Bâti au Risque d'Inondation. Ce dispositif permet d'établir un diagnostic de la vulnérabilité des biens et des activités exposés aux inondations, de définir et chiffrer les travaux et équipements destinés à réduire cette vulnérabilité, et

d'élaborer un plan préventif de mise en sécurité des personnes et des biens. Destiné aux particuliers, copropriétés, entreprises et ERP, il est gratuit et confidentiel, et permet de bénéficier d'aides financières très incitatives pour la réalisation des travaux (au maximum 80% du montant HT pour les particuliers), et d'une assistance technique.

- > dispositif opérationnel, environ 150 diagnostics réalisés à la demande de particuliers et d'entreprises.
- > réalisation de vidéos promotionnelles pour faire connaître le dispositif CAS'ALABRI qui seront prochainement mises en ligne.

3.1.4. Poursuivre les travaux liés aux compétences GEMAPI et EP, ainsi que les études stratégiques d'aménagement

Réalisation(s) 2021 :

- > finalisation des études stratégiques sur la Brague et le Loup avec déclinaisons des actions à mettre en œuvre ;
- > poursuite des schémas directeurs sur Vallauris, Villeneuve-Loubet, Roquefort-les-Pins ;
- > Engagement des schémas directeurs sur Opio, Le Rouret, Valbonne ;
- > Travaux sur le vallon du Madé et bassin du Haut Sartoux réalisés; secteur des Groules à Antibes ;
- > Remise à l'étude du bassin Cerutti à Antibes avec couverture et végétalisation.
- > Démolition Hameau de la Brague (travaux de renaturation seront conduits par le SMIAGE ultérieurement).

3.1.5. Développer la base de données du SIG et les outils métiers pour améliorer la connaissance, le suivi et la gestion

Réalisation(s) 2021 :

- > Le SIG est désormais documenté et des applications spécifiques ont été déployées pour l'instruction des PC, la gestion de crise.
- > Dossier de demande d'autorisation auprès de l'Etat pour l'occupation du domaine public maritime par les exutoires pluviaux.

Action n°3.2 Accompagner et assister les communes dans la gestion de crise à la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Le territoire de la CASA est soumis à d'importants risques d'inondation par inondation des cours d'eau et vallons, ruissellements urbains et submersion marine. Les crues les plus sévères sont générées par des épisodes méditerranéens, phénomènes très violents dont la prévision météorologique est complexe. Certains orages peuvent survenir très soudainement, sans signes avant-coureurs et sans vigilance météorologique particulière. Ces particularités ainsi que la rapidité des phénomènes de crues, nécessitent le développement d'outils spécifiques pour l'anticipation et le suivi des crues, la préparation et la mise en place des opérations de gestion de crise.

Les sous-actions opérationnelles

3.2.1. Organiser la diffusion de l'information auprès de la population, avant, pendant et après une crise

Réalisation(s) 2021 :

La CASA participe à la mise en place d'une culture du risque "inondation" auprès du grand public et particulièrement des enfants. Elle participe aux Journées Départementales des Risques Majeurs organisée chaque année par la Préfecture des Alpes-Maritimes et finance des pièces de théâtre et des activités pédagogiques à destination des scolaires.

Elle diffuse les conseils nationaux sur les bons comportements à adopter sur son site internet et sur ses réseaux sociaux, et propose une assistance à la mise en place des plans préventifs de mise en sécurité des particuliers et des entreprises dans le cadre de son dispositif «CAS'ALABRI» pour la réduction de vulnérabilité face au risque inondation.

Dans le cadre de la gestion des crises inondations, une plateforme de diffusion des messages d'alerte à la population est mise à disposition des maires par le CD06 (via le SMIAGE).

3.2.2. Développer des outils hydrométéorologiques d'anticipation et du suivi des crues

Réalisation(s) 2021 :

- > la CASA a été retenue pour participer à l'expérimentation d'un nouveau procédé de mesures des pluies et de leur intensité en temps réel, développé par la start-up "HD rain".

3.2.3. Animer et équiper un réseau des gestionnaires de crise des communes

Réalisation(s) 2021 :

- > renforcement du réseau radio tétranumérique avec mise en place d'antennes fixes pour améliorer la réception et la diffusion.
- > poursuite du projet de déploiement de barrières de fermeture de routes

ENJEU 2 / L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Objectif 4

Favoriser l'économie de ressources et optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Action n°4.1 Sensibiliser sur l'économie des ressources et la consommation

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

Emanant du mode de vie des habitants, les déchets constituent une problématique importante pour le développement durable du territoire. Au total sur la CASA, 180 414 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits en 2019, soit 1007kg/hab sur l'année.

Ce ration élevé par rapport à la population française est du à deux facteurs : les modes de vie de la population et les impacts du tourisme.

Consciente de cette problématique, la CASA oeuvre depuis plusieurs années pour limiter la production de déchets et affiche un bon taux de valorisation. Les déchets suivent une valorisation matière à 48%. Les marges de progrès restent importantes notamment en termes de réduction de déchets produits. En 2015, elle a même été lauréate de l'appel à projet du ministère de l'environnement « Territoire Zéro déchets, zéro gaspillage ». Dans ce cadre, un programme d'action a été défini pour atteindre les objectifs souhaités. Les communes de Biot et Villeneuve-Loubet ont été sélectionnées comme villes pilotes. L'idée est maintenant d'étendre les actions et d'accentuer la communication sur ce programme visant à réduire la production de déchets sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

4.1.1. Eduquer et sensibiliser aux écogestes favorisant l'économie des ressources (Watty,...)

Réalisation(s) 2021 :

Dans le cadre de son Plan Climat, la CASA a souhaiter s'engager dans la sensibilisation des enfants aux économies d'énergie. Pour cela, elle s'est engagée depuis 2017 dans le programme Watty à l'école. Ce programme permet, sous forme de trois ateliers annuels, de faire réfléchir les enfants de 68 classes de la CASAsur des gestes simples en matière d'économie d'énergie. Ce programme sera reconduit pour encore deux années.

4.1.2. Sensibiliser au gaspillage alimentaire et à la consommation, notamment en poursuivant les actions liées au programme « 0 déchets, 0 gaspillage »

Réalisation(s) 2021 :

UNIVALOM s'inscrit dans une démarche continue de réutilisation, de valorisation et de réduction des déchets. Après une première édition à succès ayant obtenu des résultats significatifs, UNIVALOM a renouvelé l'opération Objectif Zéro Déchet sur les Communes. Cette opération a consisté à accompagner plusieurs familles vers un changement durable de leurs habitudes de consommation.

L'opération est désormais déployée à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP'Azur, lui donnant ainsi plus d'ampleur et de notoriété. UNIVALOM a accompagné cette année plus de 220 familles motivées dans cette démarche

4.1.3. Travailler auprès des restaurants sur le gaspillage alimentaire

Réalisation(s) 2021 :

Pas d'actions spécifiques menées en raison de la situation sanitaire. Toutefois, la restauration scolaire a engagé des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Action n°4.2 Optimiser la gestion des biodéchets

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

98% des déchets collectés sont aujourd'hui dirigés vers une filière de valorisation, dont 48% hors filière énergétique. Sur l'année 2019, 30 409 tonnes ont ainsi été compostées, 84 297 tonnes recyclées et 90 603 tonnes valorisées énergétiquement. Parallèlement, la quantité de déchets destinée à l'enfouissement a diminué de 21% entre 2014 et 2017, dépassant ainsi les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Ces chiffres sont encourageants et montrent l'implication de la CASA sur la question. Cependant, ils restent en dessous de la moyenne nationale et le challenge pour la CASA est désormais de réduire la production de déchets à la source.

De façon à contribuer à l'atteinte des objectifs émis par le Grenelle de l'environnement, le Syndicat mixte pour la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (Univalom) présent sur le territoire de la CASA a donc lancé son Programme de Prévention des déchets 2016-2020. Un axe fort de ce programme est la réutilisation des déchets verts. Dans ce cadre, une première expérience pilote de broyage à domicile a été lancée sur la commune de Biot. En termes de collecte à domicile, les déchets verts font l'objet d'un ramassage à domicile sur Châteauneuf, le Bar-sur-Loup, Opio, Le Rouret, Roquefort les Pins, Villeneuve Loubet, Saint Paul, la Colle sur Loup et Tournettes-sur-Loup (en porte-à-porte). C'est sur ces modèles que la CASA souhaite développer et étendre sa gestion durable des déchets, et plus particulièrement des biodéchets (déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales).

Les sous-actions opérationnelles

4.2.1. Inciter à la valorisation des déchets verts et biodéchets à la source

Réalisation(s) 2021 :

UNIVALOM, distribue les composteurs individuels pour les territoires CASA et CACPL. Plus de 400 composteurs individuels ont été distribués accompagnés d'une formation, en vidéo ou en présentiel selon la période de remise.

La dynamique du compostage a été renforcée avec près de 20 sites de compostage collectifs sur le territoire auxquels s'ajoutent des sites en milieu scolaire et d'entreprises. Au total plus de 100 sites actifs permettent de détourner près de 50 tonnes de déchets.

Désormais 6 guides-composteurs interviennent sur le territoire d'UNIVALOM.

Depuis 2019, UNIVALOM propose une solution de broyage de végétaux à domicile. Avec ses prestataires l'AFPJR et Soli-Cités, structures d'insertion professionnelle, un service itinérant est mis en place. Les partenaires se rendent directement chez les particuliers pour transformer les branchages en un broyat prêt à être utilisé sur place. Interrompu en 2020, le service a désormais repris et UNIVALOM travaille à des solutions complémentaires au broyage, notamment le broyage chaque année des sapins de Noël.

Le tri à la source des biodéchets doit être généralisé pour le 01er janvier 2024. La CASA a lancé une étude sur les biodéchets diagnostic du territoire et scénarii de solutions à proposer pour la mise en place du tri à la source des biodéchets adaptée au territoire. définition de zone-test sur Opio-Châteauneuf-Le Rouret (matière organique compostage + déchets verts).

L'installation d'un composteur électromécanique est en projet en 2022 à l'ESAT de Châteauneuf : le compost produit sera utilisé en agriculture bio.

Déchets verts : recherche actuellement de site de traitement et centre de compostage à l'étude (Bar-sur-Loup - La Sarrée / Biot - terrainCD06...).

4.2.2. Etendre l'expérience de broyage à domicile et créer une banque de broyat

Réalisation(s) 2021 :

Dans le cadre du PLPDMA délibéré en décembre 2021 (mise en oeuvre 2022-2028) , CASA adhèrera début 2022. 3 actions liées au broyage :

- > renforcer les actions existantes de broyage à domicile et fiabiliser l'offre avec les associations d'insertion ;
- > projet de chèque aide à l'acquisition ou la location de broyeur ;
- > broyage des sapins de Noël : extension du dispositif à de nouvelles communes qui ne bénéficient pas de la collecte de végétaux.
- > envisage des campagnes de broyage de végétaux sur des communes nouvelles.

4.2.3. Relancer la politique de distribution de composteurs et de lombri-composteurs en axant sur les biodéchets (communication / formation) et expérimenter d'autres solutions.

Réalisation(s) 2021 :

Montée en compétence par le recrutement de maître-composteurs afin d'accompagner les usagers à la bonne conduite de leur composteur.

Souhait de cartographier tous les composteurs distribués afin d'évaluer le volume de déchets détournés.

4.2.5. Engager la création d'une plateforme de compostage locale

Réalisation(s) 2021 :

Le projet de création d'une plateforme de compostage sur le site de la Sarrée n'a pas abouti. Un projet est actuellement étudié sur la commune de Biot, sur un terrain du CD06.

4.2.6. Améliorer la valorisation des déchets bois et de la biomasse

Réalisation(s) 2021 :

Plus de 8000 tonnes de bois ont été collectés en déchetterie et font l'objet principalement d'une valorisation matière (palettes, meubles, bois aggloméré...) . Une part mineure est valorisée énergétiquement (déchets de bois issus des encombrants et valorisation en CSR et dans les cimenteries).

Action n°4.3 Optimiser les collectes et la valorisation des collectes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

La CASA possède la compétence de collecte des déchets, qu'elle exerce en partie en régie et en partie en sous-traitance via des marchés publics. La fréquence de collecte d'ordures ménagères est définie de manière hebdomadaire, indépendamment sur chaque commune.

Le territoire se caractérise également par une hétérogénéité de besoins et de configurations urbaines entre les centre-villes touristiques du littoral où la collecte en porte à porte est difficile et les quartiers d'habitat individuels, ou encore les espaces ruraux très peu denses. Ce problème ne touche pas uniquement les habitations ou locaux anciens, les nouvelles constructions étant relativement peu pensées pour faciliter le tri et le stockage des déchets qui permettraient de diminuer les fréquences de collecte et d'en améliorer la valorisation.

De plus, au total sur la CASA, 106 291 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits en 2019, soit 593 kg/hab sur l'année mais ce chiffre s'élève toujours au-dessus de la moyenne française.

De plus, le tonnage global collecté par Envinet en 2019 connaît une augmentation de plus de 6 639 tonnes (soit 3.82%) par rapport à l'année précédente : il s'agit donc pour la CASA de poursuivre le travail sur la sensibilisation de la population afin de réduire la quantité de déchets produits, et d'optimiser continuellement le service de collecte et de traitement des déchets.

Sur ce sujet de la collecte des déchets, l'enjeu est donc double : rendre la collecte efficace tout en travaillant à la diminution des quantités d'ordures produites par les ménages.

Les sous-actions opérationnelles

4.3.1. Optimiser et réduire le nombre de collectes des emballages et d'Ordures Ménagères

Réalisation(s) 2021

Après une phase test sur la commune de Valbonne, passage à 2 jours de collecte sélective depuis février 2021 sur les communes d'Antibes, de Biot, de Valbonne, de Villeneuve-Loubet et de Vallauris.

4.3.2. Améliorer la collecte de verre sur la bande littorale

Réalisation(s) 2021 :

La collecte est principalement réalisée par les points d'apport volontaire qui représentent 80% des tonnages collectés. Afin d'améliorer les performances, le maillage des colonnes à verre a été densifié en 2020 et 2021 notamment sur les communes qui ne bénéficient pas d'une collecte en porte à porte mais aussi dans les secteurs d'activités professionnelles pour poursuivre le geste de tri au travail.

Proposition en 2022 d'installer le dispositif "Cliiink" qui récompense le geste de tri.

4.3.3. Optimiser les collectes d'encombrants via la mise en place d'un outil numérique de gestion des demandes et des interventions

Réalisation(s) 2021 :

Une nouvelle application de gestion des encombrants est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire depuis décembre 2020.

Elle permet d'améliorer la communication avec les demandeurs grâce à l'envoi automatisé d'un mail de confirmation du rendez vous et d'un SMS de rappel, la veille du rendez-vous.

De plus les communes sont informées des interventions, leur permettant d'exercer, encore plus efficacement, leur pouvoir de police dans la lutte contre les dépôts sauvages (DS).

Cette application effective a été régulièrement améliorée et m'on constate une bonne appropriation de l'outil par les agents avec une traçabilité de la prestation avec photos.

Cela facilite la relation avec les usagers.

Stabilisation des tonnages

Démeure un problème de traçage des dépôts sauvages ainsi que l'intervention directe des communes.

4.3.4. Améliorer le maillage et le fonctionnement des Points d'Apport Volontaire (cartographie/application tenues à jour)

Réalisation(s) 2021 :

En 2020 un nouveau logiciel de gestion des points d'apport volontaire a été mis en place permettant une cartographie des points et la fourniture de statistiques par colonne, par flux, par secteur, par période...

Les services d'Envinet sont associés en amont des permis de construire des grandes opérations pour anticiper l'implantation de colonnes aériennes et enterrées afin de faciliter l'intégration et l'acceptation par les usagers.

Poursuite en 2021 du maillage au gré des travaux neufs.

4.3.5. Poursuivre l'adaptation des locaux poubelles dans le cadre de la réglementation d'urbanisme pour améliorer le tri et la collecte

Réalisation(s) 2021 :

La modification du règlement de collecte de 2016 n'a pu être finalisée en 2021.. Il intégrera prochainement dans les documents d'urbanisme toutes les préconisations pour permettre le recyclage des déchets : création de plateformes de compostage collectif dans l'habitat vertical, création de locaux dédiés pour le stockage et la récupération des encombrants, dimensionnement des locaux poubelles pour favoriser le tri des emballages ménagers, la mise en place de donneries, les préconisations pour intégrer le tri des 5 flux, le tri des biodéchets dans les bâtiments industriels et commerciaux...

Action n°4.4 Gérer la ressource en eau

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD 3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Contexte

XXXXXXX

Les sous-actions opérationnelles

4.4.1. Améliorer la performance des réseaux d'eau potable

Réalisation(s) 2021 :

En matière d'eau potable, compétence transférée seulement depuis 2020, les actions prioritaires ont porté sur l'amélioration des réseaux existants par l'identification (Compteurs de sectorisation) et la réparation des fuites sur le réseau. Le développement de la télérelève et l'individualisation des compteurs permettent désormais d'améliorer l'information des abonnés et l'identification d'anomalies dans les consommations d'eau. Ces actions permettent de respecter le rendement de la distribution d'eau imposé (85%) par le Grenelle

4.4.2. Rechercher de nouvelles ressources et maintenir les débits minimum

Réalisation(s) 2021 :

Installation d'équipements de mesure sur les sources et les réservoirs afin d'anticiper les alertes de seuils bas (Cipières, Gourdon, Gréolières, Courmes...).

Etude sur la valorisation de la source l'Auspellière à Gréolières-les-neiges afin d'avoir une autonomie plus importante sur l'approvisionnement de la station de ski.

Démarrage des études pour augmenter les capacités de production du captage des Pugets et améliorer de l'approvisionnement des communes CASA.

Objectif 5

Développer une agriculture durable et de proximité, en lien avec les habitants

Action n°5.1 Pérenniser l'activité agricole sur le territoire en aidant à l'installation des agriculteurs et au développement de nouvelles pratiques

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

Sur le territoire de la CASA, le secteur agricole peine à perdurer. A ce jour, seuls 213 exploitants agricoles maintiennent des exploitations sur le territoire, et la superficie totale consacrée à l'agriculture représente 5080 hectares, soit 1,05% seulement du territoire.

Face à cet enjeu, la CASA a donc développé depuis 2012 une politique agricole reposant sur 3 axes majeurs : la préservation du foncier agricole, le développement des circuits courts et le soutien de l'agriculture locale. Des études foncières agricoles et de l'animation auprès des propriétaires pour mobiliser les terres en friche sont à ce titre déjà déployées sur le territoire. Pour renforcer cette action, et suite à l'étude d'un projet de pépinière d'entreprises agricoles devant permettre à de jeunes agriculteurs de disposer de terres pour tester leur activité, la CASA souhaite aujourd'hui concrétiser ses projets. En 2017, cela a également été l'occasion pour la CASA d'affirmer sa volonté en répondant à l'appel à projet agricole du FEADER pour lequel elle a été retenue en 2018. Parallèlement, elle envisage de construire une serre de formation et de production haute qualité environnementale à Biot.

Les projets et actions de la CASA sont soutenues et réalisées avec de nombreux partenaires importants sur le territoire tels que l'INRA, les Jeunes Agriculteurs et la Chambre d'Agriculture ainsi que tous les acteurs agricoles locaux.

Les sous-actions opérationnelles

5.1.1. Accompagnement des communes pour le maintien et le développement du foncier agricole (ZAP, PLU, reconquête de friches, animation et restructuration foncière, équipement des terrains pour l'irrigation...)

Réalisation(s) 2021 :

Dans le cadre de l'élaboration du bilan du SCOT, les zonages des PLU actifs en 2018 ont été comparés aux zonages des PLU de 2008, année d'approbation du SCOT. Pour les communes dotées d'un PLU à ces deux dates, un gain total de 229 ha de zones agricoles a été constaté en 10 ans.

En 2021, à l'appui de 13 PLU arrêtés, on peut compter 1 064 ha de zones agricoles dans les PLU contre 515 ha en 2018 et 467 ha en 2011.

De plus la CASA lauréate de l'AAP FEADER 16-7.1 "*stratégies de préservation du foncier agricole*" (1 025 410€ TTC budget d'opération - 65% financements Europe/Etat) travaille sur plusieurs champs d'intervention :

- des études de Zones agricoles protégées (ZAP),
- des études de potentiel agricole dans le cadre des PLU,
- une animation foncière et reconquête de friches.

Les 2 premières études d'opportunité de ZAP ont été réalisées sur Châteauneuf et Villeneuve- Loubet. Les procédures sont actuellement en cours d'instruction pour une validation en 2022.

En 2021, la CASA a porté des études de potentiel sur 4 communes dans le cadre d'élaboration des PLU : Bar-sur-Loup, Gréolières, Le Rouret et Turrettes-sur-Loup. Cela permet l'intégration de nouvelles Zones A dans ces 4 PLU.

10 communes étaient jusqu'à cette année engagées dans la reconquête de friches et la CASA avait la charge de rembourser les communes de manière anticipée dans la mise en œuvre de travaux sans attendre les subventions Europe/Etat. Le dispositif a été étendu en 2021 à l'ensemble des 24 communes. Déjà 4 communes ont engagé des travaux de reconquête de friches cette année: Châteauneuf, Valbonne, Caussols, Le Rouret.

Une animation foncière a été également mise en place sur 8 communes avec la SAFER et a permis le repérage des secteurs et des propriétaires privés. Au total, 620 propriétaires contactés soit 979 ha sous animation (61 retours dont 17 personnes intéressées par la location et 44 par la vente). Il s'agit maintenant d'identifier le foncier exploitable.

L'association « Terre de Liens » a également été partenaire sur le développement d'une veille foncière citoyenne, démarche innovante dans le département.

Enfin, la CASA a mis en place en 2021 un observatoire du foncier agricole, outil interne visant à disposer d'un support pour mieux visualiser les ressources agricoles et les disponibilités foncières et optimiser toutes les données acquises sur le foncier mobilisé à potentiel et exploitable.

5.1.2. Accompagner financièrement des acquisitions communales

Réalisation(s) 2021 :

Cette année, en raison de la crise COVID et de ses incidences financières, les fonds de concours ont été suspendus. Ils reprendront en 2022.

5.1.3. Réaliser des études d'ingénierie et accompagner des projets agricoles communaux

Réalisation(s) 2021 :

En 2021, la CASA, propriétaire du site Don Bosco à Caussols (21 ha), a travaillé en partenariat avec la commune à la mise à bail du site :

- > 6 ha en bail agricole à l'entreprise agricole AGROMUL pour la plantation de lavande fine (35 000 pieds) et PPAM ;
- > 2 ha en prêts à usage à deux éleveurs pour pérenniser l'activité agropastorale du site.

Les études ont été engagées dans la perspective de développer un Centre de formation sur la filière Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales dans les bâtiments du site.

La CASA et la CA06 ont accompagné les communes de Biot, Bézaudun-les-Alpes, Le Rouret et Valbonne dans des études de faisabilité et appels à candidature sur les communes.

5.1.4. Accompagner la formation d'agriculteurs via la mise en place d'espaces tests agricoles

Réalisation(s) 2021 :

Lancement du marché en 2020: pour « l'Assistance à la mise en place du dispositif ETA sur la CASA ».

En 2021, la CASA a lancé opérationnellement le dispositif d'espaces-tests agricoles sur la CASA (1er COPIL en avril 2021) en travaillant avec la SCOP MOSAGRI sur une période de 3 ans. Des porteurs de projets sont accompagnés à Châteauneuf en jeunes pousses et pleurotes ainsi que sur la commune de Valbonne qui a également sollicité le dispositif. Un appel à candidature devrait être lancé fin d'année 2021 pour recruter les personnes en test en maraîchage.

5.1.5. Créer une serre HQE à Biot ou/et à Valbonne pour l'alimentation des cantines et la production locale

Réalisation(s) 2021 :

Une concertation a été engagée avec le Département 06 dans le cadre de la valorisation de son foncier à Biot pour une serre HQE. Mais pas d'avancée concrète à ce jour en raison de la possibilité également de développer un centre de compostage sur site.

Sur Valbonne, des réflexions pour le développement d'un projet agrivoltaïque ont été menées avec la commune et des partenaires potentiels.

5.1.6. Accompagner la relance des productions identitaires du territoire

Réalisation(s) 2021 :

En 2021, la CASA, propriétaire du site Don Bosco à Caussols (21 ha), a travaillé en partenariat avec la commune à la mise à bail du site :

- > 6 ha en bail agricole à l'entreprise agricole AGROMUL pour la plantation de lavande fine (35 000 pieds) et PPAM ;
- > 2 ha en prêts à usage à deux éleveurs pour pérenniser l'activité agropastorale du site.

Les études ont été engagées dans la perspective de développer un Centre de formation sur la filière Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales dans les bâtiments du site.

Action n°5.2 Favoriser les circuits courts et l'agriculture péri-urbaine

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

Dans le cadre de sa stratégie agricole adoptée en 2012 et renouvelée en 2016, la CASA met en oeuvre des actions et projets visant à soutenir le développement de l'agriculture locale. A titre d'exemple, un point de vente de producteurs locaux a ouvert au Rouret en 2013 : « le marché de nos collines ». Face au succès de ce point de vente, la CASA souhaite développer ou accompagner d'autres projets similaires et tout projet permettant la valorisation des productions agricoles locales. Elle souhaite également reconquérir les espaces périurbains pour redévelopper une agriculture de proximité et de partage.

De plus, et afin d'encourager l'activité agricole, la CASA envisage de renforcer sa stratégie.

Les sous-actions opérationnelles

5.2.1. Elaborer un projet alimentaire territorial : mettre en relation tous les acteurs de la restauration collective dans le but d'alimenter le territoire sur la base d'un circuit court

Réalisation(s) 2021 :

La CASA souhaite accompagner les communes dans la transition alimentaire pour répondre aux objectifs de la loi EGALIM qui stipule qu'il faudra dans la restauration collective en 2022, 50% de produits issus des circuits courts et 20% de produits certifiés (en coût d'approvisionnement).

La CASA a participé à de nombreux groupes de travail du réseau des PAT au niveau régional et départemental dont l'objectif est un partage de retours d'expériences et de bonnes pratiques entre les PAT des territoires.

En 2021, la CASA a répondu à l'AAP du Programme National de l'Alimentation et a été labellisée pour la démarche de "Projet Alimentaire Territorial en émergence". Les objectifs sont relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire et soutenir les communes dans leur politique alimentaire durable.

5.2.2. Aider à la valorisation et à la diversification des productions grâce au développement d'un atelier de transformation ou autre solution permettant la transformation et la valorisation des produits

Réalisation(s) 2021 :

Action réalisée dans cadre de la convention de partenariat CA06/CASA

Réunion de présentation aux agriculteurs de l'étude qui avait été commanditée par la CASA sur la faisabilité d'un atelier de transformation collectif.

Une réunion a été tenue en 2021 avec EPCI de l'Ouest et le Département 06 associant des agriculteurs du PNR Préalpes d'Azur afin de présenter les études réalisées en partenariat avec la CA06.

Des réflexions ont engagées à l'échelle CAP'AZUR en matière d'action logistique et de transformation : une étude pour le développement d'un réseau de transport alimentaire de proximité ainsi qu'une étude de faisabilité pour un outil de transformation (légumerie/surgélation) sont menées avec le Département.

5.2.3. Soutenir le développement de fermes péri-urbaines

Réalisation(s) 2021 :

Lancement du dispositif d'espaces-tests agricoles sur la CASA en 2020.

Idem fiche 5.1.4

5.2.4 Valoriser les agriculteurs et les productions du territoire

Réalisation(s) 2021 :

- > Soutien des organismes foire Bio , Syndicat interprofessionnel de l'olive de Nice, des Jeunes Agriculteurs pour des manifestations agricoles locales.
- > Participation au guide Petit futé des Saveurs et Gastronomie sur les communes du Haut Pays CASA

Action n°5.3 Sensibiliser et encourager la population à l'autoproduction

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

Contexte

A travers sa stratégie agricole, la CASA oeuvre pleinement au maintien de l'agriculture sur son territoire. Néanmoins, aider les agriculteurs à s'installer ou créer les lieux de déploiement d'une agriculture urbaine ne suffit plus aujourd'hui : pour reconnecter pleinement la population avec l'activité agricole, et intéresser aux enjeux de l'alimentation via les circuits courts, des actions de sensibilisation concernant l'auto-production sont également nécessaires.

C'est ce que souhaite développer la CASA, et pour ce faire, compléter les activités déjà existantes sur le sujet, en offrant les conditions d'exercice de l'auto-production à ses habitants (jardins familiaux, jardins partagés, potagers dans les écoles...), ainsi qu'en informant sur le sujet.

Les sous-actions opérationnelles

5.3.1. Promouvoir la création de jardins d'entreprises, de haies gourmandes et espaces potagers partagés dans les espaces publics et d'entreprises, à Sophia Antipolis notamment

Réalisation(s) 2021 :

Le contexte sanitaire n'a pas permis la mise en œuvre de chantiers participatifs. Seule une haie pour accueillir la biodiversité a pu être programmée pour la fin de l'année à Saint Paul de Vence

5.3.2. Encourager la consommation de productions locales auprès des actifs sophilopolitains

Réalisation(s) 2021 :

Pas d'action en 2021.

5.3.3. Encourager l'autoproduction, le jardin durable et la consommation de produits locaux

Réalisation(s) 2021 :

Dans le cadre de son appel à projets d'éducation à l'environnement et au développement durable intitulé «Activ'Ta Terre», la CASA accompagne la mise en place de projets de jardins potagers pédagogiques dans les établissements scolaires et centres de loisirs du territoire.

Nouveau programme CASA'Nature en 2021

4 ateliers jardin durable ont eu lieu fin 2021 (EPLEFPA -LEGTA) :

- > les bons gestes au jardin pour protéger la biodiversité,
- > potagers urbains,
- > culture hors-sol sur terrasse,
- > haie potagère et médicinale.

5.3.4. Soutien à la création de nouveaux jardins familiaux, de potagers dans les écoles, de jardins potagers et de jardins intergénérationnels

Réalisation(s) 2021 :

Idem action précédente

Objectif 6

Poursuivre la politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels, des milieux et des paysages

Action n°6.1 Concilier la préservation de la biodiversité dans les projets d'aménagement et œuvrer pour la résilience des territoires

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

Au cours des dernières décennies, le développement du territoire a pesé sur la biodiversité : étalement urbain qui grignote les espaces et milieux naturels et réservoirs de biodiversité, artificialisation des sols et développement des infrastructures qui fragmentent les milieux et rompent les continuités écologiques... Par ailleurs, la forte affluence touristique sur le territoire n'est pas sans conséquence : fréquentation intensive des berges, piétinement et destruction des habitats, dérangement de la faune sauvage... Le changement climatique constitue également une menace en termes d'adaptation des espèces locales et d'arrivée d'espèces invasives sur le territoire susceptibles d'entraîner des déséquilibres écologiques. Malgré ces évolutions, le territoire de la CASA présente encore une richesse faunistique et floristique remarquable qu'il s'agit de préserver particulièrement sur les espaces Natura 2000.

De façon à minimiser ces impacts, le SCoT de la CASA est actuellement en cours de révision et sa Trame verte et bleue en cours d'élaboration. Celle-ci a pour objectif de diminuer la vulnérabilité face au changement climatique et à la fragmentation des habitats naturels et des espèces en reliant les espaces naturels par des corridors écologiques. Elle prend en compte les continuités écologiques identifiées dans le SRCE et s'articule avec les différents outils d'urbanisme (PLU et SCoT).

Les sous-actions opérationnelles

6.1.1. Poursuivre la conciliation de la préservation des milieux avec les projets d'aménagement et les politiques publiques via l'animation Natura 2000 (évaluation d'incidences, préconisations...)

Réalisation(s) 2021 :

Une quarantaine d'études d'incidences ont été traitées en 2021 à la demande de la DDTM ou des porteurs de projets pour avis et préconisations sur :

- > des projets d'aménagements et de construction de maisons individuelles
- > des brûlages dirigés
- > des projets agricoles en site classé
- > des manifestations sportives

6.1.2. Finaliser l'élaboration de la Trame verte et Bleue, veiller à sa traduction réglementaire et mettre en oeuvre ses actions

Réalisation(s) 2021 :

En 2021, l'étude TVB arrive à son terme et sera intégrée à l'élaboration du SCOT valant PCAET en cours d'élaboration en phase de diagnostic. Les principaux points techniques finalisés :

- > Janvier-mars 2021 : Capitalisation sur la campagne de vérification de la fonctionnalité des corridors écologiques pré-identifiés sur la CASA;
- > Echanges techniques avec les communes en cours de modification de leur PLU pour mettre en cohérence les travaux (PLU de Valbonne, PLU d'Antibes) et les directions CASA dont GEMAPI et Voirie Grands Projets;
- > Avril-juillet : Hiérarchisation des enjeux des continuités écologiques;
- > Septembre-décembre : Formalisation du rapport d'étude;

6.1.3. Mettre en oeuvre le projet d'aménagement et de gestion durable de la plaine de la Brague : renaturer, gérer et préserver les zones humides de la plaine de la Brague et les ripisylves

Réalisation(s) 2021 :

A la suite des acquisitions importantes de 2020 les services ont mis en oeuvre :

- > la Démolition du Hameau de La Brague et du Clos des Moulières ;
- > le démarrage du schéma directeur d'aménagement hydraulique ;
- > Une étude sur les potentialités de développement agricole du secteur de la Brague avec l'ingénierie de la Chambre d'agriculture 06.

Le Conservatoire du Littoral a procédé à sa première acquisition dans le secteur «Cœur de Nature».

Egalement, les enquêtes publiques se sont tenues cette année pour les PPR Inondations et notamment ceux d'Antibes et de Biot.

6.1.4. Prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans les opérations d'aménagement et adapter les projets

Réalisation(s) 2021 :

En 2021, plusieurs campagnes naturalistes ont été menées :

- > La Direction Aménagement-Environnement a réalisé une campagne de vérification de la fonctionnalité des corridors écologiques pré-identifiés sur la CASA pour les besoins de l'étude Trame Verte et Bleue ;
- > la Direction GEMAPI a réalisé une mise à jour d'inventaires d'espèces à enjeux en amont de la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur le secteur de la Sarrazine à Antibes ;
- > la Direction Voiries Grands Projets a réalisé une mise à jour d'inventaires d'espèces à enjeux sur les talus et espaces verts relictuel aux abords des voiries en amont du projet de réaménagement autoroutier du giratoire de Provence et des Semboules à Antibes.

Budget alloué pour le marché d'inventaires naturalistes 2020-2023 : 180 k€.

Comme indiqué au 6.1.2. l'étude TVB arrive à son terme et sera intégré à l'élaboration du SCOT valant PCAET en cours d'élaboration en phase de diagnostic.

6.1.5. Mettre en place et suivre les mesures de gestion sur les espaces à enjeux de biodiversité au sein des projets d'aménagement

Réalisation(s) 2021 :

Pas d'action spécifique en 2021

Action n°6.2 Développer une qualité paysagère, architecturale et environnementale des constructions et des espaces publics

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

La question de la présence de la nature sur le territoire est prégnante, celle-ci ayant un fort impact sur le confort et la qualité de vie des habitants. Avec l'étalement urbain, les espaces naturels ont eu tendance à reculer et la qualité architecturale des espaces publics à être délaissée. Mais le territoire dispose toujours d'un fort potentiel, dans la mesure où la proportion d'espaces naturels reste encore importante à l'échelle territoriale (en 2012 les espaces végétalisés représentaient ainsi 42,6% de la surface totale de la CASA).

La CASA souhaite également veiller sur la qualité de l'air de son territoire, notamment en lien avec les problèmes de congestion du littoral. Pour cela, la volonté est de surveiller l'état de l'air et de lutter contre sa pollution au travers de stratégies de communication contre le brûlage par exemple ou de partenariats avec des organismes dédiés tels qu'Atmosud. De plus, la CASA est soumise au Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes Maritimes, document actuellement en révision.

Les sous-actions opérationnelles

6.2.1. Prendre en compte les dimensions paysagère, architecturale et environnementale dans les opérations d'aménagement (notamment dans l'orientation en espace de loisir de l'opération plaine de la Brague

Réalisation(s) 2021 :

Première acquisition en 2021 du Conservatoire du Littoral sur le secteur du « Coeur de Nature » de la Plaine de la Brague et premiers travaux sur la définition d'un plan de gestion.

6.2.2. Poursuivre les actions en lien avec la thématique du brûlage des déchets verts et des alternatives possibles

Réalisation(s) 2021 :

Pas d'actions en 2020 sur ce thème.

6.2.3. Surveiller la qualité de l'air et engager la CASA dans la réalisation de projets scientifiques avec Atmosud

Réalisation(s) 2021 :

La CASA a adhéré en 2021 à l'association AtmoSud afin d'appréhender au mieux les enjeux en matière de qualité de l'air et afin de bénéficier de l'accompagnement de cette association dans le cadre de l'élaboration à venir de son SCOT valant PCAET (intégrant le PAQA : Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air) et de son PDM. Ainsi la CASA bénéficiera de données précises pour son territoire, d'une analyse fine, d'un accompagnement technique et de l'expertise d'AtmoSud dans ce domaine. AtmoSud accompagnera la CASA dans la diffusion sur le territoire d'une information quotidienne sur la qualité de l'air local via des panneaux d'information lumineux.

6.2.4. Mettre en œuvre les actions du Plan de Protection de l'Atmosphère

Réalisation(s) 2021 :

Le plan de protection de l'atmosphère est en cours de révision et la CASA s'est prononcée favorablement par délibération en 2021. La CASA oeuvre déjà à travers différents projets à l'amélioration de la qualité de l'air et notamment :

- > le développement du Bus-Tram entre Antibes et Sophia-Antipolis permet d'accroître le report modal de la voiture vers les TC;
- > ouverture de parkings d'écomobilité;
- > promotion du covoiturage : lors d'événements, inscription des 3 applications (Boogi, Ridygo, Klaxit) lauréates de l'appel à projet dans le "Guide de Déplacements du Quotidien" de la CASA, et acquisition d'un module covoiturage dans le compagnon de mobilité Cap Azur (pour mise en oeuvre 2021).
- > mise en oeuvre du plan vélo : animation d'une communauté d'usagers du vélo, poursuite études d'itinéraires cyclables, réalisation d'aménagements cyclables, installation d'une consigne collective vélo - Biot Saint Philippe - Sophia Antipolis, notification d'un marché CASA en groupement de commandes (2020-2023) avec les communes pour l'acquisition de stationnements vélos dont les consignes vélos.
- > promotion de l'utilisation du vélo : aide à l'acquisition et à la réparation de vélo ou vélo à assistance électrique, Animation de la CASA du vélo par l'association Choisir le Vélo, commande de 10 nouveaux VAE pour la mise à disposition auprès de salariés et d'étudiants pour une durée de 15 jours
- > poursuite du déploiement de réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques : en 2020, la CASA a déployé 4 nouvelles bornes supplémentaires à celles prévues en janvier 2020: 3 Antibes et 1 sur Valbonne. Désormais 41 bornes publiques sur la CASA.
- > développement du télétravail au sein de la CASA (possibilité de télétravailler 1 jour fixe par semaine passée à 2 jours fin 2021);
- > sensibilisation des particuliers sur le bon choix des végétaux : poursuite de la diffusion du guide «Palettes Végétales» via site web;
- > L'amélioration de la valorisation des déchets bois et de la biomasse.

6.2.5. Intégrer opérationnellement la prise en compte de la qualité de l'air dans les actions du PCAET

Réalisation(s) 2021 :

Les études du SCOT valant PCAET en cours prennent spécifiquement en compte la qualité de l'air. Les actions qui seront à mettre en place dans le cadre du PCAET seront regroupées dans le PAQA (Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air).

Action n°6.3 Eduquer et agir en faveur du paysage et de la diversité végétale

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

La question de la présence de la nature sur le territoire est prégnante, celle-ci ayant un fort impact sur le confort et la qualité de vie des habitants. Avec l'étalement urbain, les espaces naturels ont eu tendance à reculer. Mais le territoire dispose toujours d'un fort potentiel, dans la mesure où la proportion d'espaces naturels reste encore importante à l'échelle territoriale.

Suite à un appel à projet « Plans de paysage » lancé par le Ministère de l'environnement, la candidature de la CASA a été retenue lui permettant de bénéficier d'une subvention et d'un dispositif de suivi et d'animation pour réaliser un plan paysage sur son territoire. Une des actions identifiées dans ce plan paysage est l'élaboration d'une palette végétale adaptée au climat, que la CASA souhaite désormais inscrire au sein même de son programme de développement durable.

Les sous-actions opérationnelles

6.3.1. Réaliser un diagnostic des essences végétales du territoire, définir la palette végétale CASA et l'adapter aux enjeux phytosanitaires

Réalisation(s) 2021 :

Edition de la Palette Végétale CASA pour l'aménagement durable du territoire. 3000 exemplaires édités et diffusés dans les communes. Diffusion web + tous les acteurs de l'aménagement du 06.

6.3.2. Sensibiliser les élus, les techniciens et le grand public à la mise en oeuvre de cette palette végétale et à l'utilisation des outils

Réalisation(s) 2021 :

- > Diffusion de l'outil "Palettes Végétales" à tous les élus et techniciens des communes membres.

- > Edition de 3000 exemplaires pour une diffusion auprès des professionnels (architectes, paysagistes, bailleurs, promoteurs et institutionnels...) et du grand public.
- > Présentation auprès des professionnels de la Fédération Française du Paysage (FFP) ainsi que la Fédération Nationale des Producteurs Horticulteurs et Pépiniéristes (FNPHP).
- > Présentation de l'outil CASA dans le cadre du colloque "Arbres d'avenir"

Action n°6.4 Préserver la biodiversité locale

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

CASA'Venir tisse le lien entre les enjeux de préservation de la biodiversité et les autres actions portées par la CASA. Sur cette thématique, il apparaît que la politique soutenue ne peut fonctionner qu'en étant accompagnée d'une prise de conscience plus large des acteurs et de la population du territoire. La sensibilisation aux enjeux de la biodiversité est donc un enjeu important afin que chacun se sente concerné. L'action de la CASA en faveur de la biodiversité s'inscrit notamment à travers l'animation de trois sites Natura 2000. La poursuite de ce projet passe donc par des efforts de communication, de promotion et de sensibilisation, pour à la fois informer sur la richesse du territoire, valoriser les actions de protection conduites, mais aussi impliquer les particuliers et les entreprises dans ces projets.

La CASA est également très investie dans différents programmes de lutte contre les espèces nuisibles et invasives telles que l'Ecureuil de Pallas, le Frelon asiatique, le Charançon rouge, le Xylella ou encore le Xylosandrus.

Les sous-actions opérationnelles

6.4.1. Evaluer l'état de conservation des milieux Natura 2000 et l'impact d'activités, et mettre en place des mesures et projets de préservation

Réalisation(s) 2021 :

- > Arrachage d'espèces exotiques envahissantes (contrat Natura et chantier avec lycéen)
- > Repérage des espèces exotiques pour futur projet d'arrachage
- > Suivi de l'état de conservation de mares
- > Diagnostics pastoraux pour la mise en oeuvre de mesure agro-environnementales favorables aux milieux et espèces Natura 2000
- > Suivi de gîtes à Chiroptère dans le cadre du Plan Régional d'Action Chiroptères
- > Suivi d'une coupe forestière favorable à la vipère d'orsini
- > Réalisation de 10 tournées de surveillance Natura 2000
- > Intervention devant des lycéens et du grand public pour parler des espèces Natura 2000

6.4.2. Poursuivre la conciliation de la protection des milieux avec les usages sur les sites Natura 2000, notamment les activités de pleine nature (concertation, évaluation d'incidences)

Réalisation(s) 2021 :

Dans la quarantaine d'études d'incidences traitées en 2021 plusieurs l'ont été pour avis et préconisations sur des manifestations sportives qui ont repris après l'interruption liée à la crise sanitaire.

6.4.3. Promouvoir et accompagner l'élaboration d'outils de gestion des milieux naturels (contrats, MAEC, Charte Natura 2000)

Réalisation(s) 2021 :

- > Poursuite et suivi des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques)
- > Préparation de nouveaux contrats pour 2022

Environ 200 000€/an de financements Etat/Europe pour les éleveurs sur le site Natura 2000 des Préalpes de Grasse (surface d'environ 2000 ha).

6.4.4. Développer des supports de communication à l'attention des particuliers et des professionnels sur la biodiversité locale et les enjeux de sa préservation (panneaux d'infos, brochures, vidéos...)

Réalisation(s) 2021 :

Pas de nouvelles créations de supports en 2021, mais mises à jour des flyers « Ecureuil de Pallas » et « Charançon ».

Réalisation de nouveaux supports avec l'OFB différée à 2022 (Flyer perruche à collier).

Nouvelle convention financière avec la LPO pour la rédaction de 11 articles à destination des réseaux sociaux CASA et gazettes communales sur les nuisibles.

6.4.5. Impliquer et former la population à la préservation de la biodiversité au travers de recensements participatifs, de concours photo ou de balades découvertes

Réalisation(s) 2021 :

39 balades effectuées dans le cadre de « CASA'Nature » visant la découverte de la nature et du patrimoine (naturalistes, archéologiques, géologiques...) dont 6 balades au jardin Thuret.

La situation sanitaire a contraint à une limite de 35 participants par évènement.

6.4.6. Sensibiliser et accompagner la population sur les espèces nuisibles et invasives, animales et végétales, mettant en péril la biodiversité locale

Réalisation(s) 2021 :

Comme en 2020 les stands ont également été annulés en 2021 à l'exception d'un stand réalisé dans le cadre de la saint Pierre à Antibes en 2021 (restitution des projets scolaires (primaire, collèges et péri-scolaire antibois sur la thématique de la mer).

Action n°6.5 Améliorer la performances des systèmes d'assainissement

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD 3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Contexte

XXX

Les sous-actions opérationnelles

6.5.1. Optimisation des 14 stations d'épuration et amélioration réglementaire des systèmes d'assainissement non collectifs

Réalisation(s) 2021 :

L'objectif prioritaire est l'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement existants, fondée sur une maîtrise d'ouvrage publique forte, assurant la connaissance, l'exploitation et la gestion patrimoniale des installations.

La **livraison de la nouvelle STEP « SYMISCA »** à Cagnes-sur-mer est désormais effective et bénéficie aux communes de l'Est de la CASA (La Colle-sur-Loup, Saint-Paul de Vence et Villeneuve-Loubet)

Les actions menées ont concerné la mise en conformité de certaines stations d'épuration du territoire (Tourrettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf) et l'entretien des 633 km de réseaux d'eaux usées.

Les phases études des projets de reconstruction des STEP de Gourdon (coût projet 1,3 M€) et de Gréolières-les-neiges (2 M€) sont achevées et les travaux commenceront en 2022.

Les travaux sur les réseaux d'assainissement (réparation, réhabilitation, hors travaux d'extension) réalisés sur les communes de la CASA en 2021 ont représenté 2 593ml traités pour un montant de 1,48 M€.

6.5.2. Réduire les eaux parasites dans le réseau pluvial

Réalisation(s) 2021 :

La CASA poursuit les investigations sur le réseau afin de réduire **les eaux parasites dans le pluvial et le contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs.**

Objectif 7

Développer les énergies renouvelables et accompagner à la sobriété énergétique

Action n°7.1 Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et du bâtiment tertiaire, et promouvoir la sobriété énergétique

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Sur le territoire de la CASA, l'habitat représente le 2ème poste de consommation énergétique avec 1130 GWh consommés par an pour ce secteur seulement. Il représente également le deuxième poste d'émissions directes de gaz à effet de serre du territoire. 170 000 teqCO2 sont ainsi émises annuellement par un ensemble de 116 400 logements. L'ancienneté d'une partie importante du parc de logements et l'importance de l'habitat individuel laisse des marges de progrès importante en matière de performance énergétique.

Afin de diminuer la consommation de ce secteur, la CASA a mis en place des mesures de nature différentes. Un Espace Info Energie a permis de conseiller et d'accompagner les particuliers et les copropriétés à la rénovation énergétique de l'habitat de 2008 à 2018. Afin d'améliorer le service proposé, la CASA a complété cette offre par le Plan Intercommunal Amélioration Durable de l'Habitat (août 2015 – août 2018) qui a permis de subventionner près de 80% des travaux de rénovation pour les propriétaires. Pour aller plus loin, la CASA souhaite améliorer l'accompagnement qu'elle propose en créant une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'habitat (PTRE). Il s'agit d'un service public de la performance énergétique qui assure l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement. Une réflexion a été engagée sur une éventuelle poursuite du service d'accompagnement et de conseil à l'échelle du Pôle Cap'Azur dans le but de favoriser la rénovation d'accompagner à la sobriété énergétique.

Les sous-actions opérationnelles

7.1.1. Accompagner les particuliers et les communes dans leur projet de rénovation et d'écoconstruction

Réalisation(s) 2021 :

La CASA accompagne techniquement et financièrement les communes dans la rénovation de logements communaux conventions. Outre l'expertise technique, les communes peuvent disposer de subventions CASA sur fonds propres ou fonds de concours pour réaliser les travaux. Deux programmes ont été suivis à ce titre en 2021 :

- > Caussols : rénovation d'un logement communal. Subvention CASA sur fonds propres : 6 000 euros

- > Bar-sur-Loup : réalisation des travaux de rénovation de 3 logements communaux suite au lancement de l'étude en 2019. Fonds de concours prévisionnels accordés : 50 565 €

Par ailleurs, la CASA accompagne les propriétaires privés pour la réhabilitation de leurs logements en tant que délégataire des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), mais également sur ses fonds propres notamment pour des travaux de rénovation énergétique. En 2021, 37 propriétaires occupants ont ainsi pu être aidés dans leur projets pour un montant d'aides ANAH de 222 748€ et 30 007 € d'aides CASA au titre des travaux d'économie d'énergie et un dossier de copropriété pour 9 968 €.

Indépendamment des aides financières allouées par l'Anah et la CASA, 420 propriétaires du parc privé ont pu être accompagnés dans la cadre du dispositif lancé par le gouvernement "MaPrimeRénov" (montant moyen de 2865€ d'aides par dossier pour un total d'1,3M€).

La CASA a également accompagné la commune de Vallauris dans le lancement de sa 3^{ème} OPAH RU sur la période 2020-2025 (consultation lancée au 2^{ème} trimestre 2021 et marché attribué à l'opérateur URBANIS). Cette opération s'inscrit dans le dispositif de Coeur de Ville démarré en 2021.

Par ailleurs, la CASA a lancé en 2021 son programme opérationnel de prévention des copropriétés (POPAC) pour une durée de trois ans. Il a pu être réalisé un observatoire des copropriétés les plus fragiles afin de cibler 10 copropriétés qui pourront être accompagnées pour la prévention des difficultés et améliorer leur gestion, sur le plan technique, financier ou comptable. Le coût du POPAC s'élève à 104 207 € pour trois ans, avec une participation de l'ANAH et de la Caisse des dépôts à hauteur de 59 343 € soit 56% du coût total du projet.

7.1.2. Favoriser la rénovation du parc collectif privé

Réalisation(s) 2021 :

Maintien de l'outil Coach Copro en ligne pour l'année 2021 et extraction des données de l'outil.

7.1.3. Soutenir financièrement la rénovation du parc collectif des bailleurs

Réalisation(s) 2021 :

Dans le cadre de son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat 2020-2025, la CASA a souhaité poursuivre et renforcer ses actions en faveur de la rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux en définissant par délibération du Conseil Communautaire du 14 octobre 2019, le cadre général de ses modalités d'intervention. L'objectif est d'accompagner financièrement les bailleurs dans la réhabilitation de leur patrimoine et notamment les logements classés en étiquette D, E, F et G (dans la limite de 500 logements sur la durée du PLH). La CASA s'est notamment engagée à participer à hauteur de 30% pour tous les travaux liés à la rénovation énergétique des logements dont la classe de consommation énergétique est E, F et G, ou à hauteur de 20% pour les travaux liés à la rénovation énergétique des logements classés D.

A ce titre, en 2020, la CASA a délibéré en Bureau Communautaire pour accompagner un programme de rénovation de l'opérateur Sophia Antipolis Habitat (Résidence Les Roumégiers à Gréolières -8 logements) par une subvention à hauteur de 48 000 €.

7.1.4. Déploiement du Service départemental d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)

Réalisation(s) 2021 :

Depuis 2019 une concertation a lieu entre les différentes EPCI membre du PCET Ouest 06. L'objectif recherché est de créer une plateforme territoriale de rénovation énergétique à l'échelle du Pôle Métropolitain. En 2021, la CASA a conventionné avec le CD06 pour le déploiement du dispositif SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) sur son territoire vis-à-vis des particuliers, syndicats de copropriétés et autres professionnels de la rénovation énergétique. L'ambition des actions mises en place vise la mise en œuvre d'une dynamique forte de la rénovation énergétique des bâtiments de logements et du petit tertiaire sur le territoire de la CASA.

Le dispositif SARE est un programme national décliné à l'échelle régionale, pour lequel le CD06 va assurer son déploiement sur les Alpes-Maritimes hormis pour la Métropole Nice Côte d'Azur.

La plateforme SARE a pour objectifs de :

- > fournir des conseils techniques, financiers et administratifs concernant la réhabilitation énergétique
- > créer une dynamique avec les professionnels du secteur.
- > Le SARE pourra également fournir un accompagnement pour les travaux concernant : la nature des travaux, les moyens financiers et subventions, les outils juridiques...

La plateforme du département doit constituer le « guichet unique » des demandes : particuliers, copropriétés, entreprises, locataires...

Un service composé de 3 agents actuellement informe et oriente les propriétaires dans le cadre de leur projet de réalisation des travaux vers des professionnels dédiés (opérateurs agréés ou institutions publiques). Sur le territoire, il a été convenu l'organisation de permanences physiques sur les territoires des communes d'Antibes, Villeneuve-Loubet et Châteauneuf pour informer et communiquer directement auprès des administrés. La CASA est partenaire du projet et finance le service à hauteur de 29 000€/an sur la durée de la convention.

7.1.5. Sensibiliser la population à la sobriété énergétique

Réalisation(s) 2021 :

Le programme "Watty à l'école" a pour but de sensibiliser les élèves de CM2 aux économies d'énergie et d'eau. Le programme "Watty à l'école" est lancé depuis 2017 sur la CASA et connaît un grand succès :

En 2018/2019 : 58 classes inscrites

En 2019/2020 : 68 classes inscrites

En 2020/2021 : 68 classes inscrites

Ce programme a été reconduit en 2021 avec 68 classes inscrites de nouveau pour l'année 2021/2022, soit environ 1700 élèves de cycle 3 (CM)

Action n°7.2 Développer les énergies renouvelables sur le territoire, notamment le solaire et le bois

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

En accord avec la stratégie du PCET, la CASA souhaite développer les énergies renouvelables, aujourd'hui insuffisamment mobilisées. Adopté en 2013, il regroupe deux enjeux principaux : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre au travers de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Sa stratégie est structurée autour de cinq axes, parmi lesquels se trouve l'ambition d'« engager le territoire vers la transition énergétique ».

Le PCET estime à ce titre le potentiel immédiat en bois-énergie environ 10 fois supérieur à ce qui est utilisé actuellement. Le territoire dispose en effet d'une ressource importante, disponible à proximité sur le haut-pays, mais pour laquelle la structuration de la filière nécessite un travail important en amont. Fort de ce potentiel local, la CASA souhaite donc développer une stratégie d'action visant à développer cette énergie et reposant sur deux logiques principales :

- l'accompagnement de la filière à travers une animation dédiée et la mise en place de notes d'opportunité d'installation d'une chaufferie bois pour tout nouveau projet d'aménagement ;
- le déploiement de mesures de sensibilisation et d'information des acteurs, de façon à ce que l'énergie bois puisse se développer à hauteur de ses capacités.

Le développement de l'énergie solaire s'inscrit également dans les ambitions du PCET. La CASA soutient le développement des énergies renouvelables et notamment solaire, et la puissance totale produite par le photovoltaïque sur son territoire est aujourd'hui estimée à 5 800 kWc. Ainsi, le potentiel solaire immédiat est estimé à 30 à 40 fois ce qui est produit actuellement, notamment grâce à deux caractéristiques majeures du territoire : la grande qualité d'ensoleillement et la disponibilité importante de toitures et parkings, et surtout de toitures « plates ». Néanmoins, les contraintes et freins au développement de ces projets sont également à prendre en compte comme la préservation des paysages et des villages classés. L'idée est désormais de développer ce potentiel et d'amorcer une production d'énergie solaire à plus grande échelle.

Les sous-actions opérationnelles

7.2.1. Sensibiliser les décideurs, les particuliers et les entreprises aux enjeux et solutions pour le développement d'énergies renouvelables

Réalisation(s) 2021 :

Pas d'action globale mais maintien des opérations spécifiques, voir actions suivantes.

7.2.2. Promouvoir la plateforme solaire pour favoriser la mise en relation client/professionnel et faciliter le passage à l'acte

Réalisation(s) 2021 :

La plateforme solaire "In sun We trust" a été étendue avec succès au territoire du Pôle Métropolitain soit près de 86 communes et 450 000 habitants. Près de 1500 consultations ont entraîné environ 10% de demandes de devis.

Changement d'adresse pour la plateforme via : <http://cadastresolaire-capazur.fr/>

7.2.3. Participer à l'animation de la filière et de la ressource bois et promouvoir l'installation de chaufferies bois

Réalisation(s) 2021 :

Intégration au sein du diagnostic du PCAET de la réflexion concernant la filière bois. Projet de conventionnement avec l'ACOFOR (Association des Communes Forestières) pour l'obtention de données sur la thématique du bois-énergie.

ENJEU 3 / Développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Objectif 08

Renforcer l'usage du numérique et des objets connectés

Action n°8.1 Mettre en oeuvre le Schéma Communautaire d'Aménagement Numérique (SCAN)

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

Réaliser l'aménagement numérique d'un territoire, c'est lui assurer l'accessibilité aux réseaux haut et très haut débit ainsi que la disponibilité d'une offre de services appropriés. Au niveau national, un « Plan France très haut débit » a été lancé en 2013. Il vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Son objectif intermédiaire était d'atteindre une couverture de 50% du territoire en très haut débit d'ici fin 2017. Fin 2016, ce taux était de 50.6%.

Le SDDAN du département s'inscrit directement dans cette dynamique nationale. Il prévoit le déploiement du très haut débit avec un réseau d'initiatives publiques (RIP) monté sur 9 communes pour raccorder le haut pays à la fibre optique.

Le SCAN s'inscrit dans le SDAN afin que tous les habitants du territoire bénéficient du même niveau de service.

Les sous-actions opérationnelles

8.1.1. Agir en faveur de l'inclusion numérique

Réalisation(s) 2021 :

La DSIN a procédé à l'interconnexion des nouveaux locaux CASA aux Genêts fin 2021 et a augmenté les débits entre les sites (meilleure capacité et fluidité notamment pour visio et logiciels-métiers)

Fort déploiement de nouveaux sites en FTTH (orange/sfr/SICTIAM) sur le territoire CASA (*taux de couverture à compléter*).

8.1.2. Mettre en place un plan de déploiement des services offerts aux usagers et aux agents du territoire.

Réalisation(s) 2021 :

Remplacement des open-labs (design thinking) prévus par des webinars (formation en ligne) cause COVID.

8.1.3. Installer le Très Haut Débit et les usages associés en complément sur les zones non couvertes par les opérateurs privés

Réalisation(s) 2021 :

- > mise en service de l'antenne de Bezaudun (gsm)
- > 2022 antenne de Courmes-Coursegoules
- > les travaux du Réseau d'Initiative Publique ont fortement avancé en 2021.

8.1.4. Mettre en place un écosystème numérique et d'expérimentation avec récolte de données (capteurs pour optimiser la fluidité des transports, données sur les entreprises...)

Réalisation(s) 2021 :

- > Avec la labellisation 3IA (Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle), Sophia Antipolis s'est spécialisée dans 2 thématiques phares (Biologie, Santé / Territoires Intelligents). Pour la thématique "Smart territories" l'acquisition de datas, la pose de capteurs qui collectent des datas, et à terme la mise à disposition de ces open-datas aux entreprises pour la structuration et consolidation de leurs services et business. La CASA a recruté un profil au service DSI spécialisé en datas, open datas et bunker de datas.
- > La prochaine étape est un travail avec les services support (commande publique, juridique, bâtiments) pour autoriser certaines startups à utiliser des infrastructures communautaires pour tester des matériels, collecter des datas (dans le limite de la RGPD), et faire du territoire un Lab à ciel ouvert, en cohérence avec notre expertise IT et IA.
- > Par ailleurs la technopole développe un partenariat avec le Port Vauban, qui a vocation à devenir le Smart Port du 3ème millénaire, et un lieu d'expérimentation pour les entreprises de la technopole et d'ailleurs. De nombreuses entreprises sophilopolitaines ont d'ores et déjà proposé de projets dans le cadre de la « Technopole du Yachting » (biologie marine, drones, sécurité, ...).
- > Enfin la CASA a créé un espace sur le parking de l'Azurarena pour les industriels et Startup de la filière Automotive (également sur la data).

Action n°8.2 Etre à la pointe de la technologie pour maintenir l'attractivité sophilopolitaine

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

La technopole, initiée en 1969, et attirant des leaders de l'industrie, de l'ingénierie et de la recherche représente un atout de taille pour la CASA sur le volet numérique : sa spécialisation dans le secteur des technologies de l'information, représente 20% des entreprises et 42% des emplois présents, soit plus de 2500 entreprises et 38 000 emplois. Concentrant de grandes entreprises référencées dans les domaines de l'information-communication et de l'informatique, la technopole entraîne avec elle tout le territoire dans l'évolution numérique. De nombreux projets comme French Tech Côte d'Azur, incitent en effet les institutions à suivre les évolutions technologiques et numériques amorcées sur le territoire. La CASA, actrice et participante de cette évolution, s'inscrit dans cette dynamique de modernisation et souhaite développer des infrastructures et des services adaptés aux attentes des entreprises de Sophia Antipolis.

C'est sur la base de ces caractéristiques que la CASA fait le choix de poursuivre la promotion de la technopole comme porteuse de la transformation numérique du territoire, et envisage ainsi de renforcer encore son rôle en la matière. Le but est de permettre à Sophia Antipolis de rester à la pointe de la technologie et de garder voire attirer les entreprises de ce secteur. En accompagnant la technopole à rester précurseur sur le plan du numérique, c'est le territoire tout entier qui est susceptible de bénéficier de nouvelles avancées en émanant.

Les sous-actions opérationnelles

8.2.1. Être attentifs et à l'écoute des attentes des entreprises de la technopole afin d'anticiper leurs besoins

Réalisation(s) 2021 :

- > Echange entre les entreprises de la technopole (SCE, DTSA, Envinet) pour la mise en place de tri sélectif sur la technopole.
- > travail avec les entreprises du Bioparc sur les besoins d'extension future en infrastructures spécifiques.
- > financement de projets académiques d'infrastructures et d'équipement...(puissance de calcul, IA et serres high-tech...)

8.2.2. Passer à l'ultra haut débit sur Sophia et intégrer le traitement des Big Data

Réalisation(s) 2021 :

- > développement de la fibre sur Sophia (FTTH/FTTO). 100 % des sites publics CASA fibrés.
- > Nouveau marché CASA : tous les sites sont éligibles aux offres FTTO
- > Poursuite du déploiement très important du FTTH par les 3 opérateurs (Orange/SFR/SICTIAM)

8.2.3. Déployer et maintenir les infrastructures technologiques pour les startups

Réalisation(s) 2021 :

- > multiplication par 5 du débit à Startéo
- > Lien dédié de 1Gbit pour les starts-up et les entreprises du Business Pôle

8.2.4. Développer la cyber sécurité des sites CASA

Réalisation(s) 2021 :

- > bilan et audit de sécurité par un prestataire externe sur base ANSSI et norme ISO 27002

- > Création d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Informations (PSSI) passée au CT de novembre 2021 applicable au 01er janvier 2022;
- > Recrutement d'un responsable SSI (Romain AIELLO);
- > Sécurisation de l'annuaire d'entreprises de la CASA (ORADAD niveau 4 sur 5)
- > passage à 12 caractères sur les mots de passe agents et 24 caractères pour les administrateurs (MFA obligatoire)
- > Consolidation du cloisonnage réseau

Action n°8.3 Améliorer la possibilité d'interactions entre la CASA et les administrés

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

La CASA est aujourd'hui un acteur actif communiquant sur l'intégralité de ses domaines d'action au travers de nombreux moyens : site internet, réseaux sociaux populaires, applications diverses... Son ambition est de profiter des atouts du numérique afin d'améliorer l'accessibilité à ses services, en les réunissant au sein d'une application commune telle que CASA dans ma poche par exemple, et de rendre un maximum d'informations accessibles à sa population. Pour cela, la CASA devra pouvoir communiquer sur de multiples fonctionnalités et ambitions tournées vers différents publics : réseau d'agriculteurs, alerte à la population, achat de titres de transports accessible à tous...

Les sous-actions opérationnelles

8.3.1. Générer et diffuser le nouveau site web de la CASA

Réalisation(s) 2021 :

- > Refonte du site internet institutionnel – www.agglo-sophiaantipolis.fr - mis en ligne au début de l'été 2020 afin d'améliorer l'image de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) et dans l'objectif de construire des outils simples et performants au service de ses administrés.

8.3.2. Développer et promouvoir l'application CASA dans ma poche

Réalisation(s) 2021 :

Arrêt de l'application en Juin 2021 en cohésion avec la stratégie de la communication se recentrant sur les sites web

8.3.3. Faire vivre ces outils par l'intégration de modules de mise en réseau des agriculteurs, de signalement de type « Tell my city », d'alerte à la population de type SAIP...

Réalisation(s) 2021 :

> pas de développement en 2021

8.3.4. Tenir à jour les applications complémentaires et les réseaux sociaux de la CASA (Cap Azur culture,...)

Réalisation(s) 2021 :

Plusieurs lettres d'information sur l'action de la CASA disponibles en version web et papier et diffusées à 12 000 contacts ;

Forte mobilisation des réseaux sociaux en 2021 pour information des usagers/citoyens sur le plan de continuité d'activités des services et sur l'action au quotidien de la CASA (6700 abonnés Facebook et 3100 sur Twitter, près de 600 sur Instagram).

Objectif 09

Valoriser l'économie circulaire au sein du territoire

Action n°9.1 Engager la CASA dans une démarche économique durable et soutenir les actions commerciales de proximité

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

Aujourd'hui, le constat est que le niveau de développement d'un territoire ne dépend pas uniquement de son produit intérieur brut mais de sa capacité à faire circuler la richesse, à créer des emplois. Dans un contexte de crise persistante et de délocalisations de plus en plus nombreuses, l'économie de proximité apparaît alors comme un levier de développement d'un territoire et s'inscrit comme un axe essentiel de la stratégie de développement du territoire de la CASA. La volonté de développer les actions commerciales de proximité est réelle.

Les activités commerciales de proximité regroupent tous types de secteurs d'activité tournés essentiellement vers la satisfaction des besoins de la population au sein d'un quartier : artisanat, commerces, services, structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), PME/TPE et entreprises agricoles à ancrage local... De nombreux quartiers de la CASA pourront bénéficier d'une stratégie plus engagée en matière d'économie de proximité et d'économie circulaire. La croissance de l'économie de proximité se confirme et tend à se développer encore. Des projets sont en réflexion sur le territoire, tels que la création d'un repair-café autour du vélo ou l'engagement de partenariats avec la CCI et des associations autour de l'économie circulaire.

Les sous-actions opérationnelles

9.1.1. Poursuivre le financement de IASA en vue de l'octroi de prêts d'honneur remarquables dédiés au secteur ESS

Réalisation(s) 2021 :

L'action de la Plateforme Initiative France a été adaptée pour répondre au mieux aux entrepreneurs éloignés de l'entrepreneuriat ou éloignés de la frange littorale départementale où se situent les acteurs de la création / reprise d'entreprise à savoir :

Extension des permanences-conseils sur 7 communes depuis octobre 2021 à Antibes, Vallauris, Villeneuve-Loubet, Châteauneuf, Gréolières, Bouyon et Tourrettes-sur-Loup.

9.1.2. Suivre l'utilisation du fond investi dans ESIA-France Active par la CASA

Réalisation(s) 2021 :

L'association «ESIA - Fonds territorial FRANCE ACTIVE» pour la région Provence Alpes Côte d'Azur, créée le 17 juillet 2001, met en œuvre un nouvel outil financier, dénommé «le contrat d'apport associatif ». Il a pour vocation de répondre aux besoins de financement des associations, en leur proposant des solutions de financement allant du soutien en trésorerie au démarrage à la consolidation des fonds propres.

Ces contrats d'apports associatifs sont des prêts d'un maximum de 30 000 euros sur 5 ans, à taux 0, à destination des associations. Le Fonds territorial est abondé par les collectivités territoriales, la Caisse des dépôts et des partenaires privés locaux (Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse).

Bilan 2021 :

- 4 comités de sélection « Dispositif Local d'Accompagnement » des associations employeurs ;
- 23 projets financés sur le territoire de la CASA : 16 dans le cadre d'un projet de création ou développement d'une micro-entreprise et 7 dans le cadre d'un retour ou maintien dans un emploi salarié.

9.1.3. Organiser des événements thématiques, forums, et mettre en place des repair café, notamment autour de la récupération et revalorisation de vélos

Réalisation(s) 2021 :

Mise en place d'une recyclerie "Les Rayonnants" par la Fondation des Apprentis d'Auteuil, sur Valbonne en 2021 puis à la gare de Golfe Juan, avec le soutien de la CASA. (6 salariés)

9.1.4. Développer l'économie circulaire sur les zones d'activités en partenariat avec la CCI

Réalisation(s) 2021 :

pas d'action spécifique en 2021.

Objectif 10

Vitaliser le territoire

Action n°10.1 Ancrer le potentiel de travail des actifs sur le territoire

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Contexte

Le potentiel de travail sur le territoire de la CASA est avéré, mais il reste à mettre en lumière pour être intégré à l'offre et la demande aujourd'hui.

La CASA est impliquée dans la gestion et le développement des zones d'activités économiques du territoire pour promouvoir l'emploi local.

Elle participe à des actions favorisant la formation et l'accès au travail saisonnier et de proximité. L'objectif reste de répondre à une demande récurrente via la mise en oeuvre de moyens adaptés au territoire et à la population concernée.

Les sous-actions opérationnelles

10.1.1. Consolider et développer les zones d'activités économiques du territoire

Réalisation(s) 2021 :

- > ZAE la Sarrée : consolidation de la zone en lien avec la nouvelle équipe municipale et finalisation des travaux du nouvel accès;
- > ZAE les Prés à Biot : temporisation de la réflexion / projet de Centre technique communautaire
- > ZAE CASA : développement cheminements doux (avec le CD06)
- > ZAE La Roque : reprise des études par le CD06 sur la liaison / réactivation de la réflexion sur le devenir.
- > ZAE Hauts d'Antibes : projet de démolition-reconstruction LIDL
- > ZAE Trois Moulins : obtention du PC de l'opération Ecotone sept 2021

10.1.2. Vitaliser l'économie de proximité et promouvoir le commerce local

Réalisation(s) 2021 :

Afin de construire un maillage cohérent et efficace, 7 communes accueillent depuis septembre 2021 des permanences conseils : Antibes, Vallauris, Villeneuve-Loubet, Châteauneuf, Tourrettes-sur-Loup, Bouyon et Gréolières. L'objectif est de tenir 71 permanences conseils sur 15 mois d'ici fin 2022.

10.1.3. Initier une collaboration sur la filière nautisme

Réalisation(s) 2021 :

La technopole a renforcé son partenariat en 2019 et 2020 avec le Port Vauban, qui a vocation à devenir le Smart Port du 3ème millénaire et un lieu d'expérimentation pour les entreprises de la Technopole, et d'ailleurs. De nombreuses entreprises sopolitaines ont d'ores et déjà proposé des projets dans le cadre de la Technopole du Yachting (biologie marine, drones, sécurité, ...).

Suite à la crise sanitaire, ouverture des routes maritimes de la plaisance en juillet 2021. Pas de manifestations (Voiles de l'énergie reportées).

Projet architectural en cours (Bât Yacht Club livré en juillet 2022)

Technopole du yachting en attente de la stratégie de la nouvelle gouvernance CCI

10.1.4. Co-organiser et participer aux événements faisant la promotion d'emplois ou mettant en relation le public en recherche et les entreprises en demande

Réalisation(s) 2021 :

Suite à la crise sanitaire, réduction du nombre d'évènements. Partenariat avec « Talents In Tech » à l'Azurarena rassemblant près de 400 demandeurs d'emplois et les entreprises et starts-up.

La DTSA a de nouveau intégré le groupe de travail initié par Pôle Emploi sur les métiers du numérique associant les têtes de réseaux dans le domaine.

Organisation du 4^e « Sophia Summit » du 17 au 19 nov. (+ de 300 participants présentiels et en visio)

Rencontre networking sur les métiers de l'IA, DEEP TECH, data scientists...Etudiants, doctorants et entreprises.

Action n°10.2 Agir en faveur du rayonnement et de l'attractivité de Sophia Antipolis en favorisant les interactions entre acteurs au sein de la technopole

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Contexte

La technopole de Sophia Antipolis, qui a aujourd'hui 50 ans, réunit en un même site de nombreux acteurs. Chaque année de nouvelles entreprises s'installent sur le territoire sophilopolitain. La technopole accueille 2500 entreprises qui proposent près de 38 000 emplois et compte plus de 6000 étudiants et près de 4000 enseignants et chercheurs. La population étudiante de la technopole provient également d'écoles prestigieuses (Skema Business School, IDRAC, Polytech...). Or plusieurs facteurs expliquent le fait qu'il soit compliqué d'être étudiant à Sophia Antipolis : les loyers restent relativement chers pour des étudiants et l'offre est limitée, les connexions de transports en commun sont peu nombreuses, peu d'évènements sont organisés à l'intention du public étudiant...

Afin de rester attractive auprès du public étudiant, la CASA souhaite développer des actions visant à dynamiser la technopole ainsi qu'améliorer le quotidien des étudiants qui y résident. Ceci passera notamment par l'organisation d'évènements, de réseaux, la réponse à leur besoin de logements et l'amélioration de la connexion avec les espaces susceptibles d'être fréquentés par les étudiants pour créer les conditions d'une vie étudiante.

La CASA, consciente de son rôle dans le rayonnement et l'attractivité de Sophia, développe également son soutien à l'innovation, à la formation et aux start-up, notamment avec le "Sophia Business Act" et par le projet de construction d'un nouveau Business Pôle. De nombreuses filières sont suivies telles que le yachting,

les biotechnologies, les véhicules connectés, l'intelligence artificielle, les technologies du sport et de la santé ainsi que du voyage. La CASA cofinance et soutient les évènements et conventions pour le bon fonctionnement de l'écosystème et des réseaux. Elle souhaite poursuivre cette dynamique en investissant maintenant la thématique du développement durable. L'idée est d'informer et d'impliquer les entreprises dans la stratégie de la CASA sur le sujet et de concilier les activités économiques avec la dynamique étudiante du territoire.

Les sous-actions opérationnelles

10.2.1. Réaliser la promotion nationale et internationale de Sophia Antipolis : immobilier, filières, écosystème, recherche

Réalisation(s) 2021 :

Raréfaction des échanges internationaux et des évènements. Reprise sur le second semestre 2021 avec le MIPIM réduit en septembre et le SIMI en décembre.

Accueil de délégations du consul général des USA, de l'Ambassadeur de Suisse, du Consul général de Tunisie. Nombreuses implantations d'entreprises internationales depuis la Suisse, le Royaume-Uni, les USA, et le Canada...

10.2.2. Travailler sur la création d'un Welcome Guide de présentation de Sophia favorisant l'engagement Développement Durable de la CASA, des entreprises et investisseurs, à l'intention des entreprises

Réalisation(s) 2021 :

WELCOME GUIDE finalisé (www.welcometothecotedazur.com), mais en phase de réactualisation continue compte tenu des modifications imposées par la crise sanitaire de 2020. Un guide "Welcome talents" est en cours de rédaction avec l'appui de TEAM COTE D'AZUR.

10.2.3. Animer l'écosystème de Sophia Antipolis favorisant les liens entre étudiants et entreprises et en créant des évènements pour la promotion de l'expertise de la technopole

Réalisation(s) 2021 :

La crise sanitaire de 2020 a modifié en profondeur la façon de travailler au national et à l'international sur la promotion de la technopole, des filières, de l'écosystème et pour l'immobilier.

La grande majorité des évènements en présentiel a été différée, et le contact a été moins aisé. D'où l'enjeu notamment avec le nouveau site Internet de faire la promotion de Sophia et de son écosystème auprès des étudiants. La CASA est partenaire ou organisateurs des évènements suivants : Talents In Tech et le Sophia Summit.

Et la DDTSA intervient depuis 2021 sur les « Masters Entrepreneurship » de SKEMA, Eurecom et « Master Attractivité » de UCA St Jean d'Angély.

10.2.4. Développer les partenariats et les relations internationales avec d'autres territoires, technopôles et organismes scientifiques ou techniques

Réalisation(s) 2021 :

La CASA a repris la réception de délégations étrangères (*voir supra*) et a développé des échanges avec l'EPA Saclay et a renforcé avec UCA les partenariats avec les universités américaines
Les salons SIMI et MIPIM, même en mode dégradé, ont permis de reprendre la communication présentielle avec les grands territoires et métropoles pour des collaborations à venir.

10.2.5. Développer un portail d'information « Site web de Sophia », une application, et des réseaux sociaux exclusivement Sophia à destination des étudiants, entreprises, grand public, financeurs...

Réalisation(s) 2021 :

Le site web de la technopole www.sophia-antipolis.fr lancé en 2020, et régulièrement développé et vise traduction anglaise pour les prochains mois.

10.2.6. Etudier les besoins, en logement et de mobilité notamment, des étudiants sur Sophia et mieux y répondre

Réalisation(s) 2021 :

En 2021, la CASA a initié un projet de réalisation d'une résidence étudiante sur le territoire de la commune d'Antibes, sur un foncier maîtrisé par la commune sur le secteur Jules Grec Anthéa. Le projet a été confié au bailleur social ERILIA en vue de la réalisation d'un programme de 76 logements étudiants avec services en RDC. Par ailleurs, une réflexion est actuellement pour la réalisation d'un programme de logements à destination des étudiants, chercheurs, doctorants sur le secteur de Saint Philippe sur le territoire de la technopole.

Une vaste étude a été menée en 2021 par l'ADIL 06 afin d'analyser le besoin en logements étudiant sur la Région PACA, et notamment la CASA. Un partenariat plus poussé avec l'ADIL 06 est envisagé à compter de 2022 au sein de l'Observatoire du logement étudiant afin de permettre la réalisation d'un focus sur le territoire de la technopole de Sophia Antipolis.

10.2.7. Promouvoir le lien social et l'échange au travers de l'accueil de la biodiversité au sein des entreprises et un partage des gestes écoresponsables

Réalisation(s) 2021 :

Pas d'action spécifique en 2021

Action n°10.3 Fertiliser le territoire depuis la technopole et poursuivre la dynamisation de l'écosystème sophilopolitain

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

En tant qu'acteur public, la CASA se doit d'associer à ses différents projets les acteurs du territoire tels que les acteurs institutionnels, les acteurs privés, les associations et la société civile. Etant donné l'importance

des défis qui s'offrent à la CASA en matière de développement durable, cette mobilisation apparaît d'autant plus nécessaire. La technopole de Sophia Antipolis représente 36 000 emplois et près de 2 300 entreprises. Chaque année de nouvelles entreprises s'installent sur le territoire sophilopolitain, des fonds sont mobilisés pour porter l'innovation sur la technopôle et des brevets sont déposés.

La CASA soutient l'innovation au travers de l'implantation et du développement de start-up. Le Business Pôle, ainsi que d'autres plateformes telles que Startéo, permettent le suivi et l'accompagnement de nouvelles idées. La CASA souhaite poursuivre cette dynamique et impliquer davantage de startup et de partenariats dans son processus de développement. Les projets DEMOLA, la concertation avec les usagers au travers des Cafés Envibus et autres événements réguliers, les discussions et réunions publiques autour de sujet tels que le véhicule connecté et autonome, ou encore les différents partenariats encouragés entre les startups et les formations proposées sur la technopole, témoignent déjà de la forte volonté de la CASA d'associer la population et les acteurs dans ses projets.

Sophia Antipolis, en tant que vitrine d'innovation et porteuse de projets, s'inscrit directement dans les possibilités pour développer la complémentarité des compétences du territoire dans le cadre du développement durable. Il s'agit d'un territoire d'expérimentation au travers duquel la CASA met son énergie au service de l'innovation.

La CASA souhaite maintenant renforcer sa compétence d'accompagnement et créer de nouvelles instances et réseaux qui contribueront à renforcer l'effort collectif en faveur du développement durable sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

10.3.1. Amplifier la dynamique de coopération et de partenariats entre les acteurs sur la base de la fertilisation croisée

Réalisation(s) 2021 :

Actions de promotion et de fertilisation croisée menées sur la technopole pour l'attractivité et visibilité de Sophia Antipolis :

- > Soph.I.A Summit 2021 repris en physique et en digital ;
- > Le 3IA Côte d'Azur;
- > Reprise de l'accueil de délégations étrangères;
- > Partenariat avec TEAM COTE D'AZUR sur la prospection d'entreprises exogènes, au national comme à l'International;
- > Cofinancement des jeux de Sophia Antipolis avec SCE;
- > Partenariat avec les universités : nombreux projets académiques (recherche, animation) soutenus par la CASA, et en lien avec les entreprises et filières

10.3.2. Favoriser la création d'emplois en hautes technologies, le dépôt de brevets, le spin off, l'implantation d'entreprises et de nouveaux secteurs d'activités

Réalisation(s) 2021 :

La filière Design conception s'est renforcée fortement avec l'arrivée de nouveaux acteurs (BRP, Factory unit,...aux côtés des Mercedes, Renault, Toyota déjà présentes)

La Fintech se dynamise sur Sophia avec de gros acteurs (Automata, Kryll sur les crypto-monnaie, Symphony, etc...)

10.3.3. Favoriser et développer l'accueil et l'accompagnement des entreprises sur les sites du Business Pôle, de Startéo et d'autres lieux d'innovation

Réalisation(s) 2021 :

Le Business Pôle a atteint 90% d'occupation fin novembre 2021. De nombreuses demandes non satisfaites au BP ont été orientées sur d'autres centres d'affaires.

10.3.4. Structurer la chaîne d'innovation et d'accompagnement des entreprises : intégrer de nouveaux acteurs / nouvelles filières / nouvelles compétences, développer les processus d'aide à l'innovation

Réalisation(s) 2021 :

- > Sophia Antipolis compte les mêmes acteurs de l'accompagnement, notamment sur la chaîne de l'innovation du Business Pole (Pôles, Incubateurs, Telecom Valley, CCI, ...).
- > Réflexion sur de nouvelles mesures d'accompagnement (et de montage avec le privé) pour le futur Pôle Innovation.
- > Sophia Antipolis compte par ailleurs de nouvelles structures d'accompagnement des entreprises et Startups, comme RISE PARTNERS, EIT DIGITAL, INRIA Startup Studio ou INRIA Academy, Le Village By CA...
- > De nouveaux acteurs se positionnent aussi dans les nouveaux bâtiments avec des nouveaux usages (coworkoffice, centre d'affaires avec accompagnement comme STARTER BUSINESS CENTER, ...).
- > Amplification de la dynamique engagée avec nouvelles filières : Fintech et microélectronique, IoT, Biotech.

10.3.5. Accompagner les entreprises et soutenir leur lancement grâce au parcours de création et d'innovation, au Prix Lafitte et aux prêts d'honneur (Plateforme Initiative France)

Réalisation(s) 2021 :

La CASA intervient dans le soutien régulier des structures telles que : les Incubateurs PACA EST, TELECOM PARISTECH, EURECOM ENTREPRENEURS. Egalement auprès d'autres acteurs : Réseaux IASA (Initiative) et ENTREPRENDRE, INRIATECH (et par extension INRA STARTUP Studio), POLES DE COMPETITIVITE qui accompagnent les entreprises et porteurs de projets, Cofinancement de TELECOM VALLEY (Challenge Jeunes Pousses, Trophée Objets connectés,...).

En 2021, lancement du prix « Sophia Masters avec pré-incubation et hébergement offerts au Business Pôle pendant 6 mois (lauréat projet CHRoPe Insectae - reconnaissance de nuisibles par deep-tech)

10.3.6. Mettre à disposition des acteurs impliqués des outils performants (plateformes technologiques mutualisées, outils collaboratifs et matériel performant partagé)

Réalisation(s) 2021 :

La CASA finance des plateformes mutualisées avec les partenaires académiques (puissance de calcul / plateformes scientifiques en biotechs, biologie moléculaire)

Elle contribue également au financement de la Maison de l'Intelligence Artificielle 06

10.3.7. Faire la promotion des startups et innovations « made in Sophia Antipolis » et de leurs success stories

Réalisation(s) 2021 :

La CASA et plus principalement la DDTSA font la promotion des Startups du territoire au travers des différents médias :

- > le site internet de la technopole www.sophia-antipolis.fr qui répertorie depuis l'ensemble des filières, les initiatives, les startups, les projets innovants + réseaux sociaux
- > La CASA soutient également la promotion et l'essor des Startups en favorisant leur présence sur des salons professionnels (CES LAS VEGAS, MIPIM, SIMI, VIVATECH,);
- > La CASA met en valeur les entreprises sur les réseaux sociaux, dans les articles de journaux, des reportages TV;
- > Intervention des Startups lors de présentations officielles, politiques, visites de ministres, délégations étrangères, ambassades, technopoles;
- > TEAM COTE D'AZUR fait appel aussi aux Startups pour illustrer l'écosystème dynamique afin de séduire des prospects internationaux.
- > Labellisation Capitale French Tech et partenariat French Tech Cote d'Azur.
- > organisation de rdv qualifiés entre entreprises et institutions

10.3.8. Organiser et animer des évènements en lien avec les filières portées sur Sophia Antipolis (IA, Sciences, biotechnologies...)

Réalisation(s) 2021 :

Cf évènements évoqués dans les actions supra

10.3.9. Expérimenter les innovations sophilopolitaines sur le territoire et sensibiliser décideurs et population à leur application locale

Réalisation(s) 2021 :

- > Réflexion avec les fonctions supports de la CASA (Commande Publique, DSI, Affaires juridiques, Bâtiment, RH, transports, mobilité, grands travaux) pour favoriser l'expérimentation de produits et services développés par des Startups et PME de la technopole dans nos bâtiments et nos infrastructures pour accompagner les entreprises dans leur développement.
- > mise à disposition du parking Azurarena pour le consortium des entreprises de la filière Smart Vehicle / Véhicule autonome.
- > accompagnement des entreprises en vue de leur référencement UGAP (marché d'innovation).

Objectif 11

Faire du territoire une destination de tourisme durable

Action n°11.1 Diversifier et dynamiser le tourisme sur le moyen pays de la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

La CASA bénéficie d'un tourisme important sur son territoire, particulièrement pour la douceur du climat et la proximité de la mer. De fait, celui-ci se concentre surtout sur le littoral alors que le moyen et le haut-pays présentent des atouts importants, avec notamment des espaces naturels remarquables et susceptibles d'accueillir des activités de pleine nature ainsi que le nombre important de villages à forte valeur patrimoniale. L'enjeu est de développer l'activité touristique du Moyen et du Haut-Pays tout en préservant ces espaces des nuisances du tourisme de masse. La CASA pense multiplier les initiatives telles que la navette des Neiges, reliant Antibes à la station de Gréolières-les-neiges en saison hivernale, et s'appuyer sur le tissu économique et les activités déjà existantes pour développer l'offre.

Avec près de 4400 chambres d'hôtels sur son territoire, la CASA propose une offre d'hébergement touristique importante. Cependant, la majorité de ces hébergements est concentrée sur la bande littorale : en effet, les 5 communes situées au Sud (Antibes, Villeneuve-Loubet, Vallauris, Biot et Valbonne) représentent 89% de l'offre du territoire. Les communes du Moyen et Haut Pays ont donc un nombre de lits et d'hébergements touristiques faibles, entraînant principalement un tourisme excursionniste à la journée. Si ces retombées sont intéressantes, le manque d'hébergements limite le développement touristique propre à ces territoires. Alors que la CASA a repris la compétence « tourisme », il s'agit également de faire le lien avec d'autres politiques menées comme celle du développement d'une agriculture locale. Elle fait ainsi le choix d'encourager le développement de l'agro-tourisme en impliquant les agriculteurs sur cette question ainsi qu'en accompagnant l'émergence de projets dédiés. Il apparaît pertinent de développer une offre touristique propre à ces territoires fondés sur leur caractéristique et leur identité. La CASA souhaite donc inscrire son territoire dans une stratégie touristique globale, en impliquant plus fortement le Moyen et le Haut-Pays aujourd'hui déconnectés de cette dynamique. Cette ambition passera par la mise en place d'aides en faveur du développement de l'hébergement touristique sur ces territoires, et en faveur du déploiement de l'offre d'activités éco-touristiques.

Les sous-actions opérationnelles

11.1.1. Définir une stratégie d'accueil et de promotion touristique du territoire

Réalisation(s) 2021 :

mise en oeuvre de la stratégie d'accueil et de promotion touristique

> Réalisation du site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal

- > Elaboration de guides de voyage avec le Petit Futé
- > Mise en place d'un programme de visites guidées des villages durant la saison estivale (600 visiteurs).

11.1.2. Bâtir un observatoire du tourisme des contreforts de la CASA

Réalisation(s) 2021 :

Pas d'action spécifique.

11.1.3. Adapter l'accueil touristique à une échelle communautaire et structurer l'Office de Tourisme Intercommunal

Réalisation(s) 2021 :

La stratégie communautaire d'accueil et de promotion touristique prévoit une réorganisation des Bureaux Information Touristique avec comme objectif de déployer une offre de service harmonisée à l'échelle de l'Office de Tourisme Intercommunal. En 2021, cette réorganisation a été mise en œuvre :

- Harmonisation des horaires d'ouverture, de fermeture des Bureaux d'Information Touristique et des périodes de haute et de basse saison
- Lancement du projet de déplacement du Bureau d'Information Touristique de Valbonne en cœur de village

11.1.4. Renforcer l'offre d'hébergement et de restauration en favorisant la création d'entreprise

Réalisation(s) 2021 :

- > Proposition de soutien à l'offre d'hébergement et création d'un réseau d'hôtes touristique dans le cadre du projet de stratégie d'accueil et de promotion touristique en cours de validation.
- > Participation de la CASA à l'étude lancée par la commune de Gréolières sur l'aménagement du parc communal de Sainte-Anne en hébergement touristique de plein air et aire de loisirs.
- > Promotion de l'offre existante en matière d'hébergement touristique et de restauration au sein du Petit Futé des Préalpes d'Azur.

11.1.5. Contribuer à la mutation de Gréolières-les-Neiges en "station de montagne"

Réalisation(s) 2021 :

- > Contribution de la CASA au fonctionnement du SMGA ;
- > Animation du site internet du SMGA par l'Office de Tourisme Intercommunal
- > Publication par l'Office de Tourisme Intercommunal de la CASA d'un flyer faisant la promotion des activités de la station durant la saison d'été : Parapente, randonnée à thèmes, vtt, escalade.
- > Réalisation du Petit Futé avec 8 pages d'information faisant la promotion de Gréolières et de sa station avec les activités d'été tel que l'acrobranche, les randonnées, le vtt et le parapente et son école. Le guide mets aussi en avant les hébergements ainsi que les commerces disponibles.

11.1.6. Créer des parcours touristiques thématiques identitaires et valoriser les éléments patrimoniaux identitaires

Réalisation(s) 2021 :

Lancement de l'élaboration de 3 guides thématiques de voyage en partenariat avec le Petit Futé :

- Saveurs et gastronomie,
- Patrimoine architectural, culturel et environnemental,
- Sports et activités de plein nature.

Objectif 11/ Faire du territoire une destination de tourisme durable

11.1.7. Développer l'accès sans voiture aux points d'intérêts du territoire : navettes estivales et des neiges, covoiturage, transport à la demande, itinéraires vélos

Réalisation(s) 2021 :

Malgré une année difficile du fait de la crise sanitaire et une fréquentation en très forte baisse dans les transports publics, il a été mis en place en 2021:

- la navette de Biot : opérationnelle de mi juillet à mi août
- la navette de Golfe Juan : opérationnelle de mi juillet à mi août
- la navette de Villeneuve Loubet: opérationnelle de mi juillet à mi août

Une campagne de communication à l'attention des touristes a été élaborée conjointement entre Envibus et l'office du tourisme d'Antibes.

11.1.8. Renforcer et dynamiser la promotion touristique du territoire

Réalisation(s) 2021 :

3^{ème} édition du guide « Petit futé - Préalpes-d'Azur » sur les 18 communes de l'Office de Tourisme Intercommunal. Ce guide contribue à la promotion d'un tourisme vert et éco-responsable et participe au développement de l'agro-tourisme par la mise en lumière des producteurs locaux et des circuits-courts.

ENJEU 4. Amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Objectif 12

Agir pour un environnement plus sain

Action n°12.1 Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Les véhicules électriques concourent à l'amélioration de la qualité de l'air de par l'absence d'émission qu'elles génèrent lors des déplacements.

La CASA a ainsi choisi de développer un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques avec la CAPG et la CAPL dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial déployé au niveau du Pôle Métropolitain. Elle a ainsi déployé sur son territoire un réseau de 34 bornes maillées sur le territoire, le réseau WiiiZ, qu'elle exploite aujourd'hui. En tout c'est ainsi 95 bornes à l'échelle de l'Ouest 06 qui sont en service depuis le printemps 2018.

La CASA comme les autres territoires poursuit le déploiement de bornes sur des secteurs à fortes fréquentations ou des zones de projets.

Les sous-actions opérationnelles

12.1.1. Soutenir des projets concrets en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air

La CASA à travers différents projets contribue à l'amélioration de la qualité de l'air :

- > le développement du Bus-Tram entre Antibes et Sophia-Antipolis permet d'accroître le report modal de la voiture vers les TC ;
- > ouverture de parkings d'écomobilité ;
- > promotion du covoiturage : lors d'événements, inscription des 3 applications (Boogi, Ridygo, Klaxit) lauréates de l'appel à projet dans le "Guide de Déplacements du Quotidien" de la CASA, et acquisition d'un module covoiturage dans le compagnon de mobilité Cap Azur (pour mise en oeuvre 2021) ;
- > mise en oeuvre du plan vélo : animation d'une communauté d'utilisateurs du vélo, poursuite études d'itinéraires cyclables, réalisation d'aménagements cyclables, installation d'une consigne collective vélo - Biot Saint Philippe - Sophia Antipolis, notification d'un marché CASA en groupement de commandes (2020-2023) avec les communes pour l'acquisition de stationnements vélos dont les consignes vélos ;

- > promotion de l'utilisation du vélo : aide à l'acquisition et à la réparation de vélo ou vélo à assistance électrique, Animation de la CASA du vélo par l'association Choisir le Vélo, commande de 10 nouveaux VAE pour la mise à disposition auprès de salariés et d'étudiants pour une durée de 15 jours ;
- > poursuite du déploiement de réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques : en 2020, la CASA a déployé 4 nouvelles bornes supplémentaires à celles prévues en janvier 2020: 3 Antibes et 1 sur Valbonne. Désormais 41 bornes publiques sur la CASA ;
- > développement du télétravail au sein de la CASA (possibilité de télétravailler 1 jour fixe par semaine) ;
- > sensibilisation des particuliers sur le bon choix des végétaux : poursuite de la diffusion du guide via site web ;
- > améliorer la valorisation des déchets bois et de la biomasse et inciter à la valorisation des déchets verts et biodéchets à la source.
- > Adhésion à ATMO Sud;
- > Conventonnement sur l'accompagnement/expertise/recueil de données pour les démarches SCOT/PCAET/PDM (avec focus sur le PAQA et les ZFE);
- > Affichage de la qualité de l'air via un projet-test sur les panneaux d'information de certaines communes.
- > ENVINET : Acquisition de véhicules normes Euro 6, Généralisation des bennes Cin'Energie et arrêt du Start'n'go.
- > Engagement CASA : achat d'un véhicule à Hydrogène par an (2% du parc)

12.1.2. Participer au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Réalisation(s) 2021 :

Création d'un groupe de travail interne CASA et Avis de la CASA délibéré en mai et juillet 2021 sur le projet PPA. Enquête publique réalisée en septembre 2021.

Action n°12.2. S'impliquer dans la Prévention du Bruit dans l'environnement

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

Améliorer le cadre de vie des habitants et diminuer les nuisances et les incidences du bruit sur les personnes et l'environnement. le PPBE a pour double objectif :

La réduction des nuisances sonores dans les zones à enjeux notamment par l'action et les travaux des gestionnaires de voiries (Vinci Autoroutes et CD06).

- L'anticipation des enjeux acoustiques dans les projets d'aménagements du territoire

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores est soumise à l'établissement d'un PPBE.

Conformément au Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des plans de prévention du bruit dans l'environnement, le PPBE concerne l'ensemble des sources de bruit concernées par la directive mentionnée ci-dessus, à savoir : tous les axes routiers, l'aéroport de Nice Côte d'Azur, le réseau ferré et les principales industries classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation de type A (ICPE-A).

Le Plan de Prévention du Bruit sur l'ensemble du territoire comporte également les éléments relatifs aux actions mises en place par l'ensemble des gestionnaires (Communes, CASA, Conseil Départemental 06, VINCI Autoroutes, Aéroport de Nice Côte d'Azur, SNCF Réseau).

La population est bien évidemment au cœur de ces mesures. La qualité de l'environnement sonore des habitants et de leur cadre de vie est recherchée.

Les établissements au sein desquels un environnement sonore modéré est nécessaire pour du repos et/ou de l'apprentissage sont également concernés. Il s'agit des établissements d'enseignement et de santé.

Les sous-actions opérationnelles

12.2.1. Adopter un nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Réalisation(s) 2021 :

Mise en œuvre du Second PPBE de la CASA adopté en décembre 2020 intégrant également le PPBE Infrastructures de la Ville d'Antibes.

Objectif 13

Renforcer l'accessibilité de la population à des logements adaptés à ses projets et à ses besoins

Action n°13.1 Développer des logements répondant aux nouvelles formes d'habiter

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

Plus d'un habitant de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis sur cinq a 65 ans ou plus. Les seniors sont ainsi aussi nombreux que les jeunes de moins de 20 ans, contrairement à la moyenne nationale, où résident deux personnes de 65 ans ou plus pour trois jeunes de moins de 20 ans. Les personnes à l'âge des études et du premier emploi sont beaucoup moins présentes : 16 % des habitants ont entre 15 et 29 ans. Au total, les départs d'étudiants associés aux arrivées de personnes de 55 à 74 ans contribuent au vieillissement du territoire.

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées des Alpes- Maritimes actuellement en révision pointait un taux d'équipement en hébergements d'urgence (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile, Foyers de Jeunes Travailleurs...) de 1,2 pour mille adultes contre 1,8 au niveau national dans sa dernière édition. Des besoins de solutions spécifiques

alliant hébergement et accompagnement psycho-social sont également pointés sur le territoire de la CASA avec, par exemple, un manque de maisons-relais et pensions de famille.

A travers la révision de son Programme Local de l'Habitat, la CASA entend poursuivre sa politique en faveur du développement d'une offre multiple de logements répondant à l'ensemble des besoins des différents publics composant la population. Le Programme Local de l'Habitat 2012-2017 prenait en compte ces difficultés. Son renouvellement doit permettre de poursuivre les efforts et les mesures entreprises, notamment en termes d'accession sociale à la propriété. CASA'VENIR anticipe la révision du PLH en confirmant cette volonté forte, sachant que le PLH 2020-2025 sera approuvé fin 2019 et entrera en application au 1er janvier 2020.

Les sous-actions opérationnelles

13.1.1. Lutter contre la sous-occupation des logements sociaux

Réalisation(s) 2021 :

En 2021, dans le cadre du programme Logement d'Abord, la CASA a lancé un partenariat avec l'association AGIS 06 en vue de lutter contre la sous-occupation des logements. Sont ciblés les ménages âgés occupants de logements devenus trop grand. En partenariat avec les bailleurs sociaux, l'association AGIS accompagne ces locataires dans le projet de mutation vers des logements plus adaptés à leur perte d'autonomie, en centre ville, et à proximité de services. des aides financières au déménagement sont intégrés à ce partenariat, en plus de l'accompagnement social.

13.1.2. Développer des programmes de logements intergénérationnels adaptés aux seniors ou aux personnes en perte d'autonomie

Réalisation(s) 2021 :

L'année 2021 a été marquée par l'accélération des programmes à destination des seniors :

- > livraison de la résidence autonomie Esterel à Antibes (50 logements)
- > dépôt du permis pour la résidence autonomie La Fontonne à Antibes (80 logements) agréée en 2021
- > lancement du projet de réhabilitation de l'Hotel Du Lys à Antibes pour le transformer en 12 logements seniors (vente du foncier à ERILIA avec un partenariat CCAS pour la gestion de la structure)
- > lancement de 2 consultations par l'EPF pour la réalisation de programmes intergénérationnels à Vallauris et à Biot

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction des permis de construire, la CASA veille à cibler au sein des programmes des logements sociaux adaptés aux personnes en perte d'autonomie avec des loyers accessibles en privilégiant des logements situés en centre-ville et bénéficiant de services de proximité (commerces, services de santé, transports en commun etc).

13.1.3. Développer les solutions d'hébergements à destination des publics les plus précaires

Réalisation(s) 2021 :

- > Livraison d'une pension de famille à Vallauris (maison de Jouan gérée par ALFAMIF) avec 11 logements dédiés à des personnes en difficulté pour lesquels un projet sur la parentalité est à réaliser (suite à la perte des droits de garde ou de visite).

- > Livraison d'une pension de famille à Antibes La Passerelle, gérée par API Provence, bailleur ERILIA (ex-Star Hotel appartenant à la CASA)
- > Acquisition par la CASA du Mas Saint Vincent pour 900 000€, structure d'accueil des femmes victimes de violences dont la gestion a été confiées à l'ALFAMIF (19 places); les travaux de réhabilitation ont été engagé cet été et la structure a réouvert en septembre 2021

13.1.4. Développer une offre de logement sociaux à destination des saisonniers

Réalisation(s) 2021 :

- > Livraison d'une résidence sociale pour saisonniers et apprentis sur la commune d'Antibes d'une capacité de 35 logements. Cette résidence vient en complément de l'offre existante sur Antibes (Résidence Les sables d'argent 11 logements). Ces deux résidences sont gérées par API Provence.

13.1.5. Développer l'offre de logements abordables

Réalisation(s) 2021 :

Depuis 2021, la CASA n'agrée plus les logements locatifs intermédiaires (LLI). En revanche, la CASA est vigilante dans le cadre de l'instruction des permis de construire à la réalisation de logements abordables et à la maîtrise des loyers de sortie des LLI;

Par ailleurs, en ce qui concerne le parc privé, une campagne d'information a été menée auprès des communes concernant la nécessité de développer l'intermédiation locative qui permet de mobiliser le parc privé vacant pour conventionner des logements sociaux ou très sociaux. cet axe sera à développer en 2022, en s'appuyant au dispositif d'abattement fiscal prévu par la loi de finances

13.1.6. Développer et promouvoir une offre et un service auprès des actifs éligibles au logement intermédiaire pour faciliter l'accès à la propriété

Réalisation(s) 2021 :

En 2021, 80 logements ont été agréés par la CASA en accession à la propriété (accession encadrée, PSLA et BRS).

Objectif 14

Renforcer la cohésion sociale en favorisant l'autonomisation des jeunes et renforçant l'accompagnement des publics défavorisés

Action n°14.1 Accompagner au retour à l'emploi durable

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Contexte

La dégradation du marché du travail durant ces dernières années a accentué le recours accru aux CDD (86% des déclarations uniques d'embauche réalisées sur la CASA au 2ème trimestre 2014 concernaient des CDD). La baisse du nombre d'offres d'emploi collectées dans les Alpes Maritimes sur la décennie (16 186 offres collectées en décembre 2017 pour 14 041 recensées en décembre 2018) et le taux de chômage de 13,8% en 2015 sur le département renforce la problématique du retour à l'emploi. En effet, sur la CASA, on relève en décembre dernier près de 5 560 demandeurs d'emploi, dont 17% de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et 22,5% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

Pour faire face à ces enjeux, la direction de la Cohésion Sociale propose un accompagnement global et individualisé de proximité pour les demandeurs d'emploi longue durée et les allocataires du RSA, assuré par un interlocuteur unique, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Différents dispositifs réservés à différentes tranches d'âge permettent de favoriser un retour sain à l'emploi.

Aussi, une articulation et une coordination des actions existantes sont nécessaires sur le territoire, autant sur le champ de l'insertion sociale que professionnelle. L'objectif est de mettre en cohérence les programmes afin d'en améliorer constamment l'efficacité et la complémentarité.

Les sous-actions opérationnelles

14.1.1. Poursuivre le programme PLIE

Réalisation(s) 2021 :

Sur le 2ème protocole du PLIE : 737 personnes sont entrées dans le dispositif du PLIE entre 2018 et 2020 (soit 98% de réalisation de l'objectif) dont 567 sont des bénéficiaires du RSA

Le 3ème protocole a été passé en 2021 pour une durée de 3 ans (2021-2023) et l'objectif est de suivre 750 personnes sur la période triennale, 398 ont d'ores et déjà été intégrées depuis la mise en oeuvre du 3ème protocole;

Le taux de sorties positives (entrée en CDD 6 mois, CDI, formation ou création d'entreprise) est de 46% (en baisse de 5 points du fait de la crise sanitaire en cours en 2020).

260 personnes = file active moyenne de personnes accompagnées par les référentes, avec un pic à 290 noté en 2020 au plus haut du nombre des bénéficiaires du RSA. / 22 mois de durée moyenne d'accompagnement

14.1.2. Poursuivre le cofinancement et le suivi des chantiers d'insertion sur le territoire

Réalisation(s) 2021 :

Développement du soutien financier aux structures d'insertion par l'activité économique. L'activité de ces structures a été développée malgré la crise sanitaire.

- > CMIEU : 51 personnes intégrées et suivies soit 9,66 Equivalent Temps Plein. 28 % en sorties en emploi durable.
- > Emplois et services 06 : 51 personnes intégrées et suivies soit 8,72 Equivalent Temps Plein. 46.6 % en sorties en emploi durable ;
- > Jardins vallée de la Siagne : 18 personnes intégrées et suivies soit 10 Equivalent Temps Plein. 17 % en sorties en contrat durée déterminée ;

- > AVIE : 62 personnes intégrées et suivies soit 10,4 Equivalent Temps Plein. 22 % en sorties en emploi durable ;

2 nouveaux chantiers ont vu le jour depuis 2020 :

- > Apprentis d'Auteuil : "Les Ferrages" avec pour objectif en 2021 l'emploi de 9 à 19 salariés en insertion pour 3,5 à 5,5 ETP pour des postes d'ouvriers en espaces verts
- > Apprentis d'Auteuil "Les Rayonnants" avec pour objectif en 2021 l'emploi de 10 salariés en insertion pour 3.6 ETP pour des postes de mécaniciens cycles.

14.1.3. Poursuivre le cofinancement et le suivi de la Mission Locale Antipolis

Réalisation(s) 2021 :

La CASA a participé au financement de la Mission Locale Antipolis à hauteur de 624 800 €, en 2021. Cette association, acteur du service public de l'emploi accompagne plus de 2500 jeunes sur le territoire de la CASA et met en oeuvre le dispositif de la Garantie Jeunes pour 428 d'entre-eux depuis 2021.

- > 2 726 jeunes accompagnés dont 1 018 accueillis pour la 1ère fois.
- > 25% des ces jeunes sont des mineurs et 80% d'entre eux ont moins de 21 ans.
- > Près de 1 000 Parcours d'Accompagnement Contractualisés vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) signés par ces jeunes.
- > Par le biais du dispositif « Garantie Jeunes » : 214 jeunes en accompagnement renforcé avec une période de remobilisation en ateliers collectifs.
- > 19 promotions (12 à Antibes Juan-les-Pins - 7 à Valbonne Sophia Antipolis) composées et menées au terme de leur accompagnement durant l'année.
- > 1 103 des jeunes suivis ont accédé en 2020 à une « mise en situation professionnelle » soit 37% d'entre eux.
- > Accès à un l'emploi stable : 719 jeunes
- > Accès à une formation qualifiante : 244 jeunes
- > Contrats en alternance : 244 jeunes
- > Stages : 147 jeunes

14.1.4. Développer les clauses d'insertion et faciliter leur mise en oeuvre en accompagnant les maîtres d'ouvrage et les entreprises titulaires des marchés

Réalisation(s) 2021 :

En 2021 (période de janvier à novembre, 52 574 heures travail réalisées par des personnes en insertion 167 contrats de travail / 165 personnes remises à l'emploi par ce biais / 35 entreprises partenaires

14.1.5. Lever les freins à la mobilité en soutenant une auto-école sociale

Réalisation(s) 2021 :

La direction de la Cohésion sociale a apporté son soutien financier à l'association REFLETS en 2019. Cette association porte le dispositif "Mobilis 06" qui comprend différentes actions en direction de la mobilité vers l'emploi dont :

une auto-école Sociale: qui a permis en 2018 à 9 personnes en insertion d'obtenir leur permis de conduire et de gagner ainsi en autonomie. 27 personnes sont en cours de formation en 2019

Et l'association met également à disposition des véhicules (scooters ou voitures) pour ces personnes une fois les BSR ou le permis obtenu.

En 2020, 15 mises à disposition de scooters et voitures / 12 formations BSR obtenues / 16 permis B validés et 15 en cours en 2020.

Données 2021 en attente

14.1.6. Formation qualifiante "SKOLA" pour une entrée à l'emploi

Réalisation(s) 2021 :

La CASA participe au financement d'une formation de monteur-raccordeur de réseau fibre optique "Plombiers du Numérique". Cette formation gratuite et rapide (400h) est rémunérée. Elle est basée sur l'apprentissage du geste (plateau technique et stage en entreprise) et garantit l'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante via un accompagnement social renforcé.

Cette formation est portée par la fondation Apprentis d'Auteuil et est plus particulièrement dédiée au jeunes de 18 à 30 ans, sans qualification été issus du quartier prioritaire.

Ce dispositif concerne des groupes de 10 personnes et l'on dénombre une vingtaine de bénéficiaires chaque année.

Action n°14.2 Réduire les inégalités dans le quartier prioritaire et les zones rurales

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

L'accroissement de la précarité familiale et sociale, s'ajoutant à celle de l'emploi, favorisent des inégalités à l'échelle d'un quartier et des écarts de développement entre les territoires.

La spécificité du quartier Cœur de ville – Hauts de Vallauris est le faible niveau de vie, moins de 1100 euros pour le médian par mois avec un taux de pauvreté de 40 % contre moins de 20 % pour la commune dans son ensemble soit 1 400 personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Aussi moins d'une personne de 15 à 64 ans sur deux est en emploi. Dans le cadre de ses compétences, la CASA accompagnera la ville de Vallauris dans la mise en oeuvre d'actions sur ce territoire.

Enfin à l'échelle d'un territoire en distinguant le littoral, du moyen et haut pays les disparités s'exercent notamment sur l'accessibilité aux services de proximité avec des freins plus importants quant à la mobilité, public sans véhicule et/ou sans permis de conduire et un réseau des transports collectifs ne couvrant pas l'ensemble du territoire.

Les sous-actions opérationnelles

14.2.1. Renforcer les actions : insertion sociale/professionnelle, éducation, accompagnement scolaire, médiation sociale ; et accompagner l'ensemble des publics en difficulté (Contrat cœur de ville)

Réalisation(s) 2021 :

La CASA a soutenu dans le cadre du contrat de ville à hauteur de 69 000€ les associations portant un projet correspondant à un des piliers du contrat de ville et direction des populations du quartier prioritaire de Vallauris. Ces 12 actions se situent notamment dans le domaine de :

- l'insertion par l'économie et l'emploi
- la santé
- l'éducation et l'accompagnement scolaire
- la médiation sociale et l'amélioration du cadre de vie

14.2.2. Soutenir et promouvoir les Maison France Services sur la CASA (aide à l'administration pour la population et les entreprises)

Réalisation(s) 2021 :

En 2021, la Direction de la Cohésion Sociale a soutenu le fonctionnement de 2 Maisons de Service au public sur le territoire :

- > La MSAP de Vallauris, basée en plein coeur de la résidence des hauts de Vallauris en quartier prioritaire. Les habitants de la commune s'y endent pour des démarches vis- à-vis des grands opérateurs du services public (CAF, pôle emploi, CARSAT etc...) Des informations et actions collectives y sont également organisées et du matériel informatique gratuitement mis à disposition pour faire leurs démarches personnelles sur l'ouverture et le suivi des droits sur les portails des services publics. La MSAP de Vallauris a accédé au Label "Maison France Services" en 2021 ce qui pérennise les financement de l'Etat pour son fonctionnement.
- > La MSAP itinérante qui propose la même action qu'à Vallauris mais cette fois-ci en direction d'un population éloignée géographiquement des services publiques. cette MSAP portée par l'association SLV est itinérante et accueille de façon hebdomadaire dans 4 communes du moyen et haut-pays CASA (Opio, Bar sur Loup, Gourdon (Pont du Loup) et Cipières. La MSAP itinérante a accédé en 2020 au Label "Maison France Services", son périmètre a été étendu à la commune de Tourrettes-s/Loup.

14.2.3. Soutenir l'aide au financement du permis de conduire dans le moyen et haut pays en contrepartie d'un engagement bénévole dans des associations

Réalisation(s) 2021 :

Non mis en oeuvre en 2021

Action n°14.3 Prévenir la violence et la délinquance

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

Dans le cadre de la compétence des agglomérations et de la délibération du 24 novembre 2003, la CASA a défini d'intérêt communautaire la prévention de la délinquance.

Cet intérêt permet une déclinaison en adéquation avec les objectifs des services Prévention Jeunesse CASA, Parenthèse et Trait d'union afin d'agir sur les phénomènes d'exclusion, d'incivilités, de désœuvrement mais aussi d'aider les victimes de violences conjugales et les familles en situation de séparation conflictuelle.

De plus, la CASA souhaite permettre l'accès au droit et à l'information pour sa population au travers d'un service public gratuit. Trois antennes de justice sont en place sur le territoire de la CASA, à Antibes, Vallauris et Valbonne. Elles permettent aux habitants d'accéder à des avocats et des juristes par le biais de permanences, et ce dans tous les domaines pouvant faire l'objet de conflit au quotidien. Leur objectif est aujourd'hui de développer les partenariats et d'enrichir l'offre d'aide juridique qui correspond aujourd'hui à 13 conventions. Il faut ouvrir l'offre à tous les publics et l'enrichir. Ce dispositif a également pour projet de promouvoir l'accès au droit et à la citoyenneté en favorisant des actions extérieures, comme en intégrant des actions dans les collèges par exemple.

Les sous-actions opérationnelles

14.3.1. Poursuivre les opérations courts-chantiers CASA (OCC)

Réalisation(s) 2021 :

Ces opérations sont toujours une concrétisation d'un partenariat fort avec les communes

La plupart de ces jeunes utilisent ce tremplin pour entrer reprendre une formation ou entrer en "Garantie jeune" , un dispositif soutenu par l'Etat qui accompagne durant 1 an les jeunes les plus en difficulté sociale dans leur remobilisation et recherche d'emploi.

En 2021: poursuite de cette opération avec un objectif 30 jeunes : 2 OCC sur Antibes Juan Les Pins, 2 OCC sur Vallauris Golfe Juan, 1 OCC sur le moyen pays

Public concerné : jeunes suivis par la Mission Locale, le service de prévention jeunesse CASA et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. En moyenne 15% des jeunes en OCC sont issus du quartier prioritaire des Vallauris.

14.3.2. Prévenir la violence intraconjugale et contribuer à la médiation familiale notamment au travers de l'exercice des services spécialisés Parenthèses et Trait d'Union

Réalisation(s) 2021 :

Le service "Parenthèse" porté par la CASA est entièrement dédié à la problématique des violences intraconjugales et contribue à la médiation familiale. 1400 entretiens sont réalisés chaque année avec des

victimes de violences conjugales et intrafamiliales. 250 situations sont suivies par an (dont environ 150 sont nouvelles chaque année).

Un travail est également mené contre le harcèlement de rue et le sexisme au quotidien avec l'opération « Touche pas à ma pote ».

Le service Parenthèse participe également à la prise en charges des auteurs de violences conjugales par les biais de 2 conventions qui lient la CASA au Tribunal Judiciaire de Grasse, à l'hôpital d'Antibes, à la Préfecture des Alpes-Maritimes et au Service Pénitentiaire Insertion et Probation.

Les agents de la CASA co-animent avec l'équipe de psychologues de l'hôpital d'Antibes des sessions de groupes de parole pour les auteurs de violences ayant bénéficié d'une alternative aux poursuites pénales.

L'activité de ce service a été soutenue et en nette augmentation. Le service Parenthèse est par ailleurs devenu en 2021 l'animateur d'un réseau de professionnels sur la thématiques du traitement des violences conjugales.

Le service "Trait d'Union", également porté par la CASA, est un espace de rencontre parents-enfants qui traite annuellement plus de 250 situations familiales et organise plus de 1 000 rencontres entre enfants et parents. Le Trait d'Union développe par ailleurs des prises en charge sous forme de « passage relais », c'est-à-dire une remise de l'enfant en lieu neutre pour un exercice d'un droit de visite à domicile.

14.3.3. Poursuivre l'accompagnement éducatif des 16-25 ans par le biais d'outils appropriés (Prévention Jeunesse)

Réalisation(s) 2021 :

Au sein des 4 unités de prévention jeunesse, les jeunes de 16 à 25 ans de la CASA ont également pu bénéficier d'un accompagnement éducatif renforcé.

Plus de 300 jeunes d'un accompagnement éducatif renforcé. Ces accompagnements sont réalisés sur les 9 communes et se font en lien avec l'ensemble des partenaires et en particulier avec la Mission Locale Antipolis.

Au travers de ces accompagnements l'accompagnement porte sur l'aide aux démarches administratives, la formation, les problématiques familiales, la recherche d'emploi, le logement;

14.3.4. Permettre l'accès au droit et enrichir les partenariats des antennes de justice

Réalisation(s) 2021 :

En 2021, la réorganisation de ce service et la levée progressive des contraintes sanitaires a permis d'organiser des actions favorisant l'accès au droit hors les murs et en direction de partenaires comme l'éducation nationale, la mission locale, Pole Emploi etc...

Par exemple sur la commune de Valbonne :

- > Une participation à la manifestation "Place de l'emploi et de la formation"
- > Une participation à la réalisation d'une campagne d'affichage dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes

Sur la commune d'Antibes

- > L'animation d'un atelier sur le harcèlement scolaire et la place de la justice auprès des classes de 4ème du collège Saint-Philippe aux côtés de la Protection judiciaire de la jeunesse

- > La formation de professionnels de la PJJ sur les antécédents judiciaires : Casier et fichiers police.
- Sur la commune de Vallauris :
- > Une Intervention sur la citoyenneté et le rôle des élections dans les écoles primaires de la ville.

14.3.5. Sensibilisation au métiers de l'agriculture "Agri-cagnotte"

Réalisation(s) 2021 :

Ce dispositif partenarial entre la CASA, EPLEFPA Vert d'Azur d'Antibes et la MLA permet à des jeunes d'adhérer à un projet de mobilisation. Les jeunes sélectionnés participent à des tâches horticoles en contrepartie d'un pécule. Ce pécule délivré en fin de mobilisation seulement leur permet de constituer une cagnotte mobilisable pour un projet d'insertion (paiement du permis de conduire, d'une caution immobilière, d'un véhicule etc...). Les jeunes volontaires sont encadrés par des professionnels du lycée, d'un animateur CASA et d'une conseillère MLA.

En 2020, 16 semaines d'activités horticoles ont permis d'impliquer 15 jeunes issus des communes d'Antibes, Vallauris, Valbonne, Le Bar-sur-Loup et de Villeneuve-Loubet.

Cela représentait 1 248 heures de mobilisation active, soit une cagnotte globale de 6242€ (cagnotte moyenne de 416€). Le dispositif a été reconduit dans les mêmes conditions en 2021.

Objectif 15

Renforcer l'accès à la culture

Action n°15.1 Faciliter l'accès aux ressources et à l'offre culturelle pour tous

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

L'accès à la lecture sur le territoire de la CASA est relativement aisé : le réseau de lecture compte plus de 29 000 inscrits et offre plus de 326 000 documents en libre accès; on compte plus de 436 000 entrées annuelles, près de 800 000 documents ont été empruntés et plus de 315 000 documents ont été téléchargés en ligne en 2019. L'offre est fortement développée avec 5 médiathèques communautaires et 3 points lectures sur le territoire (Antibes, Biot, Valbonne, Roquefort les Pins, Villeneuve, Saint Paul de Vence, Opio), proposant ainsi un programme culturel comprenant des événements, rencontres, conférences, spectacles, et expositions.

Les habitants des communes du Haut Pays, peu denses, ont en revanche un accès moins aisé à ces équipements culturels, concentrés sur le littoral et le Moyen Pays. L'accessibilité à l'offre culturelle déployée constitue donc un enjeu dont la CASA souhaite s'emparer dans le cadre de ce programme de développement

durable, en travaillant en particulier sur le volet de l'itinérance. Elle souhaite maintenir l'offre, l'améliorer continuellement et en favoriser l'accès auprès des publics éloignés.

Les sous-actions opérationnelles

15.1.1. Développer les supports numériques et l'accès numérique à la culture

Réalisation(s) 2021 :

- > Mise en service des tablettes auprès du public dans les médiathèques : acquisition de 70 tablettes, configuration et mise à disposition des usagers
- > Renouvellement des marchés VOD, livres numériques, interruption de quelques mois
- > presse en ligne, livres numériques , VOD
- > maintien des ateliers réguliers dans les médiathèques depuis la rentrée de septembre 2021 ouverts à tous les publics autour des cultures numériques : initiation internet, coding goûters, jeux vidéo, serious games, makey-makey...
- > Nouveautés : travail avec Terra Numérica (MCV) : groupe de réflexion sur les actions de l'IA autour de la Fête de la Science... la médiathèque devient un lieu d'action. Médiathèque devient un lieu d'accueil pour la navette autonome (accueil des groupes de réflexion...). Conseillère médiation numérique éducation aux médias et à l'information. Supports pédagogiques mis en ligne autour de cette thématique.

Données d'activités des médiathèques CASA :

30 849 inscrits / environ 270 000 entrées / 641 345 documents empruntés

La consultation des ressources en ligne est la suivante :

6 652 livres numériques empruntés (téléchargés)

2 081 films visionnés en ligne (6,5 mois d'interruption du service)

81 421 connexions à la plateforme de presse en ligne, soient 5 440 816 articles consultés

18 372 connexions sur la plateforme d'auto-formation, soient 570 762 heures de formation suivies

293 374 sessions sur le site le site web ma-mediatheque.net

15.1.2. Développer des projets culturels et scientifiques dans les médiathèques ciblant la jeunesse

Réalisation(s) 2021 :

- > -Maintien de la manifestation « Bouquins câlins », manifestation autour de la littérature pour les tout-petits (spectacles, expositions, ateliers...),
- > organisation dans les médiathèques du prix littéraire Paul Langevin, en coopération avec les collègues volontaires du territoire-
- > organisation dans les médiathèques du prix littéraire des Incorruptibles, en coopération avec les écoles volontaires du territoire
- > organisation du 3ème salon du livre jeunesse de la CASA, - 6000 personnes
- > rencontre de collégiens avec Béatrice COMMINGER, dans le cadre de la remise du Prix Audiberti 2021. Prix Jeune Audiberti depuis 2 ans 16-25 ans "écrire comme Audiberti avec vos poings"
- > vulgarisation scientifique : fête de la science dans les médiathèques, semaine du Cerveau
- > les Mots des livres : manifestation reprise Magyd CHERFI lecture musicale avec pianiste.

- > et aussi expositions, spectacles, lectures, ateliers, concerts, rencontres, cinéma... dans le cadre de la programmation culturelle des médiathèques

Les médiathèques ont accueilli en 2021 208 classes représentant 5 806 élèves de la maternelle au lycée, avec une majorité d'élèves de maternelle-primaire.

15.1.3. Déployer un système nouveau pour donner accès aux ressources documentaires à la population de l'ensemble du territoire (livraison, envoi de document...)

Réalisation(s) 2021 :

Développement du système informatisé de gestion des médiathèques (SIGB) afin de permettre l'inscription en ligne des usagers. Blocage avec le prestataire actuel conduisant à ce qu'il n'y a pu avoir d'avancée en 2021.

15.1.4. Proposer une offre culturelle itinérante accessible à tous au travers de spectacles itinérants, d'actions « hors les murs », de bibliobus...

Réalisation(s) 2021 :

- Arrêt en 2021 de la tournée du bibliobus dans les écoles de l'arrière-pays qui desservait, durant le temps scolaire, des communes suivantes : Bouyon, Cipières / Gréolières, Caussols, La Colle sur Loup, Châteauneuf, Le Rouret et Tourettes sur Loup / Pont du Loup (Gourdon)
- > acquisition d'une "Ideax Box", (développé par Bibliothèque sans frontières et Ph. Starck) : dispositif de médiathèque itinérante en kit à vocation nomade sur le territoire permettant de lire, se connecter, apprendre, jouer, créer et destinée à étendre l'offre de lecture publique dans le Haut et Moyen Pays, ainsi que dans le quartier prioritaire de Vallauris. Lancée cette année dans le cadre de l'opération "Partir en Livres" au Parc Nautique d'Antibes et des fêtes patronales de Gréolières et La Roque-en-Provence.
- > Médiathèque itinérante également à Tourettes-s/Loup et Gréolières sur les marchés et la Colle-sur-Loup, Pont du Loup et Cipières.
- > Réflexion engagée sur la distribution des ouvrages/documents sur d'autres points du territoire. Réflexion sur les lieux de dépôts (Poste, Mairie, Maison de Services...).

15.1.5. Pérenniser les partenariats avec les communes pour proposer une offre d'évènements culturels riche (spectacles de rue, concerts, spectacles pour enfants) et des interventions dans les écoles

Réalisation(s) 2021 :

- > Participation du réseau des médiathèques à la vie culturelle des communes. Coopérations sur les évènements qui ont été maintenus ;
- > Accueil spécifique de groupes de scolaires dans les médiathèques tout au long de l'année : 5 806 élèves de la maternelle au lycée, avec une majorité d'élèves de maternelle-primaire.

- > Villeneuve-Loubet ouverture le dimanche de la médiathèque pour la fête de la science, spectacle de Noël pour les scolaires.
- > En communes : Salon du livre, cinéma en plein air à La Roque (100 personnes).
- > Maintien des manifestations dans le cadre financier actuel.

15.1.6. Poursuivre les actions pour conserver une qualité de service satisfaisante sur l'ensemble du territoire

Réalisation(s) 2021 :

- > Mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dont l'objet principal est d'assurer le développement de la lecture et de l'accès aux usages de la culture sur le territoire
- > Maintien cadre qui permet des financements de l'Etat pour certaines actions engagées (triennal) ;
- > Coopération avec la commune d'Opio pour l'aménagement et l'installation des collections dans une nouvelle médiathèque - médiathèque municipale avec convention de partenariat 'Point Lecture' - ouverture en fin 2020 (passage de 50 à 200m²) ;
- > Coopération avec la Commune de Cipières pour la gestion de sa médiathèque. Apport de la médiathèque itinérante et appui de la médiathèque.
- > Projets de médiathèque municipale (Vallauris, Châteauneuf, Roquefort-les-pins agrandissement).

15.1.7. Engager une collaboration active entre les directions Lecture publique et Cohésion sociale : réaliser différents événements liant les publics aidés par la CASA et la culture

Réalisation(s) 2021 :

Arrêt avec le COVID de la médiathèque itinérante en 2021

La médiathèque Colette a mis en place un projet autour du street art dans le parking de la Médiathèque. Association des CLSH et un groupe de jeunes de la Direction Cohésion Sociale participaient aux ateliers et à la fresque.

Action n°15.2 Pérenniser le soutien aux initiatives culturelles

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Contexte

La CASA possède de atouts très importants en matière de valorisation du patrimoine culturel, avec un grand nombre de sites classés, deux musées nationaux ainsi qu'une fondation privée, une tradition d'artisanat d'art autour des métiers du feu et la trace mémorielle de la présence d'artistes illustres (Picasso, Léger). Cette richesse patrimoniale n'est en revanche pas assez promue pour être lisible des touristes, qui voient dans la CASA une destination avant tout balnéaire, et secondairement « naturelle » et culturelle, et ce malgré les

villages remarquables qui en font partie. L'enjeu est réel et consiste donc à diversifier les points d'intérêt touristique et les types de tourisms.

Quant à l'offre culturelle, elle est centrée autour des festivals en saison et des musées de taille souvent modeste. La CASA travaille également à développer son offre de cinémas et d'accès à la culture pour ses résidents, et faire la promotion de son économie patrimoniale de proximité auprès de ses habitants.

Cette ambition s'est notamment concrétisée par l'investissement des quatre médiathèques et du théâtre communautaire Anthéa (Antibes) dans le déploiement de projets culturels

L'objectif est d'élargir l'attrait et les cibles touristiques du territoire, en développant d'autres lieux d'intérêt non-balnéaire et un tourisme pluriel, ainsi que de renforcer l'offre culturelle pour les résidents.

Les sous-actions opérationnelles

15.2.1. Soutenir l'évènementiel et l'accès aux structures et activités culturelles (musées...)

Réalisation(s) 2021 :

- > Partenariat de la médiathèque Sonia Delaunay de Biot avec le musée national Fernand Léger : heure du conte de la médiathèque au musée, conférences du musée à la médiathèque et aménagement d'un coin lecture lors des expositions.
- > Partenariat de la médiathèque Sonia Delaunay de Biot avec le Musée d'histoire et de Céramique Biotoise : organisation de conférences sur l'art à la médiathèque et exposition d'œuvres du musée dans la médiathèque.
- > point lecture spécifique lors d'exposition temporaire.
- > Médiathèque de VL travaille avec le musée Escoffier : valorisation d'objets et de documents et conventions de partenariats.
- > Médiathèque d'Antibes intégrée dans la vie culturelle de la cité...

15.2.2. Accompagner et soutenir le développement de l'offre autour de la céramique au travers du projet Madoura à Vallauris

Réalisation(s) 2021 :

2021 : lancement des travaux en vue de la réhabilitation de la Poterie Madoura

Objectif 16

Accompagner le développement des communes dans une stratégie territoriale durable

Action n°16.1 Soutenir les communes dans leurs démarches

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Contexte

La CASA regroupe 24 communes. Ce groupement est une force puisqu'il permet d'assurer un soutien et un accompagnement technique permanent pour les communes qui sont en demande. La CASA souhaite maintenir cette dynamique en investissant maintenant la thématique du développement durable. L'idée est d'informer et d'impliquer les communes dans la stratégie de la CASA sur le sujet, en approfondissant l'accompagnement fourni dans différents domaines (marchés publics, bâtiments, tourisme...).

Les sous-actions opérationnelles

16.1.1. Assister et accompagner les communes sur le droit de la commande publique

Réalisation(s) 2021 :

Quelques actions isolées en 2019 et en 2020 mais la dynamique créée n'a pas pris. Pas d'actions en 2021, les communes ont un besoin qu'elles n'identifient pas forcément.

16.1.2. Apporter une assistance technique aux communes au travers d'échanges de bonnes pratiques et expériences, suivi de projets, études et formations

Réalisation(s) 2021 :

Aucune action en 2021 pour une bonne part en raison de la pandémie et de l'absence de demandes formulées par les communes

16.1.3. Accompagner les petites communes en matière de développement commercial

Réalisation(s) 2021 :

Les communes peuvent solliciter la Direction Economie de Proximité et Tourisme pour mettre en œuvre leurs compétences en matière de commerce de proximité. En effet, certaines communes, souvent celles du moyen

et haut pays, sont dépourvues de personnel en charge des questions relatives à l'artisanat et au commerce, ont des besoins ponctuels en matière d'ingénierie (création-reprise d'entreprise, analyse du tissu commercial, préservation du dernier commerce de proximité...etc.).

En 2021, la DEPT a élaboré un dossier de demande de création d'une Zone Touristique auprès de la Préfecture de Région sur la commune de Saint Paul de Vence.

16.1.4. Poursuivre les études d'aménagement, l'accompagnement dans les démarches réglementaires (aménagement, urbanisme et foncier)

Réalisation(s) 2021 :

- > Echanges techniques en amont et avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'Antibes (projet de résidence autonomie) et avis sur la modification n°1 du PLU d'Antibes
- > Avis sur la modification n°5 du PLU de Villeneuve-Loubet
- > Avis sur la modification n°8 du PLU de Biot qui concerne spécifiquement le périmètre de la technopole de Sophia;
- > Echanges techniques en amont et avis sur la révision du PLU de Valbonne arrêtée et autorisation pour les nouvelles ouvertures à l'urbanisatio ;
- > Avis sur le PADD de la révision du PLU de Châteauneuf et échanges techniques concernant le projet de création d'un espace 5 tridents au Club Med d'Opio sur le golf sur la commune de Châteauneuf.
- > Lancement de l'élaboration du SCOT valant PCAET et du PDM.
- > Elaboration du schéma d'aménagement global de Sophia Antipolis via l'AMI Quartiers Durables

16.1.5. Réaliser les audits énergétiques pour les bâtiments communaux en projet de rénovation

Réalisation(s) 2021 :

Aucune action en 2021 par défaut de moyens humains et incidence pandémie COVID-19.

Arrêt du poste « Conseiller en énergie partagée ».

Enjeu 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable

Objectif 17

Rendre la CASA exemplaire en matière de développement durable et sensibiliser sur son engagement sur le sujet

Action n°17.1 Engager la CASA dans une démarche qualité

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

La direction Envinet est déjà certifiée en ISO 9001, depuis 2014. Le management de la qualité permet d'assurer un service public efficient : amélioration des collectes, enquêtes de satisfaction, gestion des déchetteries. De nombreux outils d'efficacité sont mis en place, notamment pour la gestion de la demande et des réclamations, ou encore l'organisation et la traçabilité interne (gestion documentaire) Pour continuer et poursuivre ces efforts, la CASA veut étendre cette logique à la direction Réseau Envibus, qui propose aussi un service de proximité, et à sa direction Architecture et Bâtiment pour la valorisation de leur activité et tendre vers une gestion plus vertueuse des bâtiments et des chantiers.

De plus, ces deux directions possèdent des ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) : les déchetteries communautaires pour Envinet et le site de remisage et de maintenance du Bus tram pour la direction Envibus. Il est donc important de s'orienter vers une démarche environnementale sur ces sites notamment au travers de la certification ISO 14001, qui permet de diminuer les dépenses, d'anticiper et de maîtriser les risques environnementaux (en intégrant les problématiques environnementales dans le système de management), de mobiliser les employés dans un cercle vertueux et d'être en conformité réglementaire.

Les sous-actions opérationnelles

17.1.1. Certifier la direction Envibus en ISO 9001 ou NF Services

Réalisation(s) 2021 :

La certification ISO 9001 ont été maintenue en 2021 pour le Transport A la Demande (TAD) « Icilà » et le transport scolaire. Ces certifications ne sont pas acquises de façon pérenne : un audit annuel est réalisé pour apporter des mesures correctives et permettre de conforter la certification.

17.1.2. Certifier la direction Architecture et Bâtiments en ISO 9001 ou NF Services

Réalisation(s) 2021 :

Action pilotée par la DGA Cadre de Vie et mis en suspens au niveau de la Direction Architecture et Bâtiments.

17.1.3. Maintenir la démarche d'amélioration continue et la certification d'Envinet

Réalisation(s) 2021 :

Certifiée depuis 2014, la direction Envinet poursuit ses démarches de structuration et de travail en transversalité avec des indicateurs d'activités mesurables. Maintien de sa certification en 2021.

17.1.4. Rédiger et appliquer une charte relative à la qualité environnementale de l'entretien et du nettoyage des bâtiments

Réalisation(s) 2021 :

La Direction Architecture et Bâtiments a intégré des critères environnementaux dans le marché de nettoyage relancé en 2020 pour une durée de 4 ans. L'exécution est contrôlée régulièrement avec les prestataires.

17.1.5. Rédiger et appliquer une charte « chantier vert / chantier faible nuisance »

Réalisation(s) 2021 :

Charte chantier vert mise en oeuvre pour les travaux du bus-tram par la Direction Voierie Grands Projets (DVGP) :

- ré-utilisation de matériaux issus des déchetteries d'Antibes pour fabriquer 2000m² de murs de soutènement. (1000m² prévus en 2022)
- Réutilisation des déblais (amendement de la terre du site pour la mettre aux normes et l'affecter à de l'espace vert)
- La Dir. Architecture et Bâtiments intègrent des clauses contractuelles dans le cadre des marchés (voir pour démolitions dans le cadre de GEMAPI / Projet MADOURA).

Ex :

3.4.3 – Tri des déchets

Les déchets existants sur le site sont de divers types : déchets verts, Bois (avec présence éventuelle de termites), Fer, Plomb, Verre, Gravats, Amiante, Plomb, Cuivre, Encombrants.

Plus largement, tous les gravats provenant des démolitions sont soumis au tri sélectif. Toute évacuation des gravats et des déchets en décharge non contrôlée est interdite, sous peine de poursuites et de sanctions pénales. Le Titulaire doit proposer au Maître d'ouvrage la filière d'évacuation de son choix, sous réserve que celle-ci respecte les conditions législatives et réglementaires en vigueur; il devra fournir au Maître d'ouvrage toutes les explications et attestations utiles à la connaissance précise et complète des conditions et modalités de l'évacuation.

Pour les déchets contenant de l'amiante, des exigences spécifiques sont en outre posées. Les candidats devront indiquer précisément dans leur offre à quel organisme habilité ils feront appel. Ils devront par ailleurs

communiquer, dans leur offre, toutes les attestations et pièces diverses de nature à certifier que l'organisme qui traitera lesdits déchets sont bien habilités pour ce faire.

Le transport des produits amiantés est soumis à la réglementation relative au transport des matières dangereuses. De plus l'arrêté du 5/12/2002 fixe les prescriptions applicables à ce type de déchets dans le cas de déchets de fibre ciment, le transport s'effectue de manière à limiter les envols de fibres.

Dans tous les cas, pour les déchets «ordinaires» et les déchets amiantés, des bordereaux de suivi des déchets devront être émis et communiqués au Maître d'ouvrage, complété par tous les intervenants de la chaîne d'élimination.

17.1.6. Engagement de la CASA dans la Démarche "CIT'ergie" ® (label CLIMAT - AIR - ÉNERGIE)

Réalisation(s) 2021 :

L'état des lieux a été lancé en parallèle du diagnostic du SCOT valant PCAET avec la réalisation de l'analyse bibliographique au 2ème semestre 2021 en vue de réaliser les ateliers début 2022.

Action n°17.2 Limiter les ressources consacrées au fonctionnement des bâtiments et des services

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Contexte

Le fonctionnement des services de la CASA est, comme toute administration, producteur de déchets et émetteurs de gaz à effet de serre. Ordinateurs, accès internet, imprimantes, chauffages et climatisations, éclairage, eau et déchets sont autant de pistes à étudier pour minimiser les impacts sur l'environnement.

En cohérence avec son engagement pour le développement durable, la CASA a déjà mis en place certaines mesures visant à plus de sobriété. A titre d'exemple de nombreuses procédures et actes ont été dématérialisés, permettant des économies de papier et de carburant, et les médiathèques développent la dématérialisation des ouvrages via des supports numériques. La CASA affiche aujourd'hui le souhait d'aller plus loin, en incitant à réduire encore le nombre d'impressions et les consommations en fournitures de ses services. Elle souhaite également engager une démarche de sensibilisation de ses agents aux enjeux de la dématérialisation.

Les sous-actions opérationnelles

17.2.1. Réduire les consommations et développer la production d'énergie des bâtiments CASA

Réalisation(s) 2021 :

- > La Dir. Architecture et Bâtiments est accompagnée d'un AMO pour analyser les incidences du décret « Tertiaire » sur les bâtiments CASA.
- > Une centrale photovoltaïque a été installée sur le bâtiment du Business Pâle. La production d'électricité issue de cette installation sera en partie autoconsommée (40 à 60% d'autoconsommation visée pour les parties communes) et le surplus sera revendu. La CASA attend actuellement de la mise en service ENEDIS.
- > *Engagement du Bilan Carbone© de la CASA (patrimoine et compétences) via l'établissement du BEGES (Bilan des émissions de Gazs à effet de serre) finalisation des SCOPES 1 et 2 début 2022
- > *Réalisation du SCOPE 3 en 2022
- > Conventonnement avec l'Office International de l'Eau en vue d'évaluer l'Empreinte Eau des patrimoines et compétences CASA - finalisation pour fin d'année 2021

17.2.2. Poursuivre la dématérialisation sur les différentes procédures CASA

Réalisation(s) 2021 :

Dans la poursuite des dispositions prises depuis 2019 en matière de dématérialisation (Télétransmission des actes individuels en prefecture, transmission par mail aux agents des arrêtés individuels, refonte complète de l'extranet afin de mettre davantage d'informations pour les élus et les DGS. envois systématique en dématérialisé via extranet pour toutes les communes, développement de la visio-conférence...) l'usage du nouvel Extranet a été systématisé et ses contenus développés Dématérialisation maximale des documents en amont et en aval des instances.

Concernant toutes les commissions CASA, les outils distanciels ont été fortement développés et bien appropriés par les services et des élus. Potentialité d'avoir un maillage d'outils numériques sur le territoire.

Dans le domaine RH

- Dématérialisation complète des dossiers relatifs aux comités techniques
- Dématérialisation des dossiers CHSCT: dématérialisation complète pour les membres représentants du personnel et de l'administration; en cours de finalisation pour les dossiers des membres extérieurs (élus, CDG06)
- Augmentation des formations à distance avec Idéal connaissance et le CNFPT notamment pour les préparations concours et formation d'intégration. A savoir les formations à distance s'opèrent pour le moment selon le niveau de catégorie: pour les catégories A et B 100% à distance, pour les catégories C 50% à distance 50% en présentiel.

17.2.3. Limiter la consommation de papier en sensibilisant et apportant des solutions techniques et améliorer la durabilité des fournitures de bureau

Réalisation(s) 2021 :

- fournitures et approvisionnement en papier (renouvelés en 2021) : marché mutualisé pour la fourniture de papier (baisse du volume de 20% en 2020 en raison de la crise sanitaire et du télétravail).
- Clauses environnementales dans le marché de fournitures (labellisation de certaines fournitures et du fournisseur). Baisse du volume de commande de fournitures cause COVID.

- Depuis 2020 suppression des gobelets plastiques pour les fontaines à eau et pour le café (gobelets cartons/touillettes bois)
- la dématérialisation des procédures a amené à une baisse importante de support papier (digitalisation, signature numérique, lien CIRIL-DOCAPOST...). Mise en place de l'impression sécurisée à partir de 2021.
- Mise en place effective en 2021 du nouveau parc de multifonctions avec badgeage obligatoire permettant sécurisation, confidentialité, limitation des impressions et accélération utilisation du scanner double face pour dématérialisation. (25% économies de papier et d'énergie attendus)

Action n°17.3 Diminuer l'impact de la collectivité relatif aux déplacements

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Sur le plan des déplacements, la CASA a déjà initié de nombreuses actions dont l'objectif est de minimiser l'impact environnemental. En cohérence avec la loi sur la transition énergétique imposant aux collectivités de renouveler 20% de leur parc en véhicules à « faibles » et « très faibles » émissions de CO₂, la CASA a mis en place sur ses véhicules de collecte Envinet des pompes hydrauliques et des logiciels de suivi de consommation. Par ailleurs, les conducteurs de benne ont bénéficié de formations à l'écoconduite et le critère a été intégré dans les primes de fin d'année. De plus, et ce dans le cadre de la Loi de transition énergétique, la politique de remplacement des flottes thermiques de la CASA sur les années à venir a été réellement engagée avec l'achat déjà effectif ou programmé de véhicules électriques ou au gaz.

En plus des actions relatives à la moindre consommation énergétique des véhicules en eux-mêmes, la CASA prodigue conseils en mobilité et incite à une meilleure organisation du travail passant par le développement du télétravail et de la flexibilité des horaires. A noter qu'en 2017, la CASA a été vainqueur du challenge mobilité, organisé par l'ADEME le 20 septembre 2016 auquel près de 46 agents ont participé soit 32% des effectifs. De plus, la CASA a délibéré en décembre 2017 son Plan de Mobilité d'Administration.

Quelques directions veillent également à limiter leurs déplacements en favorisant les réunions téléphoniques/vidéo ou le covoiturage. En 2016, deux salles de réunion de la CASA ont été équipées du système de visioconférence et une troisième salle est en cours d'expérimentation afin de réduire les besoins de déplacement. Dans cette logique, la CASA souhaite poursuivre cette dynamique en renforçant l'ensemble de ces actions visant à la limitation et l'optimisation environnementale des déplacements qu'elle génère.

Les sous-actions opérationnelles

17.3.1. Convertir la flotte légère de la CASA en véhicules à très faibles émissions : passage aux véhicules électriques (au moins 20% de la flotte); et réfléchir à une meilleure mutualisation des véhicules

Réalisation(s) 2021 :

Représentant 2% du parc VL loué en 2019, la flotte électrique VL louée représente aujourd'hui 18%. Elle s'accompagne d'une disponibilité de bornes sur les sites CASA.

17.3.2. Installer des bornes pour véhicules électriques sur les bâtiments CASA

Réalisation(s) 2021 :

Engagée en 2018, le réseau de bornes CASA destiné aux services comporte en 2021 :

- 1 borne au dépôt Envinet à Biot ,
- 1 au dépôt Envinet Vallauris,
- 2 bornes au sièges Les genêts à Valbonne.
- 4 sont en projet au Business Pôle avant fin 2021

17.3.3. Convertir la flotte de bus s'y prêtant en bus électriques ou au GNV et poursuivre les mises aux normes antipollution

Réalisation(s) 2021 :

La CASA a acquis, pour l'exploitation de la nouvelle ligne Bus-Tram, 11 articulés et 9 standards. Au regard de la loi de transition énergétique, la CASA a eu la volonté d'anticiper les dispositions de cette loi en achetant des bus à faibles émissions de polluants dès 2019.

- 11 bus articulés pour la ligne bustram GNV
- 9 bus standards GNV et 3 moyenne capacité (30 places) GNV
- 2 navettes électriques (20 places)

Le prix d'achat d'un bus au GNV est plus élevé qu'un bus diesel et les coûts de maintenance plus chers. En revanche, le gaz est 30% moins cher que le gazole. Ce qui, à terme, équilibre les coûts.

17.3.4. Développer le télétravail et la flexibilité des horaires des agents

Réalisation(s) 2021 :

Une phase expérimentale a été engagée en 2019 pour 10 agents initialement et 10 supplémentaires par la suite. Un dispositif classique permanent du télétravail a été ouvert à tous les agents de la CASA selon les missions et nécessité de service en mai 2020 après passage en Comité Technique.

La crise sanitaire et les confinements ont accéléré la mise en place avec des dispositifs exceptionnels (de mars/mai 2020 puis en novembre 2020). Tous les agents ont eu accès au télétravail hors Plan de Continuité d'Activité.

A partir de 2021, a été actée lors du CT la possibilité de télétravailler 2 jours par semaine. A ce jour 140 demandes de télétravail sur 350 postes éligibles soit environ 40%.

Un forfait mobilité a été débattu et instauré au 01/01/2022 pour favoriser les transports dits à « mobilité douce », les employeurs ont la possibilité de prendre en charge les frais de trajets des salariés qui se rendent au travail en utilisant les modes de déplacement autres que leur véhicule personnel.

17.3.5. Etendre le système Stop'n'go et Cin-énergie sur davantage de bennes Envinet et poursuivre l'achat de bennes faiblement polluantes

Réalisation(s) 2021 :

La direction Envinet a fait l'acquisition en 2016 de deux bennes équipées d'un dispositif Stop'n'go et Cin'énergie ce qui représentait une innovation unique en partenariat avec deux constructeurs français, Renault Trucks et FAUN.

Seul le dispositif "Cin Énergie" s'est avéré très efficace tant sur les économies générées de carburant que sur les diminutions de nuisances sonores. Ce dispositif est donc maintenu et intégré dans la politique d'achat des nouvelles bennes à ordures ménagères qui en sont maintenant systématiquement équipées.

4 bennes achetées /an avec une économie de carburant significative.

Moins de plaintes liées aux nuisances sonores.

17.3.6. Inciter au covoiturage des agents, à l'utilisation des transports en commun et des modes actifs pour les déplacements professionnels

Réalisation(s) 2021 :

- > incitation au covoiturage par le Conseil en Mobilité de l'Ambassadrice Mobilité pouvant mettre en relation des collègues partageant les mêmes trajets ;
- > 8 arceaux abrités disponibles permettant le stationnement de 16 vélos sur le site ;
préparation au Challenge de la Mobilité: diffusion et stands d'informations sur les différents modes de déplacements alternatifs : 54% des agents ont participé au Challenge de la Mobilité septembre 2021 ;
- > mise en oeuvre du Forfait Mobilité Durable : 200€ par agent covoiturant ou faisant du vélo 100 jours par an dans le cadre du Forfait Mobilité Durable.

Action n°17.4 Intensifier la politique d'achats durables de la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte

Depuis 2015, un Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables est établi (PNAAPD). Il permet de fixer des objectifs stratégiques à l'horizon 2020 en matière d'achats durables : 30% des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale et 25% doivent avoir une disposition sociale.

Dans cette logique, la CASA se propose de déployer des actions de sensibilisation et d'incitation aux achats publics durables, que ce soit en interne en favorisant une politique d'achat durable et des clauses environnementales et sociales, ou en externe en incitant les prestataires à se saisir des enjeux. Elle intègre déjà des clauses d'insertion sociale dans ses marchés, notamment dans les marchés de débroussaillage, de gardiennage ou de nettoyage. Au sein de ses directions, elle propose également des postes TIG (Travaux d'Intérêt Général) avec l'ouverture cette année encore d'un poste réservé aux femmes à la médiathèque d'Antibes.

Les sous-actions opérationnelles

17.4.1. Engager la CASA dans le PNAAPD, mettre en place une politique d'achat durable formalisée dans les processus de marchés, et sensibiliser les acheteurs

Réalisation(s) 2021 :

Des marchés ont été lancés ou relancés avec des indicateurs de développement durable: nettoyage du patrimoine bâti, maintenance multi technique, travaux du bus tram...

Des aspects environnementaux et sociaux ont été intégrés de manière plus ou moins importante en fonction de l'objet du marché. La sensibilisation systématique des directions aux actions pouvant être entreprises dans le cadre des marchés publics est réalisée

Comme en 2020, plus de 40 % des marchés intègrent en 2021 des clauses sociales et environnementales.

Les clauses sociales sont appréciées au cas par cas dans les marchés. Utilisées tant sur critères d'attribution et les conditions d'exécution (vérification par la Maison de l'emploi)

70 % des marchés contiennent des clauses environnementales (clauses-types adaptées selon la nature des marchés (utilisation de clausiers).

17.4.2. Poursuivre et développer l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés

Réalisation(s) 2021 :

Clauses d'insertion sociales reprises dans les marchés :

- > de nettoyage 2020 de la Direction Architecture et Bâtiments
- > de débroussaillage géré par la DVGP
- > de travaux du Bus-tram : clauses environnementales , chantiers, déchets, travaux en espaces boisés.
- > d'Envinet et Envibus
- > exigence du recours à un % significatif de PME-TPE dans les travaux des DSP Eau-Assainissement.

17.4.3. Favoriser les approvisionnements locaux dans nos marchés (valoriser le circuit court et les produits régionaux en alimentaire)

Réalisation(s) 2021 :

Néant 2020 / à étudier avec DCP

Action n°17.5 Informer et former les agents CASA aux éco-gestes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

Les actions de sensibilisation ont pour objectif de mobiliser les agents afin qu'ils identifient les leviers d'action dont ils disposent en matière environnementale, et faciliter ainsi l'adoption de gestes concrets pour limiter le gaspillage et la production de déchets. Elles ont ainsi pour objectif de susciter l'adhésion aux nouvelles pratiques ou méthodes de travail respectueuses de l'environnement.

En 2015, les agents de la DGA Ressources ont à ce titre pu bénéficier d'une formation en matière d'écogestes, et un guide a été édité à cet effet. La CASA envisage aujourd'hui l'extension de ce dispositif à travers : l'organisation de nouvelles formations en matière d'écogestes, l'actualisation du guide, et l'inscription du développement durable dans les réunions de direction.

Les sous-actions opérationnelles

17.5.1. Organiser des formations en interne pour promouvoir les écogestes

- > Service RH en support si demande dans le cadre du plan de formation des journées de sensibilisation aux agents de la CASA. Pas de demandes réceptionnées en 2021.

17.5.2. Développer des supports d'information pour promouvoir le DD auprès des agents

- > Pas d'actions en 2021.

17.5.3. Examiner la faisabilité de travailler avec CASA2 à la promotion du DD auprès des agents par un événementiel spécifique et des achats écoresponsables

- > Pas d'action engagée en 2021.

Action n°17.6 Renforcer la cohésion et le bien être au sein de la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

La CASA attache une importance particulière au bien-être de ses agents et oeuvre en ce sens. L'idée est d'offrir un cadre de travail de qualité pour les agents, en recensant les besoins en formations, congés, équipements mais aussi en gérant l'entretien et la maintenance du matériel et des véhicules. Au sein de ses équipes, elle a fait de la sécurité de ses agents une priorité, en mettant en place dans plusieurs directions des ¼ d'heure sécurité pour sensibiliser les agents. De la même manière, des groupes de travail ont été mis en place en 2017 dans le but de lutter contre l'absentéisme, de créer des outils de prévention des risques professionnels et des risques psycho-sociaux et de favoriser la communication autour des problématiques du cadre de travail. Par ailleurs, un accompagnement à la mobilité interne des agents a été mis en place. Afin de compléter sa mission de lutte contre la discrimination, la CASA a également établi un rapport interne sur la parité femme/homme au sein de l'institution, démontrant le respect de cette parité.

Forte de ses 600 agents, répartis sur 3 sites principaux (le site des Genêts, le centre technique Envinet et le dépôt Envibus), elle désire désormais également agir en faveur de la cohésion interne au travers de la création d'évènements, ou en proposant des activités à l'intention de ses employés.

Les sous-actions opérationnelles

17.6.1. Promouvoir et valoriser la parité, le respect et le bien-être au sein des équipes CASA

Réalisation(s) 2021 :

- > Mise en œuvre des plans d'actions adoptés en 2020 portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été définis pour une durée de 3 ans. Les 5 thématiques sont les suivantes :
 - Lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes
 - Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle
 - Veiller au respect de l'égalité pour les avancements de grade et les promotions internes
 - Réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
 - Promouvoir la mixité des sexes sur toutes les fonctions de la CASA

- > Mise en oeuvre d'une procédure de signalement pour lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes, avec des outils de déclaration: un formulaire et un mode d'emploi.
- > Afin d'améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, diffusion d'une note à l'ensemble des agents sur le congé paternité porté à 28 jours depuis juillet 2021. Groupe de travail en cours sur les documents à transmettre aux agents en congés parentaux afin de garder du lien.
- > Dans le cadre de la campagne annuelle de revalorisation des IFSE, nous avons constaté en 2021 que les femmes ont été plus nombreuses (52,80%) à être revalorisées sur le nombre d'agents total ayant bénéficié de la revalorisation. A noter cependant que proportionnellement au nombre de femmes et d'hommes en fonction à la CASA, les deux genres ont été revalorisés de manière plutôt équitable. En effet, nous retenons que 50,49% des femmes ont été revalorisées pour 49,50% d'hommes.
- > Afin de promouvoir la mixité des sexes sur toutes les fonctions de la CASA, un travail a été réalisé toute l'année au niveau de la diffusion des annonces de recrutement afin pour éviter toute différenciation des genres.
- > Sur tous les tableaux d'avancements et de promotions sont mis comme indicateur la part des hommes et des femmes.
- > Poursuite du service de proximité de l'assistante sociale.

17.6.2. Diversifier les typologies de formations pour proposer une offre variée et enrichissante aux agents

Réalisation(s) 2021 :

Dans la continuité des actions de formations menées en 2020, augmentation des formations à distance dispensées par le CNFPT.

Objectif 2022: Formation intra sur les marchés publics et Formation intra sur des sujets RH notamment sur la carrière

17.6.3. Poursuivre l'organisation d'événements concourant à la cohésion d'équipe et l'engagement des agents

Réalisation(s) 2021 :

- > Organisation chaque année de la cérémonie de remise des médailles régionales, départementales et communales pour les agents de la CASA selon leur ancienneté.

- > Organisation à l'occasion des fêtes de fin d'année de l'Arbre de Noël de la distribution des sachets goûter pour les enfants des agents de la CASA.

Objectif 2022: Elections professionnelles

17.6.4. Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat des agents

Réalisation(s) 2021 :

- > Participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents de la CASA (mutuelle santé et maintien de salaire). Etude réalisé sur la PSC suite parution ordonnance février 2021.
- > Participation employeur au maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (aide financière pour l'acquisition d'équipements à destination des agents en situation de handicaps)
- > Souscription au CNAS, cotisation entièrement prise en charge par la CASA, offre de prestations sociales complémentaires (rentrée scolaire, prêts,...),
- > Augmentation exceptionnelle de l'enveloppe de l'IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise) dans le cadre de la campagne annuelle (suite fermeture RIE).
- > Campagne exceptionnelle d'IFSE pour les agents relevant de la catégorie A,
- > GIPA (Indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat): reconduction pour l'année 2021 versée pour les personnes éligibles,
- > PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations): fin du dispositif en janvier 2021.
- > au 1er octobre 2021: revalorisation des grilles indiciaires des catégories C en parallèle de l'augmentation du SMIC

Objectif 2022:

- Application du forfait mobilité au 1er janvier 2022

- nouvelles grilles indiciaires à venir pour le 1er janvier 2022 (cat. C uniquement)

Action n°17.7 Développer la communication à la CASA

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

La communication est indispensable au fonctionnement de la collectivité. Connaître et faire connaître les actions mises en place dans une dynamique d'information et d'éducation permet d'impliquer davantage la population dans le fonctionnement du territoire.

Des flyers et divers supports de communication et d'information ont déjà été développés par la CASA tels que des films, des posts sur les réseaux sociaux ou des reportages. Différentes thématiques mettent à profit les outils de communication possibles au sein de la communauté d'agglomération, notamment l'environnement (Natura 2000, qualité de l'air, énergie, lutte contre les espèces invasives et nuisibles...), la gestion des déchets, la culture, l'habitat ou encore la mobilité et les transports. Des outils et des aides sont donc disponibles sur divers volets. L'ambition est désormais de poursuivre ces pratiques par de nouvelles actions : vidéos, gazette, journaux municipaux...

Les sous-actions opérationnelles

17.7.1. Informer et mobiliser la population dans les projets CASA au travers de la communication

Réalisation(s) 2021 :

Après un peu plus de 18 mois le site internet institutionnel www.agglo-sophiaantipolis.fr, complet et ergonomique sur les compétences et actions de la CASA, a mobilisé 76 330 utilisateurs et 249 231 pages vues.

Il s'accompagne d'une lettre d'information (web et/ou papier) publiée à 5 reprises en 2021 et s'adressant à plus de 12 000 abonnés.

Sur les réseaux sociaux, l'action de la CASA est suivie par 6 673 abonnés sur Facebook (175 000 personnes qui ont consulté un contenu du compte) 3 076 abonnés sur Twitter et 577 sur Instagram lancé le 17 mai 2021.

Un site internet d'information dédié à la technopole Sophia Antipolis (www.sophia-antipolis.fr) a aussi été développé et mis en ligne à l'automne à l'attention du public, des usagers et des entrepreneurs/investisseurs intéressés par l'offre de la technopole.

Ces différents outils sont complétés par des publications spécifiques promouvant toutes les actions et événements organisés par la CASA et favorisant la diffusion d'informations thématiques (papier et réseaux sociaux) :

- > *Calendriers de collecte Envinet*
- > *"En 2021, le bac jaune sort toujours 2 fois"*
- > *Journal du Bus tram*
- > *Salon de l'apprentissage et de l'alternance*
- > *Subvention vélo*
- > *CASA : le plus beau terrain de jeu*
- > *Co-voiturage*
- > *Compostage*
- > *Mes éco-gestes*
- > *Street-art sur benne envibus*
- > *WiiiZ*
- > *Soph.IA Summit*
- > *Agriculture*
- > *CAS'ALABRI : risque inondations*
- > *Guide des manifestations culturelles 2021*
- > *CASA Nature*
- > *Carte Lol 1625*
- > *Médiathèques : les mots des livres*
- > *Semaine de la Mobilité*
- > *Village des Sciences et de l'innovation*
- > *CASA 2040*
- > *Salon du Livre Jeunesse*

A ces publications s'ajoutent les informations en continu sur l'ensembles de compétences ainsi que la retransmission en live Facebook des séances du conseil communautaire.

17.7.2. Valoriser la réussite des projets du territoire (tri, conseil en mobilité...)

Réalisation(s) 2021 :

Voir liste supra

17.7.3. Renforcer la communication CASA (journaux municipaux, réseaux et outils numériques), pour mettre en avant les projets CASA en matière de développement durable et mieux rendre visible les actions

Réalisation(s) 2021 :

- lettre d'information (web et/ou papier) publiée à 5 reprises en 2021 et s'adressant à plus de 12 000 abonnés.
- Insertion d'articles sur des projets CASA dans les magazines et sites des communes

17.7.4. Développer la diffusion des informations CASA dans les mairies, offices du tourisme et autres points d'attrait du territoire

Réalisation(s) 2021 :

Communication : diffusion de kit de communication auprès des communes, diffusion de tous les support imprimés thématiques (cf publications Action 17.7.3).

17.7.5. Réaliser des films sur les actions CASA

Réalisation(s) 2021 :

Des vidéos sont également disponibles via une chaîne YouTube dédiée : 25 vidéos publiées sur différents thèmes en 2021.

17.7.6. Renforcer l'activité CASA sur les réseaux sociaux

Réalisation(s) 2021 :

Sur les **réseaux sociaux**, l'action de la CASA est suivie par 6 673 abonnés sur Facebook (175 000 personnes qui ont consulté un contenu du compte) 3 076 abonnés sur Twitter et 577 sur Instagram lancé le 17 mai 2021.

Objectif 18

Faire du partage d'information, une ressource pour dynamiser les actions en faveur du développement durable

Action n°18.1 Mettre à disposition les données du territoire (OPEN DATA)

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

Afin de répondre aux obligations légales de la loi NOTRe, la CASA entreprend la mise à disposition des données de son territoire. Cette loi oblige en effet les collectivités territoriales à entrer dans le mouvement de l'open data, ce qui signifie qu'elles doivent rendre accessibles les informations produites ou reçues sous forme numérique.

Au-delà de l'obligation légale qui s'impose à elle, la CASA perçoit également elle-même un intérêt évident à investir ce sujet de l'open data, étant donné le fort potentiel d'innovation sur son territoire. En effet, la forte concentration d'entreprises liées aux nouvelles technologies représente une opportunité pour le territoire sur le sujet. La production d'innovations reste néanmoins liée à la capacité des acteurs privés à recueillir les données pertinentes pour nourrir leurs réflexions sur de nouveaux services : le développement de l'Open Data doit les y aider sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

18.1.1. Développer le monitoring de fonctionnement des services à la population, du patrimoine et du territoire

Réalisation(s) 2021 :

Pas d'action en 2021.

18.1.2. Rendre accessible l'ensemble des données du territoire en alimentant une plateforme d'Open Data nationale puis régionale

Réalisation(s) 2021 :

Les données publiques et leurs réutilisations représentent des enjeux de développement de nombreux services numériques ayant pour cible les usagers du territoire.

La CASA diffuse différentes données publiques via les sites institutionnels « www.data.gouv.fr » et « www.datasud.fr ».

Action n°18.2 Renforcer la diffusion d'informations (réglementations, nouveaux dispositifs...) via une plateforme de mutualisation et des outils partagés

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

Contexte

Actuellement, la CASA reconfigure une plateforme de mutualisation mise en place en 2012 initialement pour permettre à la direction des affaires juridiques, la direction des ressources humaines et la direction de la commande publique de communiquer aux communes la réglementation et les nouveaux dispositifs dans ces trois domaines. Au travers de sa démarche développement durable, la CASA souhaite désormais étendre l'utilisation de cet outil sur d'autres thématiques et lui donner une vocation de partage de bonnes pratiques et des documents entre directions, élus, directeurs et DGS des communes.

Les sous-actions opérationnelles

18.2.1. Maintenir les réunions d'échanges DGS

Réalisation(s) 2021 :

En plus d'une liaison régulière, des réunions spécifiques sont organisées avec les DGS des communes de la CASA pour échanger des informations et partager des dossiers structurants.

18.2.2. Impliquer toutes les directions à l'utilisation de la plateforme sharepoint et à la plateforme de mutualisation avec les communes

Réalisation(s) 2021 :

L'outil Sharepoint est développé de manière importante comme outil de partage et plusieurs migrations de données ont été réalisées en 2021.

18.2.3. Alimenter la plateforme de mutualisation et les outils partagés

Réalisation(s) 2021 :

Ressources humaines : assistance technique à la demande auprès des communes (conseils, modèles, délibés, échanges de bonnes pratiques...)

Commande publique : demande limitée de la part des communes.

Aménagement : la CASA a lancé en 2021 un outil interne d'instruction des autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée afin d'anticiper la réforme en vigueur à compter de 2022. L'objectif de cet outil partagé par l'ensemble des services de la CASA est de fluidifier et d'uniformiser le process d'instruction des permis et la délivrance d'un avis unique de la CASA, sur la base des avis formulés par chaque service.

Action n°18.3 Poursuivre et développer les actions de coopération

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

Contexte

Le Centre International de Formation (CIF) est mandaté par l'Organisation International du Travail (OIT), institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour mettre en œuvre, en partenariat avec l'Université de Turin, des programmes de formation destinés à certains hauts fonctionnaires de pays émergents et autres stagiaires d'organisations internationales ou d'ONG. Cette formation a pour objectif de familiariser les participants aux meilleures pratiques internationales de management public en matière juridique, économique, financière et managériale afin qu'ils puissent en apprécier les éléments transposables dans leur pays au travers d'un Master «Gouvernance et management des marchés publics en appui au développement durable ».

Le programme est théorique, dispensé de manière académique. Toutefois, afin de permettre aux hauts fonctionnaires participant à ce programme de rencontrer des praticiens, la CASA est sollicité pour servir de territoire d'expertise.

Elle accueille les participants du programme pour une journée type «visite d'étude» qui consiste à présenter l'expérience et les pratiques CASA dans le choix des modes de gestion de ses politiques publiques et dans l'intégration d'actions aux contrats publics en faveur du développement durable. Les échanges portent sur les transports, la collecte et le traitement des déchets, la maintenance multi-sites des bâtiments et le programme environnemental communautaire.

La trentaines de participants par session sont généralement des hauts fonctionnaires de pays francophones africains.

Les sous-actions opérationnelles

18.3.1. Poursuivre les échanges avec des délégations étrangères venues se former aux pratiques de notre pays

Réalisation(s) 2021 :

La formation des hauts fonctionnaires a atténué son programme pour raison de crise sanitaire. Pas de mobilisation de la CASA en 2021.

Objectif 19

Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur du développement durable et travailler l'inter-territorialité

Action n°19.1 Engager des actions territoriales en faveur du Développement Durable au niveau du Pôle Métropolitain Cap Azur et soutenir celles des communes

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

La CASA s'est engagée depuis 2015 dans l'élaboration de son Programme Développement Durable. Celui-ci, au travers du syndicat de traitement UNIVALOM, a permis de déterminer une stratégie globale de développement durable à l'échelle du territoire et s'est traduit par la mise en oeuvre de démarches visant à améliorer la prise en compte de cet enjeu dans ses projets et son fonctionnement.

La CASA souhaite également impliquer plus largement son territoire de façon à décupler l'investissement sur le sujet. La création en juillet 2018 du pôle métropolitain Cap Azur, regroupant la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et la Communauté de Communes Alpes d'Azur, permet d'envisager une dynamique croisée entre les territoires et porteuse d'initiatives. Le pôle se veut pérenne et actif, en agissant dans l'intérêt des citoyens et dans le respect de la souveraineté des intercommunalités et des communes. Il s'agit désormais de redynamiser cette implication en assurant le partage de bonnes pratiques, en soutenant les projets techniquement ou financièrement via des appels à projet.

Les sous-actions opérationnelles

19.1.1. Participer et accompagner techniquement les communes dans leurs démarches exemplaires sur l'économie d'énergie, d'eau, et la rénovation de leurs bâtiments

Réalisation(s) 2021 :

19.1.2. Soutenir et favoriser les actions communales au travers des Fonds de concours

Réalisation(s) 2021 :

La CASA participe à la solidarité interterritoriale en accordant des fonds de concours (FDC) pour soutenir leurs projets d'investissement sur plusieurs thématiques (équipements scolaires, culturels, sportifs, petite enfance).

27 dossiers ont été votés en 2020 pour un montant de participation CASA d'1,08 M€. En raison des incidences économiques de la crise sanitaire et des incertitudes économiques, l'attribution de fonds de concours a été gelée en 2021 pour une reprise en 2022.

19.1.3. Identifier et développer les possibilités de collaboration au travers du Pôle Métropolitain Cap Azur : développement économique, déchets, mobilité, tourisme, agriculture, environnement et climat

Réalisation(s) 2021 :

Plusieurs dossiers engagés les années précédentes sont maintenus : le cadastre solaire "In sun we trust", le programme "Watty à l'école", le guide éco-construire, l'opération « O déchet », campagne commune sur le recyclage des emballages ménagers et notamment sur le plastique, délivrance des composteurs ...

En 2021 :

- > engagement en matière de déchets du PLPDMA (Plan Local de Prévention et d'Élimination des déchets ménagers et assimilés) sur 4 agglos + 2 syndicats (porteurs de la démarche)
- > O déchets + compostage + amélioration de la qualité du tri - Passage à 2 jours de tri à l'échelle Cap'Azur
- > promotion commune de la pratique cyclable avec l'association Choisir le Vélo
- > évolution du compagnon de mobilité commun avec intégration d'un module des lignes régionales et intégration d'un module vélo
- > mise en place du dispositif SARE en matière d'aide à la rénovation énergétique
- > Engagement du déploiement du service WiiiZ avec la CCAA et l'ECAA (ex-CAVEM)
- > Campagne de communication "Stop pubs" à installer sur les boîtes aux lettres avec Nice-Matin à l'échelle Cap'Azur.
- > Dév. Eco : la CASA est engagée avec le Pôle Métropolitain la coordination des pépinières d'entreprises du Pôle Métropolitain (avec Grasse et Cannes) et la possibilité pour les coworkers de se rendre gratuitement dans les autres pépinières partenaires.

Action n°19.2 Impliquer le conseil de développement

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

Le Conseil de Développement de la CASA, instauré en septembre 2003, se compose d'une trentaine d'acteurs associatifs et socio-économiques présents sur le territoire de la CASA. Représentant la société civile, il est concerté dans le cadre de nombreux projets de la collectivité, et a notamment participé à l'élaboration du projet d'agglomération de la CASA et au débat sur d'importants dossiers (PLH, PDU, SCOT).

Les sous-actions opérationnelles

19.2.1. Poursuivre les travaux de réflexion du Conseil de Développement en vue de contribuer aux politiques communautaires

Réalisation(s) 2021 :

- > Poursuite des travaux des groupes thématiques autour des compétences prospectives de la CASA autour de 3 sujets majeurs :
 - regard du conseil de développement sur le commerce de proximité;
 - réflexions et avis sur les effets du changement climatique sur la bande littorale; préparation d'un colloque sur ce thème le 20 novembre (aux Espaces du fort Carré);
 - Retour sur le colloque "Mieux travailler demain sur le territoire".
- > Le CDD travaille à la création d'une coordination régionale des Conseils de Développement.
- > Participation à l'organisation des XIIIe rencontres des Conseils de Développement ayant pour thème "Le temps d'agir ensemble pour les transitions" en novembre 2021. Travail spécifique du CDD CASA sur l'atelier de mise en réseau des instances de démocratie participative.

- > Création d'une Lettre d'informations devant être publiée fin octo-novembre 2021 sur les activités du CDD.
- > Développement et ouverture d'une plateforme de concertation pour faciliter la participation des membres aux travaux des groupes thématiques et d'ouvrir la plateforme aux différents publics.
- > Amélioration technique des réunions des groupes de travail (présentiel et visio-conférence)

19.2.2. Faire connaître le rôle du Conseil de Développement auprès de la société civile afin d'impliquer davantage les associations et acteurs locaux

Réalisation(s) 2021 :

Mobilisation des membres du CDD et lien avec les associations représentées, les corps consulaires, les associations d'entreprises...

Mise en place d'un site web pour valoriser les travaux et les échanges <https://cdd.agglo-casa.fr/cdd-casa/>

Action n°19.3 Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable, l'inciter à adopter des écogestes et à porter des projets en ce sens

Objectif(s) développement durable de l'ONU :

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Contexte

La population de la technopole et de la CASA se doit d'être associée et sensibilisée aux différents projets engagés sur le territoire mais aussi aux enjeux économiques, sociaux et écologiques qui en découlent. La population est en demande d'informations et de propositions pour s'investir dans les thématiques à enjeux portées par la CASA. Etant donné l'importance des défis qui s'offrent à la CASA en matière de développement durable, cette mobilisation apparaît d'autant plus nécessaire. Différents outils s'inscrivent dans cette volonté d'impliquer la population tels que la participation à des événements thématiques, autour de stands d'informations ou au travers de documents de sensibilisation. Ces occasions de rencontre et de concertation permettent de donner du sens aux démarches DD engagées par les habitants et d'encourager davantage le développement d'outils et de dispositifs d'interaction avec la population.

La CASA souhaite maintenant développer ses actions dans le cadre de l'information de la population et créer de nouvelles opportunités de rendre la population actrice dans les projets CASA. Cela contribuera à renforcer l'effort collectif en faveur du développement durable sur le territoire.

Les sous-actions opérationnelles

19.3.1. Maintenir et promouvoir les dispositifs existants d'Education à l'environnement et au développement durable impliquant les jeunes publics, tels que « Activ'ta Terre » et « Watty ».

Réalisation(s) 2021 :

L'appel à projets Activ'Ta Terre prévoit en fin de projet que les enfants proposent une restitution à destination du grand public. Ils doivent créer des outils de communication afin de mener des actions de sensibilisation de proximité. Ces actions sont notamment organisées sur le stand du service environnement lors de manifestations communales.

Watty à l'école est déployé depuis 2017 dans les écoles de la CASA. Ce sont près de 220 classes qui ont suivi le programme depuis son lancement (2017-2021). Pour l'année scolaire 2021-2022, 68 classes se sont inscrites.

19.3.2. Informer et sensibiliser la population au Développement Durable à l'occasion d'évènements (expositions,...), de stands et au travers de supports d'informations (numériques, flyers, films...)

Réalisation(s) 2021 :

Une exposition sur le développement durable avec un ancrage territorial a été réalisée en partenariat avec CANOPE.

Une exposition a été mise à disposition de chaque commune de la CASA afin qu'elle se l'approprient et l'utilisent lors de manifestations communales.

Une distribution a également été effectuée auprès de chaque établissement scolaire (écoles, collèges, lycée) et des centres de loisirs du territoire .

Pour l'année scolaire 2019-2020 ,afin d'inciter les enseignants à utiliser cet outil pédagogique, l'appel à projets Activ'Ta Terre impose l'utilisation d'au moins un panneau de l'exposition dans les projets mis en oeuvre.

2020 : Distribution du guide éco-construire (600ex CASA et 2000 sur Cap'Azur) dans les mairies des communes. Il permet de présenter les règles de bon sens en matière d'éco-construction

2021 : mise à jour numérique du Guide Eco-construire

19.3.3. Poursuivre et développer les dispositifs de sensibilisation et de partage des connaissances patrimoniales tels que les chantiers participatifs

Réalisation(s) 2021 :

Dans le cadre de notre partenariat avec le PNR Préalpes d'Azur et la CAPG, des chantiers de restauration de murs en pierre sèche sont proposés au grand public sur des terrains communaux

19.3.4. Lancer un appel à projet destiné aux associations et à la population pour la mise en oeuvre d'actions concrètes en matière de Développement Durable

Réalisation(s) 2021 :

pas d'action

19.3.5. Lancer un appel à manifestation d'intérêt développement durable pour les entreprises sophilopolitaines

Réalisation(s) 2021 :

Pas d'action